

# PLAN

# climat-air-énergie

de l'agglomération du Pays de Saint-Omer



Stratégie  
et plans d'actions

2020 - 2026

Avant-propos	3
1. Un territoire en action pour une transition durable.....	5
Comment s'est construit le PCAET de la CAPSO ? .....	6
Comment va vivre le PCAET ?.....	8
2. Une construction participative pour une ambition de résultats partagée.....	9
3. Un état des lieux qui expose nos capacités de progrès.....	16
Quels sont nos objectifs ?	17
Maîtrise de l'énergie, trajectoire de réduction des consommations	18
Mix énergétique, potentiel de développement des énergies renouvelables	20
Emissions de Gaz à Effet de Serre	23
Qualité de l'air, quels enjeux sur le territoire ?	26
Quels bénéfices pour chacun ?	29
4. L'engagement collectif au cœur de la stratégie climat de la CAPSO.....	30
Un territoire en action pour une transition durable	
1. Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble	32
2. Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables	35
3. Préservons les ressources, notre richesse	40
4. Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement	42
Une stratégie multi-acteurs pour s'adapter et non subir les changements climatiques	45
5. Un plan d'action transversal et global pour répondre à la nécessité d'agir.....	49
Domaines d'actions et impact	50
Programme d'actions	
Agriculture	53
Déchets	66
Industrie	72
Résidentiel	78
Tertiaire	88
Transports	104
Actions transversales	116

## Avant-propos

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, implique pour toutes collectivités de plus de 20 000 habitants la publication d'un Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET). Celui-ci est régi par le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 et inscrit au code de l'environnement (article L. 229-26).

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

**Le PCAET est un projet de développement durable, territorial, qui s'inscrit sur la durée.**

- Développement **durable** puisqu'il a vocation à engager le territoire à limiter et atténuer son impact (sur le climat, l'air et l'environnement) et à s'adapter, sur le long terme, en intégrant les contraintes sociétales, économiques et environnementales.
- Développement **territorial** puisqu'il concerne tous les acteurs qui vivent, consomment et interagissent sur le territoire (citoyens, communes, entreprises, etc.) et ont un impact sur la santé, l'environnement, l'économie de ce dernier.
- Qui **s'inscrit dans la durée** puisqu'il engage un plan d'actions sur 6 ans, évalué à mi-parcours, et qui peut être ensuite renouvelé voire idéalement revu à la hausse pour restreindre au mieux les impacts environnementaux.

En parallèle, les élus ont souhaité lancer le **Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)** de la CAPSO.

Obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, le BEGES fait l'état des lieux des consommations et émissions de la collectivité. Il permet d'orienter les procédures et stratégies internes, visant l'exemplarité de la collectivité.

## Quels sont les attendus réglementaires ?

Au travers de la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)** adopté en 2015 et révisée en 2019, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) au moins par 6 (facteur 6). En parallèle, **le plan climat de la France, présenté en 2017, vise la neutralité carbone à l'horizon 2050**. Ce principe de neutralité carbone impose de ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que notre territoire ne peut en absorber via, notamment les forêts ou les sols.

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial définit les attendus comme suit :

**Les objectifs stratégiques et opérationnels** doivent porter à minima sur les domaines suivants :

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
2. Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
4. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
8. Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
9. Adaptation au changement climatique.

L'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure a réalisé pour la CAPSO, le **diagnostic du territoire**. Celui présente :



- la situation énergétique du territoire (consommation et production),
- l'estimation des émissions de gaz à effet de serre (directes et indirectes),
- les pollutions atmosphériques
- la séquestration carbone
- la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques

Ce rapport (en annexe) établi en 2018, a permis de définir quelle pouvait être la trajectoire du territoire pour les années à venir.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) 2020-2026 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) se décline en un document qui intègre les attendus réglementaires, tout en étant opérationnel en renvoyant la stratégie (partie 3) aux actions concrètes dès à présent identifiées.

# **Un territoire en action pour une transition durable**

## Comment s'est construit le PCAET de la CAPSO ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 se formait la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. 4 intercommunalités, 53 communes, 105 000 habitants unis sur un territoire commun.

Cette fusion était la suite naturelle des mutualisations effectuées depuis de nombreuses années à l'échelle du Pays de Saint-Omer.

Dès 2008, le **Schéma de Cohérence et d'Orientation Territorial (SCOT)** a initié de nombreuses démarches en matière :



- D'environnement (préservation de la biodiversité, des ressources naturelles et des milieux remarquables)
- D'énergie et de sobriété (plan 100 000 logements, Espace Info Energie)
- De transport et de déplacement (réseau de transports urbains, quai fluvial d'Arques, aire de covoiturage, etc.)
- De développement économique (valorisation touristique, culturelle, numérique, etc.)

Ce document a permis de fixer la feuille de route du territoire qui subissait alors une crise industrielle. En effet, l'économie locale a été, pendant de nombreuses années, liée à l'activité de l'entreprise verrière Arc International. Les difficultés vécues (effectifs passés de 12 000 à 5 000 salariés en 15 ans) par l'entreprise ont amené les acteurs du territoire à devoir travailler collectivement (acteurs privés et publics) et à définir ensemble une vision d'avenir. Ces initiatives ont permis d'atténuer les effets des restructurations industrielles et ont permis au territoire d'entrer dans une dynamique de transition.

**Le territoire figurait parmi les pionniers de la transition énergétique** avec, en 2003, le plus grand parc éolien de France, le parc éolien de la Haute Lys. S'en est suivi le développement d'un outil de sensibilisation unique au Nord de Paris, **Enerlya**. Cet équipement désormais porté par la CAPSO a sensibilisé des milliers de citoyens au développement durable et aux énergies renouvelables.

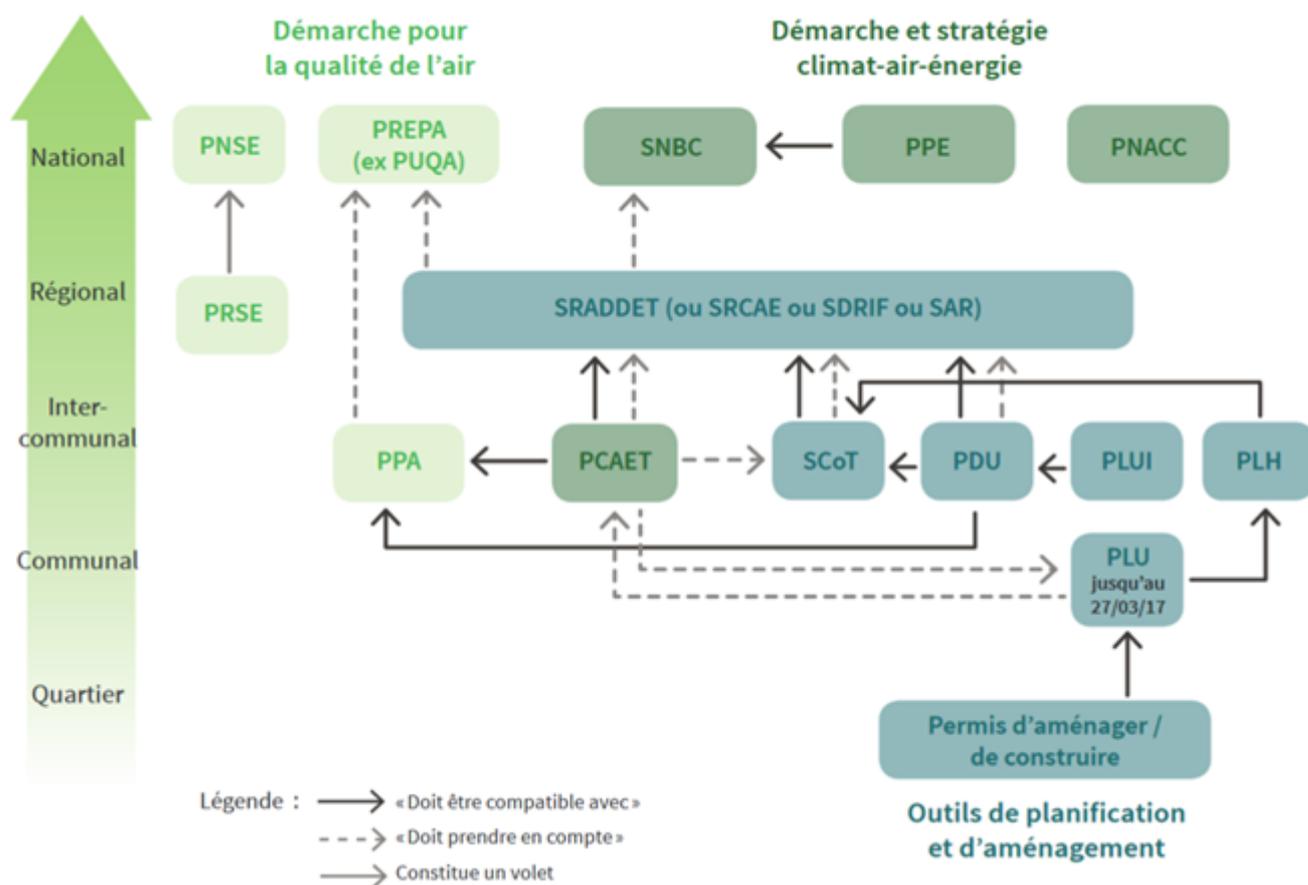
**La transition énergétique s'est ensuite poursuivie** avec le développement de la méthanisation et des projets de filière bois, de réseaux de chaleur, de récupération et d'économie circulaire. Il est aujourd'hui indispensable d'amplifier l'action et la mobilisation.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, adoptée à l'été 2015, définit le nouveau cadre d'engagement des collectivités territoriales avec la création des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET). La loi donne à cette occasion aux communautés d'agglomération le rôle de coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire.

La CAPSO s'est ainsi mobilisée de façon très volontaire et entend déployer une stratégie ambitieuse, pragmatique et surtout partagée avec l'ensemble des parties prenantes du territoire. Les délégataires sont notamment concernés lors des consultations pour concession de gestion ou d'exploitation. La collectivité prend désormais en compte la politique

environnementale du candidat et précise que celle-ci s'inscrit dans la valeur technique des critères d'appréciation des offres.

Le schéma suivant présente l'articulation entre le PCAET et les dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme traités sur l'ensemble des compétences de la CAPSO.



Au-delà des attendus réglementaires, sur le territoire, de nombreux plans ont été menés ou sont en cours : le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) Climat du Pays de Saint-Omer (en annexe), les actions des territoires labellisés Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG), Territoire REV3, la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS), etc.

Ces **différents plans ont mis le territoire en action**, mais il est essentiel d'accroître les ambitions pour assurer une transition durable du territoire qui réponde aux attendus réglementaires et qui permette aux acteurs (citoyens, entreprises, etc.) d'envisager un développement sobre et harmonieux.

**Le PCAET de la CAPSO intègre les trajectoires de ces précédents programmes et les coordonne.**

## Comment va vivre le PCAET ?

Les enjeux climatiques à relever passent nécessairement par une forte mobilisation de la collectivité, des acteurs locaux et des citoyens. **Chacun, en fonction de ses capacités d'actions, a la possibilité d'agir.** C'est l'engagement du territoire et de ses forces vives qui sera le garant de la mise en œuvre d'une réelle transition énergétique et écologique. Les objectifs ambitieux du PCAET ne peuvent être atteints que par la mise en œuvre conjointe d'actions issues de la sphère publique, du monde de l'entreprise et de la société civile.

Par ailleurs le présent document et son plan d'action représentent un cliché à date. Des initiatives en émergence n'ont pas été formalisées mais sont d'ores et déjà en phase de définition, au rang desquels il est possible de citer :

- Les travaux en cours sur l'alimentation pour lesquels un Programme Alimentaire Territorial (PAT) est envisagé. Celui-ci ayant pour objectif de donner accès à chacun à une alimentation locale et de qualité qui valorise les productions et les emplois locaux ;
- Le développement d'une zone d'activités labellisée REV3, le Fonds Squin à Saint- Martin-lez-Tatinghem. Cette zone d'activité se situe sur le périmètre du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNR CMO) et serait exemplaire en matière de production et de consommation d'énergie (énergie fatale, de récupération, réseaux de chaleur), de traitement des eaux, de déchets, de biodiversité...
- La réalisation d'une cartographie industrielle des flux
- Le développement de projets de la mobilité hydrogène, à partir de l'identification des usages et des besoins du territoire, aussi bien publics (bus) que privés (chariots élévateurs). La mise en œuvre serait facilitée via la création d'une société de projet régionale que la CAPSO pourrait mobiliser.

Ainsi, de façon à ce que le plan puisse être recomposé ou amendé en fonction des opportunités d'innovations ou de développements, il est proposé de pouvoir intégrer ces évolutions lors des étapes d'évaluation et plus particulièrement à mi-parcours.

Ce mode opératoire s'inscrit pleinement dans la volonté d'agilité de la construction des politiques publiques que développe la CAPSO depuis sa création. L'ambition pour le climat ne permettra bien sûr qu'une intégration à la hausse des objectifs à atteindre.

**Une construction  
participative pour  
une ambition de  
résultats partagée**

## Une mobilisation collective inscrite dans la durée

Les collectivités, du fait des décisions qu'elles prennent dans le cadre de leurs compétences en matière d'aménagement, de planification, d'habitat, de transport... sont impliquées dans une part importante des émissions de gaz à effet de serre.

Les citoyens expriment des attentes fortes en matière de participation à la vie publique notamment sur les questions environnementales et de transition énergétique et climatique.

Un Plan Climat-Air-Energie Territorial amène les territoires à interroger l'ensemble de leurs politiques publiques sous l'angle environnemental et favorise le passage d'actions ponctuelles à une véritable stratégie structurée. C'est un projet territorial de développement durable dans lequel **la CAPSO a un rôle pivot à jouer.**

**Cette approche ouverte et partagée a conduit la CAPSO à dépasser les modèles traditionnels d'intervention** basés uniquement sur les charges d'intervention de l'établissement en orientant vers de nouvelles formes **de partenariat et de coopération entre citoyens, acteurs publics et privés. Le PCAET introduit donc un principe de coresponsabilité.**

**La concertation et la co-construction** ont pris une place centrale dans l'élaboration du PCAET :

- **En associant en amont les acteurs** pour leur donner envie d'agir et de mettre en œuvre un plan d'action. Des réponses variées et innovantes ont été proposées.
- **En sensibilisant, informant, formant** les élus et acteurs du territoire afin de leur apporter les éléments nécessaires pour appréhender les enjeux du réchauffement climatique, la démarche PCAET et s'approprier les principaux éléments du diagnostic.
- **En facilitant les échanges** entre les élus, les acteurs, les institutionnels **et en s'appuyant** sur leurs connaissances et leurs vécus.
- **Aboutissant à une vision collective à l'échelle du territoire et entre les acteurs.** Ce socle commun de connaissances porte sur les enjeux clés, les constats, les objectifs à atteindre, la stratégie et les actions à mettre en œuvre.
- **En enrichissant le projet et en ouvrant le champ des possibilités** via la mobilisation de personnes d'horizons divers pour alimenter la réflexion, multiplier les propositions et poser les premiers jalons d'une appropriation de l'action par les acteurs eux-mêmes.

Dès le lancement du PCAET, les élus ont souhaité :

- **Proposer des temps d'information et des temps de travail** (planning détaillé en annexe ) à travers :
  - Une réunion de lancement et une réunion de restitution finale ;
  - Des ateliers de travail dédiés au PCAET ;
  - L'intervention dans des groupes et des collectifs existants ;
  - Le recueil de la parole citoyenne sur les questions environnementales lors du Grand Débat national et grâce à un questionnaire mis en ligne sur le site de la collectivité et relayé par nos partenaires ;
  - Des rendez-vous individuels.
- **Coconstruire avec un maximum d'acteurs** représentatifs du territoire, reconnus pour leur compétence, leur expertise et leur implication dans la vie locale :

- **Les acteurs territoriaux**

Les entreprises et acteurs privés : 2 temps collectifs suivis de rencontres individuelles (RDM, Arc International, réseau CJD, Reeselec, FFB, CBH, les agriculteurs, port d'Arques).

Les associations citoyennes : 5 temps collectifs avec les membres de : CLESS, CTAC, LPO, ADAV, Terre de Liens, les Cigales, la cagette, A petits pas, AIVES, AMAP, EnergEthic, incroyables comestibles, défi mobilité.

Les associations organisationnelles : FFB, fédération des jeunes agriculteurs, FDSEA, GEDA, etc.

Les acteurs para publics : de l'habitat (bailleurs, etc.), de l'énergie (Enedis), ATMO, FDE, etc.

- **Les acteurs publics**

Des structures consulaires : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Les établissements scolaires : le Lycée Blaise Pascal, LYPSO, les collèges René Cassin de Wizernes et Mendès d'Arques, l'école de Nordausques, etc.

Les syndicats mixtes : Flamoval, les syndicats d'aménagement et de gestion des eaux, le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, etc.

Les services communautaires : Au travers du bilan compétences et patrimoine (BEGES), tous les pôles ont participé au recueil de données de consommation et ont été conviés à l'écriture d'actions internes.

Et les élus de l'intercommunalité et des communes de la CAPSO.

○ **Les citoyens, à l'occasion de :**

Ciné Débat, programmés pour engager la discussion avec les citoyens sur plusieurs thématiques. Le 18 janvier, l'AMAP de la Morinie, le GEDA du Haut Pays, Terre de liens et l'équipe de médiation d'Enerlya échangeaient avec le public autour du film « On a 20 ans pour changer le monde ». Le 24 mai, la soirée était co-animée par le Président de l'association EnergEthic autour du film « Après demain » ;

La mobilisation du Conseils des Jeunes de la CAPSO autour de la question de la réserve de biosphère et du programme "Man And Biosphere" ;

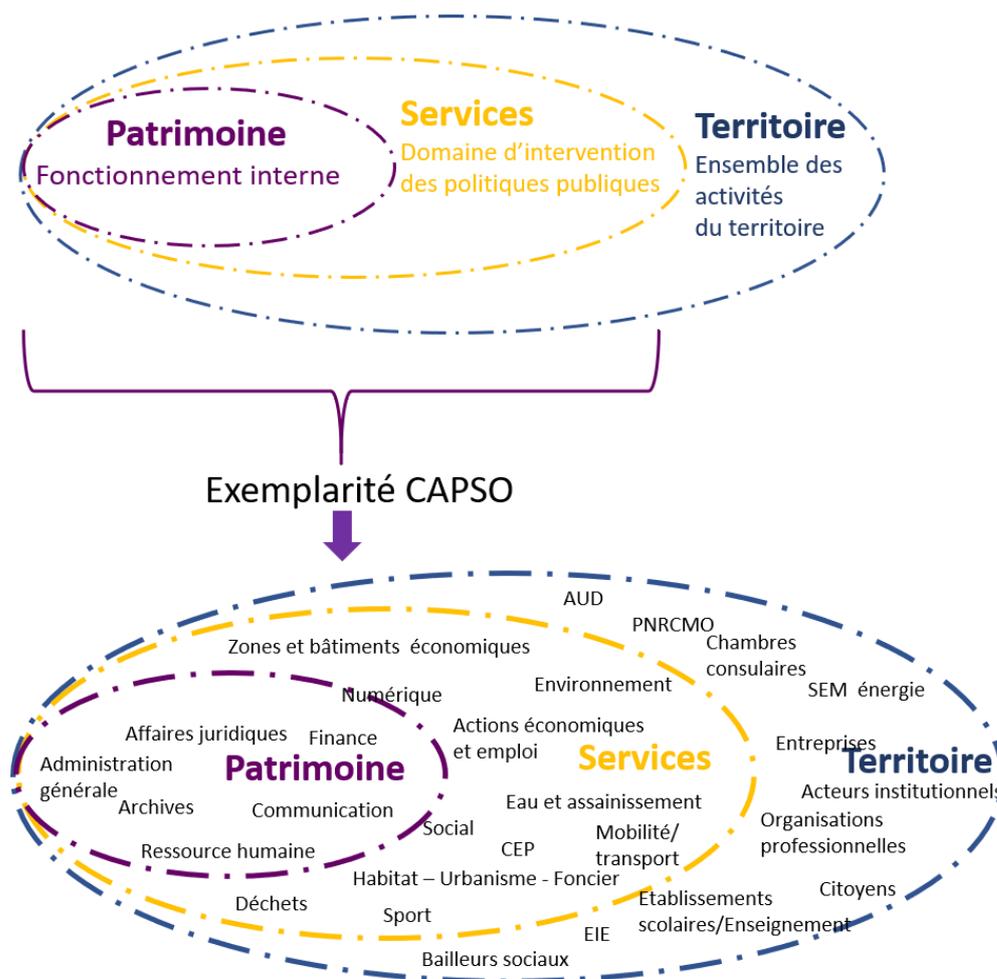
Un questionnaire en ligne, 512 avis et contributions ont été recueillis (Synthèse de restitution en annexe).

Les réunions publiques mises en place dans le cadre du Grand Débat National. Même si le champ des thèmes abordés était très large, la question environnementale y est apparue comme une préoccupation majeure. La collectivité a ainsi pu reprendre les conclusions émanant de ce débat (annexe).

De cette dynamique, il est possible de relever que les citoyens et acteurs sont prêts à s'engager sous conditions de pérenniser et/ou de développer :

- ➔ Une collectivité exemplaire (réduction des consommations énergétiques, achat responsable, implication des élus, etc.)
- ➔ Un cadre de vie :
  - attractif, qui facilite l'accès aux services (mobilité, numérique, commerces de proximité, etc.),
  - préservé (bénéficiant d'espaces de nature préservés et limitant l'impact sur le foncier)
  - respectueux de l'environnement et de la santé (agriculture biologique, réduction des pollutions de l'air, de l'eau, alimentation locale et bio)
- ➔ Un territoire innovant (soutien à la transition énergétique des entreprises notamment)
- ➔ Une gouvernance partagée

L'articulation de ces deux démarches entre elles s'est traduite de la manière suivante :



Ce schéma a conditionné l'élaboration des bilans internes et externes du PCAET. La démarche a été formalisée par la mise en place d'instances opérationnelles de pilotage, de suivi et le déploiement d'une double concertation interne et externe. L'organisation retenue doit garantir que la vision, la trajectoire, les engagements et les actions soient tenus aux échéances à court, moyen et long terme.

- Gouvernance au sein de la CAPSO :
  - Une **équipe projet restreinte** composée de la chargée de mission PCAET, de la Directrice Environnement et du Directeur de Pôle Transition.
  - Une **équipe projet élargie** qui réunit les directeurs de services, notamment mobilité, habitat, développement économique, urbanisme, finances et santé, afin d'assurer la transversalité de la démarche. Cette équipe est consultée sur des thèmes précis et pour réaliser le bilan et suivre la démarche d'évaluation.
  - Un **réseau de référents volontaires** au sein de la collectivité, dont la lettre de mission sera de veiller à la bonne mise en œuvre des actions issues du BEGES, de fluidifier le recueil d'information et de diffuser les informations dans les services sur l'avancée des actions.
  - Un **comité de pilotage** composé des Vice-Présidents à l'environnement, l'urbanisme, la mobilité, l'agriculture et de l'équipe projet restreinte.

- Une démarche inclusive dans nos instances :
  - Un **comité des partenaires**, avec l'ADEME, la région, l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, les Conseillers en Energie Partagée pour la Fédération Départementale de l'Energie, les chambres consulaires, les syndicats de gestion des eaux et les structures engagées au sein du PCAET au travers d'une ou de plusieurs actions.
  - Des **réunions thématiques** par type d'acteurs : communauté REV3, groupe de travail alimentation, Eco acteurs, Habitat...
  - Un **Club Climat-Energie** organisé annuellement pour maintenir la dynamique, présenter les avancées du PCAET et vérifier que la trajectoire est maintenue en laissant la possibilité d'inscrire de nouvelles actions.(Fiche action 61).

Afin d'intégrer les principes de co-construction et d'évaluation partagée, la collectivité proposera aux différents acteurs de s'engager au travers d'une charte d'engagement. La **Charte d'engagement des acteurs du territoire** pose, d'une part, la contribution des acteurs au programme d'action du PCAET et, d'autre part, leur implication dans la dynamique territoriale mise en place par la collectivité. Elle témoigne et valorise un acte volontaire et symbolique du signataire de s'impliquer activement dans la dynamique de transition territoriale. Pour autant, cette charte n'est pas figée pendant les 6 ans du PCAET, elle peut être ajustée et précisée dans une logique d'amélioration continue au regard de l'évaluation mise en place pour cette démarche.

Dans ce système de gouvernance inclusif vis à vis des acteurs territoriaux, **la CAPSO joue le rôle de coordonnateur de la Transition Territoriale.**

La CAPSO doit ainsi s'assurer que la trajectoire est maintenue, que les actions contribuent bien à atteindre les objectifs que le territoire s'est fixé.

Pour piloter la stratégie ici établie, des indicateurs de suivi par action ont été déterminés au départ et alimentent un tableau de bord.

Les indicateurs retenus reposent sur un recueil de données quantitatives et qualitatives, facilement identifiables, exploitables et analysables.

- Tonnage de papiers/cartons collecté ;
- Nombre de projets d'installation de production d'ENR réalisés ;
- Diminution de la consommation énergétique des ménages, de l'industrie, etc.

Ce suivi permettra de mettre en perspective le travail réalisé, rendre compte des résultats obtenus et donner au territoire une vision claire de l'état d'avancement des actions au regard des objectifs et des échéances fixés.

En complément et dans une volonté d'améliorer ses pratiques et l'efficacité de ses politiques publiques, la collectivité s'engage dans le programme Cit'ergie.<sup>i</sup>



Cit'ergie (ou European Energy Award) : porté par l'ADEME, ce programme européen est un outil opérationnel structurant qui permet de refléter la situation et la performance climat-air-énergie de la collectivité. Il contribue à l'élaboration des PCAET et sert d'appui aux démarches Territoires à Energie Positive (TEPOS). *Fiche action 62*

L'évaluation du PCAET contribue ainsi au maintien et à l'amplification des engagements dans une perspective d'amélioration continue grâce aux recommandations qui en découlent et aux ajustements apportés, aussi bien sur la stratégie, le plan d'actions, les modalités de fonctionnement que sur l'animation de l'équipe opérationnelle.

Tant le suivi que l'évaluation permettent de mettre à contribution les acteurs et maintiennent le dialogue tout au long du Plan Climat. C'est aussi l'opportunité de partager les expériences de chacun et de valoriser les actions réalisées, les savoir-faire afin d'amplifier la prise de conscience et le passage à l'action.

Les éléments obtenus serviront à réaliser un bilan à mi-parcours ainsi que l'évaluation finale. Cette dernière, au terme des 6 années du présent plan, permettra l'établissement d'un nouveau document stratégique en vue d'aboutir à la neutralité carbone en 2050.

**Un état des lieux qui  
expose nos capacités  
de progrès**

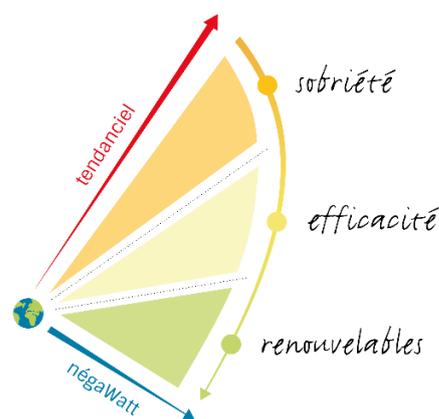
## Quels sont nos objectifs ?

Le diagnostic territorial révèle une consommation annuelle d'énergie finale de 3 888 GWh, couverte à hauteur de 7% (270 GWh) par les énergies renouvelables.

**Notre objectif, emmener la CAPSO vers un Territoire à Energie Positive (TEPOS).**

Un territoire TEPOS s'engage à réduire au maximum ses besoins d'énergie, par la **sobriété** et l'**efficacité** énergétique et à les couvrir par les énergies renouvelables locales.

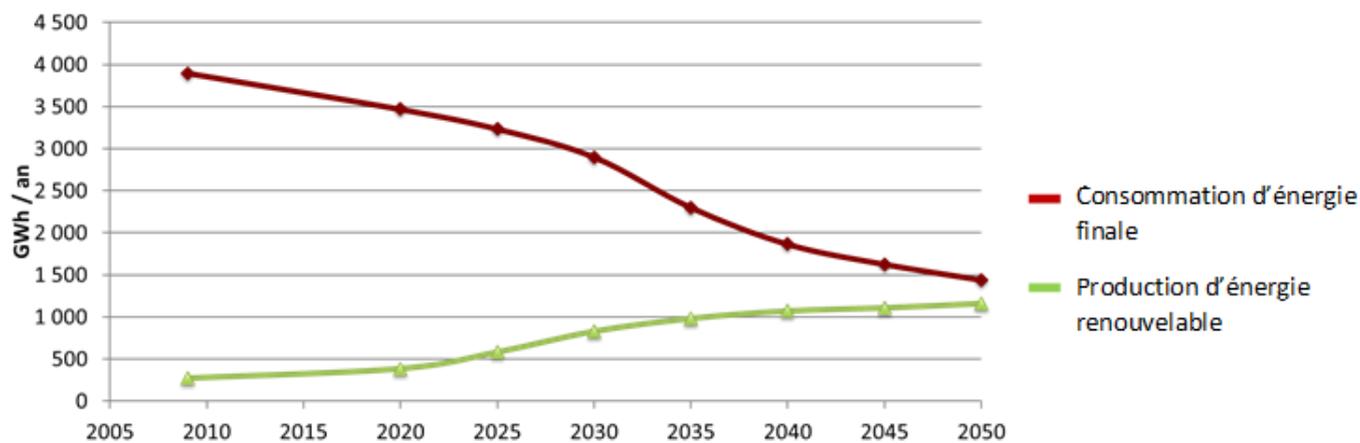
Pour cela, l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer a piloté un dispositif d'animation (proposé par l'institut Négawatt et Solagro) permettant aux élus de définir : les actions structurantes en termes de **maîtrise de l'énergie** et le **mix énergétique** <sup>i</sup> envisageable pour le territoire.



©Association négawatt - www.negawatt.org

<sup>i</sup> Le mix énergétique correspond aux différentes sources d'énergie primaire (nucléaire, éolien, etc.) utilisées pour produire une énergie définie telle que l'électricité, l'objectif ici est de développer le mix énergétique via les énergies renouvelables.

### Trajectoire de transition énergétique à l'horizon 2050



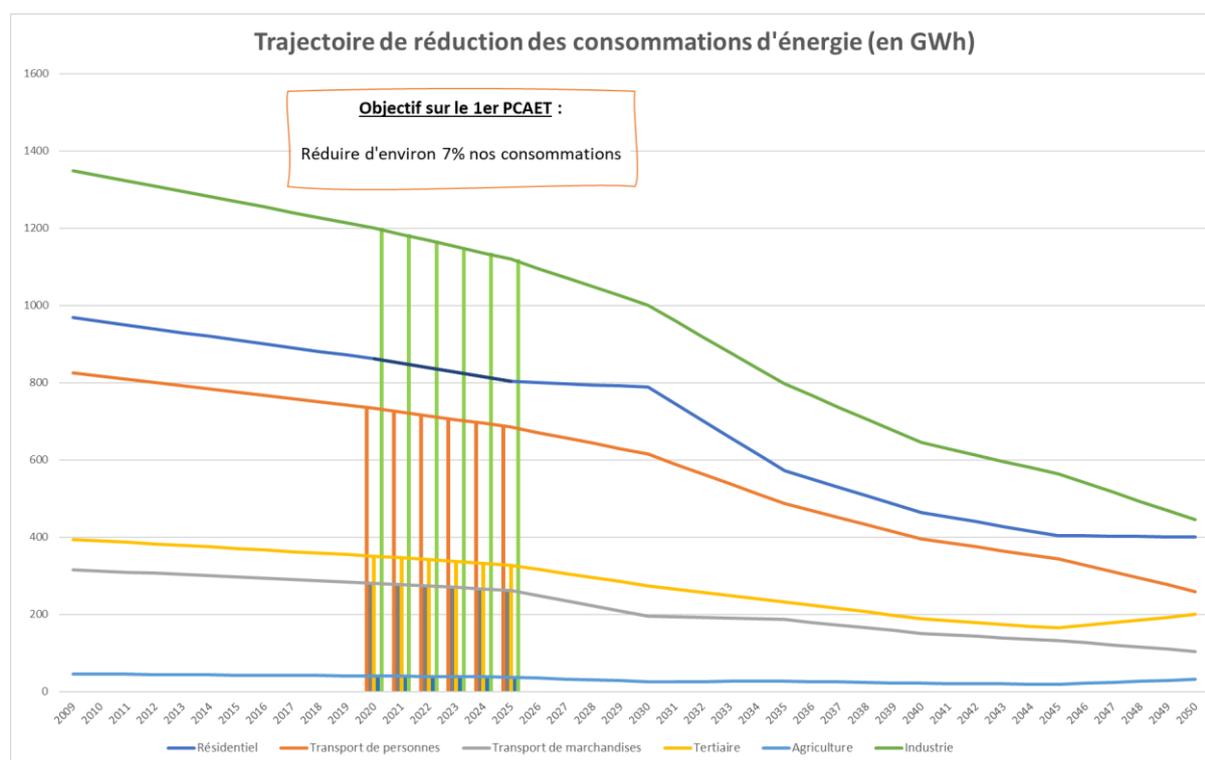
Démarche TEPOS – Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer et Flandre Intérieure

## Maîtrise de l'énergie, trajectoire de réduction des consommations

Les objectifs de réduction des consommations énergétiques du territoire ont été établis lors de la définition de la démarche TEPOS. Ils sont déclinés ci-dessous pour tous les horizons temporels et secteurs d'activités réglementaires :

Objectifs de réduction des consommations d'énergie (en GWh)					
	2009	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	968	850	800	788	400
Transport de personnes	825	724	671	615	259
Transport de marchandises	316	277	249	196	104
Tertiaire	395	346	317	275	200
Agriculture	46	40	35	26	32
Industrie	1349	1184	1096	1001	446
<b>Total</b>	<b>3899</b>	<b>3422</b>	<b>3168</b>	<b>2901</b>	<b>1441</b>

Notre objectif, réduire d'environ 7% les consommations d'énergie du territoire à l'horizon 2026.



## Comment maîtriser nos consommations ?

### En industrie

Développer l'écologie industrielle, l'éco-conception, l'**économie circulaire** et la valorisation des **énergies fatales** et de récupération.



*L'économie circulaire a pour objectif de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources ainsi que la production des déchets.*

*L'énergie fatale est présente dans certains processus de production et peut être récupérée ou valorisée.*

### Dans le secteur résidentiel

Rénover les bâtiments tertiaires et maisons individuelles, sensibiliser à la sobriété, sensibiliser et informer les propriétaires et bailleurs, mutualiser (achats groupés, etc.).

### Transport de personnes

Développer et faire évoluer les transports collectifs (évolution de la flotte de bus, pôle relais d'information, etc.), les modes doux (faciliter l'utilisation du vélo...), le covoiturage (créer une communauté locale...), etc.

L'évolution de des parts modales, intégrée au sein du PLUI de l'ex-CASO (Communauté d'Agglomération de Saint-Omer) est estimée ainsi :

CASO urbain			CASO rural		
	2019	Projection 2030		2019	Projection 2030
Voiture	71%	63%	Voiture	79%	71%
TC	3%	5%	TC	6%	8%
Marche	22%	25%	Marche	11%	14%
Vélo	2%	5%	Vélo	2%	5%
Autre	2%	2%	Autre	2%	2%

Le renforcement de l'offre de transports en commun et de l'intermodalité sera traité dans le cadre de l'élaboration du PLUI-HD (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements). Le calendrier d'élaboration du schéma cyclable sera précisé au travers de ce document.

Certaines démarches de mutualisation sont envisagées avec les entreprises, notamment l'ouverture des communautés de covoiturage.

## Mix énergétique, potentiel de développement des énergies renouvelables du territoire

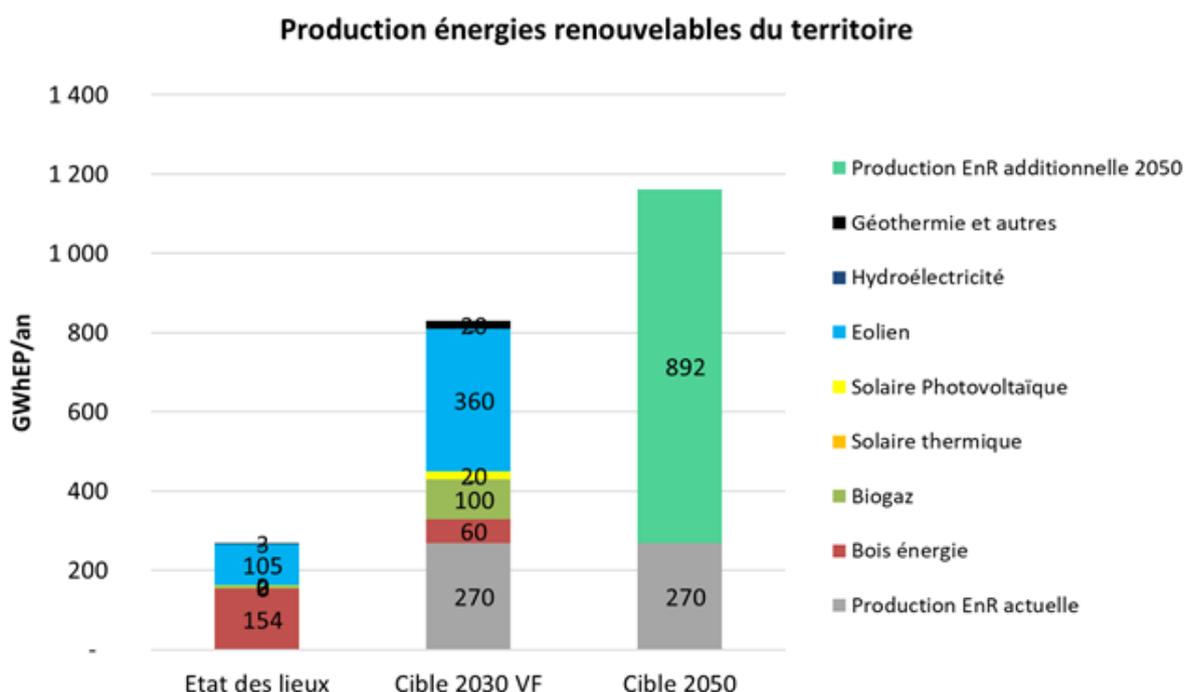
### Comment développer le mix énergétique sur notre territoire ?

Le développement des énergies renouvelables dépend du potentiel de chaque territoire. Pour la CAPSO, de nombreux domaines sont en voie de développement tels que le biogaz (nombreux projets de valorisation de déchets agricoles, boues, etc. via différents formats d'unités de méthanisation), le bois énergie (potentiel de valorisation étudié sur le territoire, couplé à la mise en place de plateforme de stockage pour valorisation sur différentes chaudières collectives) ou encore le solaire photovoltaïque (de nombreuses toitures, notamment sur les bâtiments d'exploitations agricoles, ont été relevés pour leur potentiel). Seul le secteur éolien ne sera pas déployé davantage. A ce jour, le SCOT <sup>(i)</sup> établi ne prévoit pas de déploiement de nouveau parc éolien sur le territoire. Toutefois, le renouvellement des éoliennes en place par des modèles plus puissants (repowering) et l'installation de celles déjà inscrites permettra une évolution de la production.

<sup>(i)</sup> Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme qui détermine à l'échelle de plusieurs communes ou groupement de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques menées en matière d'habitat, de mobilité, d'environnement et de paysage.

Les objectifs chiffrés de production et consommation d'ENR & R, de valorisation des potentiels d'énergie de récupération et de stockage n'ont pas pu être définis dans leur ensemble faute de données disponibles ou non traitées car représentant des parts négligeables. Différentes études ont été menées à des échelles qui ne correspondent pas au territoire de la CAPSO (Pays de Saint-Omer, CCC de Fruges, etc.).

Les projections établies à l'échelle du territoire de la CAPSO sont issues de la démarche TEPOS <sup>(i)</sup>



Démarche TEPOS – Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer et Flandre Intérieure



*Conçu et animé par l'Institut négaWatt et Solagro, le dispositif TEPOS (Territoire à Energie Positive) se construit en plusieurs temps. Partant des données spécifiques du territoire, des marges de manœuvre, de l'impact et des attendus réglementaires, les élus étudient et proposent les leviers d'actions pour répondre au besoin des consommations d'énergie du territoire et viser l'autonomie énergétique.*

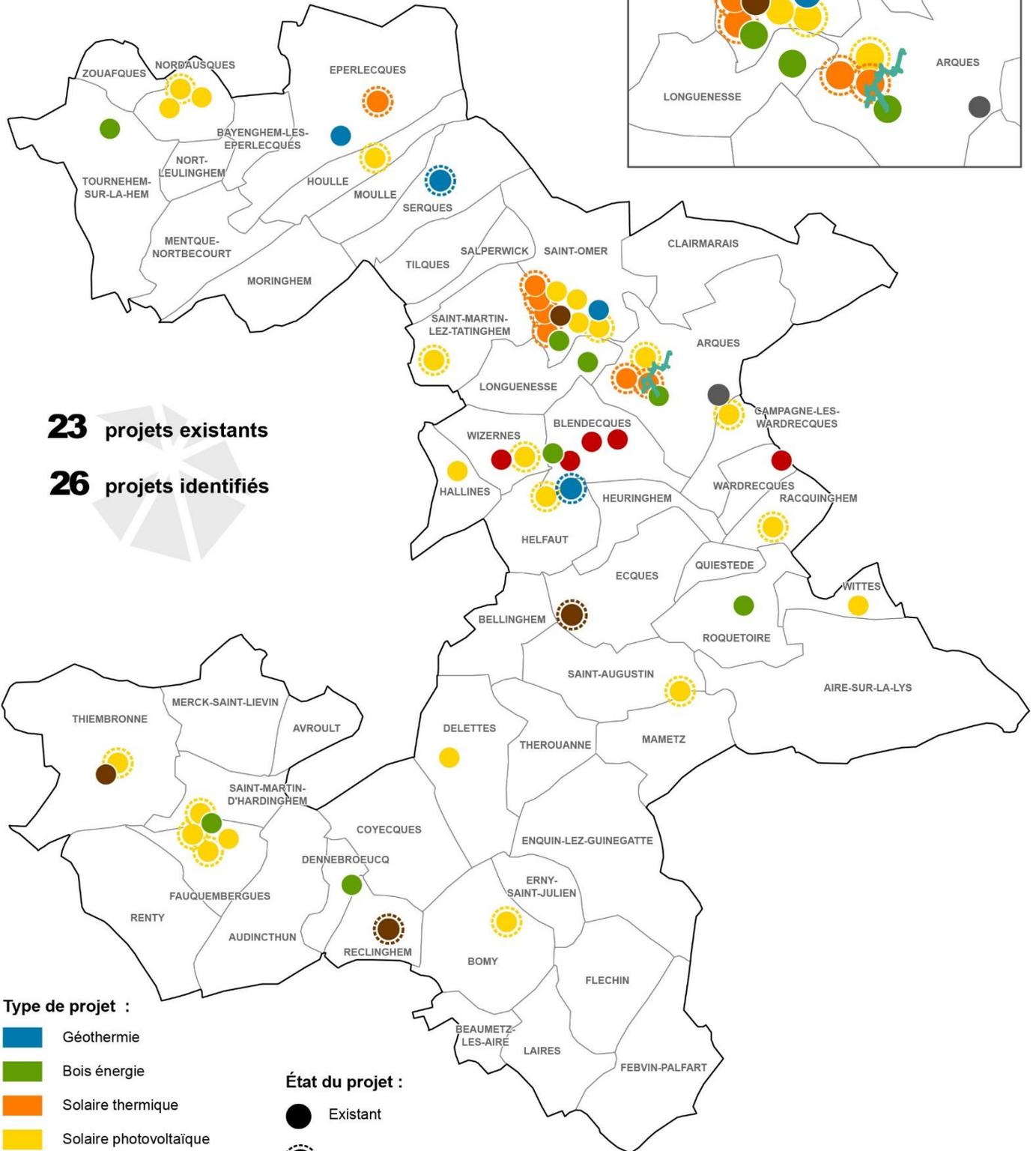
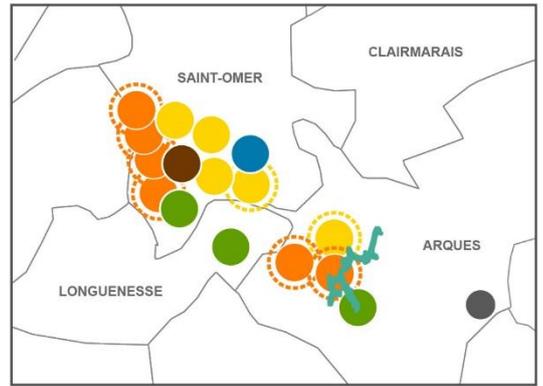
Les actions définies lors de la démarche TEPOS ont été réajustées tenant compte de la stratégie énergétique, de la stratégie de développement économique, du SCOT et du travail partenarial mené lors de l'écriture.

L'action de la collectivité en matière de développement des ENR&R est essentielle afin d'ancrer la collectivité plus fortement sur le chemin de la transition énergétique. L'objectif de la CAPSO est de développer l'ensemble des filières ENR&R dans une logique de mix énergétique en choisissant les solutions les plus appropriées pour optimiser les gisements présents sur le territoire

Cela est d'autant plus important, dans un contexte de forte concurrence économique pour les entreprises, de mobiliser et valoriser les ressources locales du territoire. La CAPSO souhaite accompagner le développement des projets ENR&R du secteur public et privé notamment dans le cadre d'un Contrat d'Objectif de développement des ENR&R. L'étude de préfiguration a permis d'identifier une vingtaine de projets à différents stades d'avancement reprise dans la carte suivante.

# LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (COT ENR) sur le territoire de la CAPSO en 2020

## ZOOM SAINT-OMER / ARQUES / LONGUENESSE



**23** projets existants

**26** projets identifiés

### Type de projet :

- Géothermie
- Bois énergie
- Solaire thermique
- Solaire photovoltaïque
- Méthanisation\*
- Incinérateur
- Réseau de chaleur
- Chaleur fatale industrielle

### État du projet :

- Existant
- Identifié

\* Reclinghem : Méthanisation cogénération  
Eoques : Méthanisation avec injection



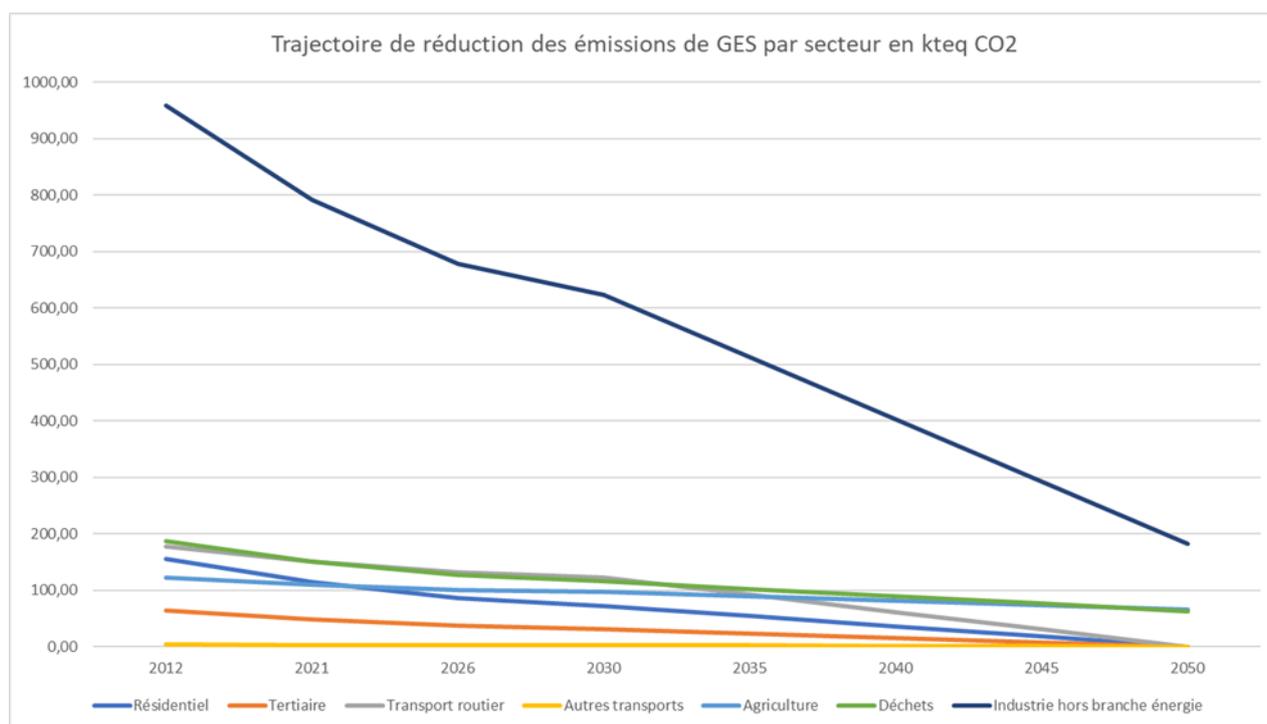
En parallèle, des travaux sont engagés autour de l'hydrogène qui permettront au territoire d'avancer sur la question du stockage de l'énergie. La chaleur fatale présente un potentiel non négligeable. L'étude Explicit portée en 2016 estimait un potentiel de chaleur fatale de 350 GWh/an à l'horizon 2050. A aujourd'hui, le Centre de Valorisation Energétique Flamoval est l'un des acteurs connus qui valorise la chaleur en produisant de l'électricité (54 GWh en 2018) et qui valorise la chaleur pour les process de production d'une entreprise voisine, les cartonneries CGW.

## Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Pour répondre aux besoins des habitants, le territoire émet directement 1 671 000 Tonnes équivalent CO2 (T eq. CO2). Cela correspond aux activités (transport, chauffage, etc.) mais aussi à la production de biens (industrie...) et de services pour le territoire et l'exportation.

Les objectifs de réduction des émissions de GES (Scope 1 et 2) sont établis tenant compte des objectifs définis au sein de la Stratégie national Bas Carbone et déclinés ci-dessous pour tous les horizons temporels et secteurs d'activités réglementaires :

Objectifs de réduction des émissions de GES en kteq CO2					
	2012	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	156	115	87	73	0
Tertiaire	65	48	37	31	0
Transport routier	178	151	132	123	0
Autres transports	4	3	3	3	0
Agriculture	122	110	101	97	66
Déchets	187	151	127	116	63
Industrie hors branche énergie	959	791	679	623	182

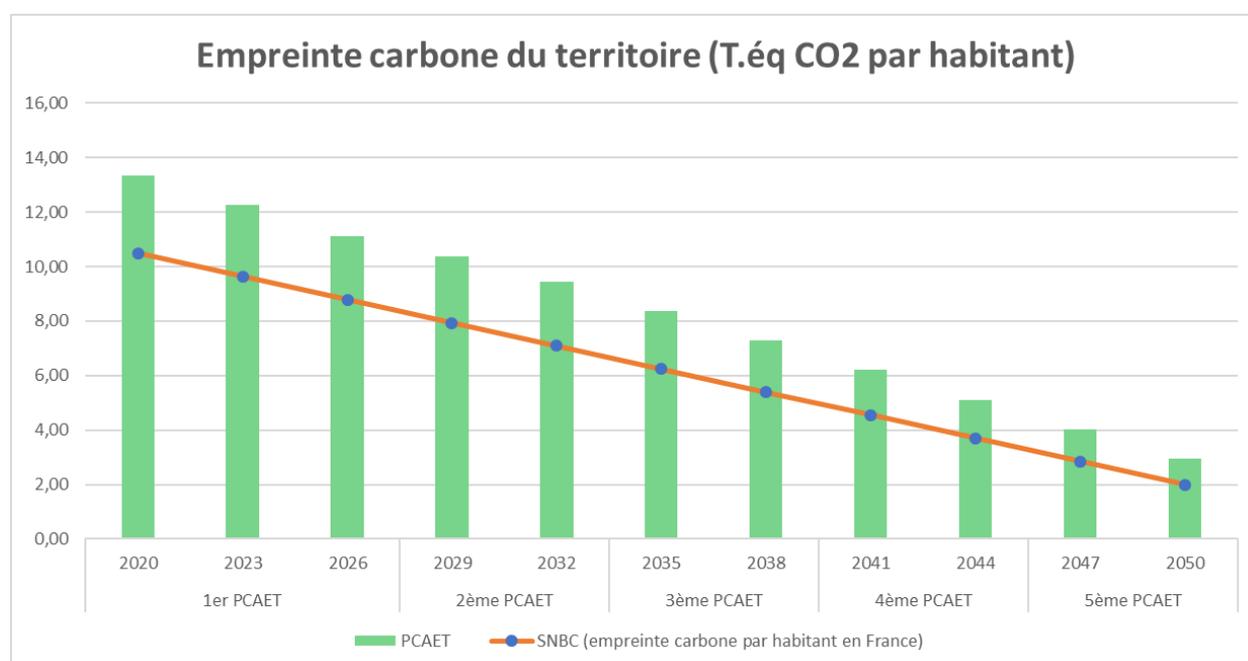


En privilégiant de nouveaux modes de consommations (réduction des déchets, produits locaux ...), de production (agriculture...), de déplacements (modes doux, covoiturage...), le territoire pourra atténuer ses émissions.

En parallèle, la collectivité et les différents acteurs économiques devront accentuer leurs efforts pour soutenir les industries dans leurs actions. La mutualisation et l'accompagnement, notamment dans le cadre du territoire REV3, participeront à cette transition industrielle rendue incontournable par les engagements de sobriété environnementale des grands donneurs d'ordre.

En moyenne, **en 2012, un habitant de la CAPSO émettait 16 tonnes d'équivalent CO2 par an** (*une tonne équivalent CO2 équivaut à 190 allers-retours Paris-Bordeaux en train.*)

La **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) préconise une division des émissions par 6 (facteur 6)** et définit différents objectifs de réduction par secteur. L'objectif est ambitieux mais nécessaire pour éviter que les températures n'augmentent au-delà des 2°C d'ici 2050. Le graphique suivant présente les objectifs définis pour le territoire aux horizons du présent PCAET et de ceux à venir.



Réduire nos émissions est essentiel, mais il est aussi impératif de **développer la "séquestration carbone"** du territoire.

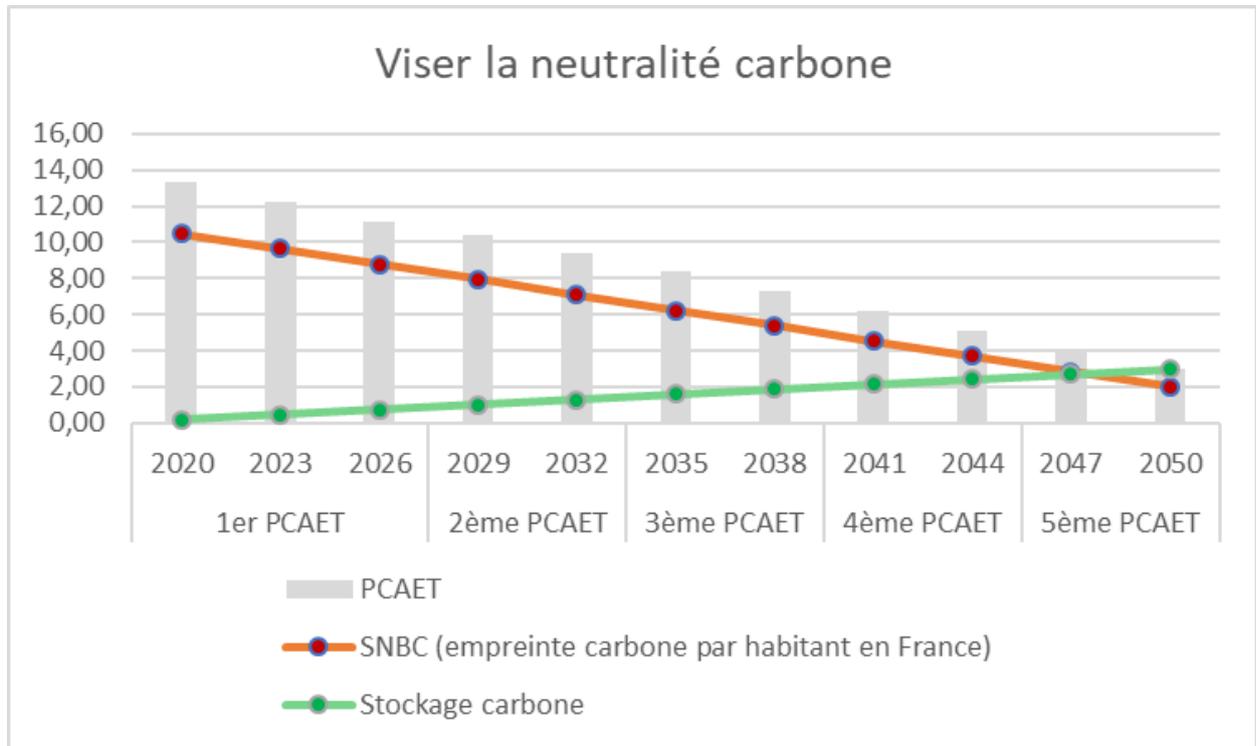


Aujourd'hui, 20 000 tonnes équivalent CO2 sont naturellement absorbées chaque année sur le territoire par les arbres et les sols qui stockent naturellement le CO2 de l'atmosphère. La capacité de stockage des sols varie en fonction du type de couvert. La préservation des prairies, des cultures annuelles, des sols forestiers, le développement de haies et d'espaces de nature figurent parmi les objectifs définis.

Sur notre territoire, le marais audomarois représente une zone à forts enjeux. Ces sols tourbeux sont reconnus pour leurs capacités de captage et de stockage du carbone. Ce rôle est conditionné au maintien des niveaux d'eau, l'abaissement de ces derniers engendrerait une mise à l'air de la

tourbe et entraînerait un relargage du carbone séquestré. Le suivi de la topographie du marais est donc essentiel.

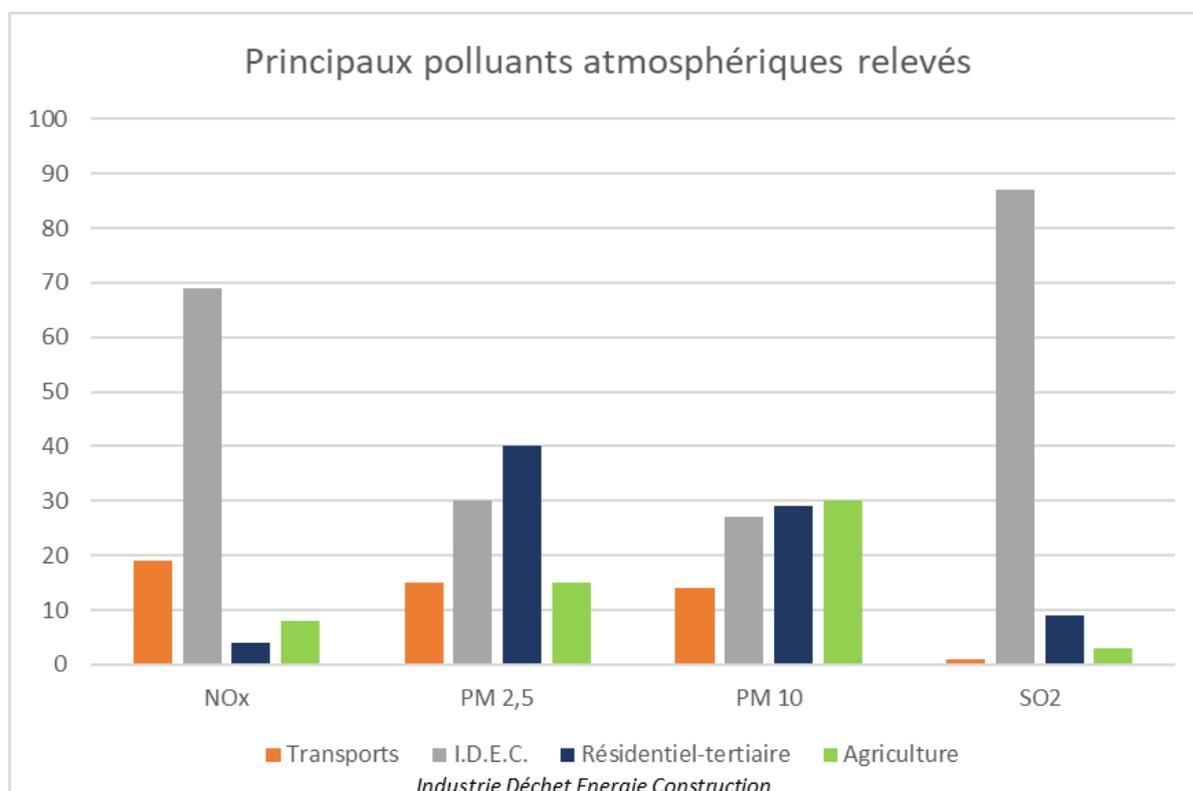
La neutralité carbone à l'horizon 2050 ne peut s'envisager sur notre territoire qu'en développant la séquestration carbone telle que représenté sur le graphique suivant :



## Qualité de l'air, quels enjeux sur le territoire ?

Membre de l'Observatoire de l'Air, la CAPSO est accompagnée par ATMO Hauts-de-France pour le suivi et l'analyse de la qualité de l'air du territoire.

### Quels sont ces polluants et leurs sources ?



Source de données : Bilan territorial 2017 – ATMO

Les **Nox** ou oxydes d'azote (qui regroupent le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)), comme le **SO<sub>2</sub>** ou dioxyde de soufre proviennent principalement de la **combustion de produits pétroliers et de gaz**.

Les principaux émetteurs sur le territoire sont les industries. L'amélioration des procédés de production associée à l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) <sup>(i)</sup> favorisera la baisse des émissions de ce secteur.

<sup>(i)</sup> En Europe, la meilleure technique disponible (MTD) est la technique qui satisfait le mieux aux critères de développement durable. La MTD est élaborée en application de directive européenne 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), dite directive IED.

Ces polluants sont aussi rejetés par d'autres sources telles que le chauffage domestique, les véhicules à moteur diesel, etc.

Les **PM 2,5** (particules en suspension de diamètre inférieur à 2,5 micromètres) et **PM 10** (inférieur à 10 micromètres) sont émises principalement par le secteur résidentiel et tertiaire. La

rénovation du parc immobilier et le renouvellement des équipements de chauffage concourent à réduire ces émissions.



Une attention particulière est à porter sur le développement du bois énergie, notamment concernant les équipements de chauffage et de leurs dimensionnements. Un appareil surdimensionné ou la combustion d'un combustible humide peut engendrer des polluants supplémentaires.

En parallèle, les actions portant sur les mobilités douces et la réduction des kilomètres parcourus devraient réduire significativement nos émissions de polluants atmosphériques.

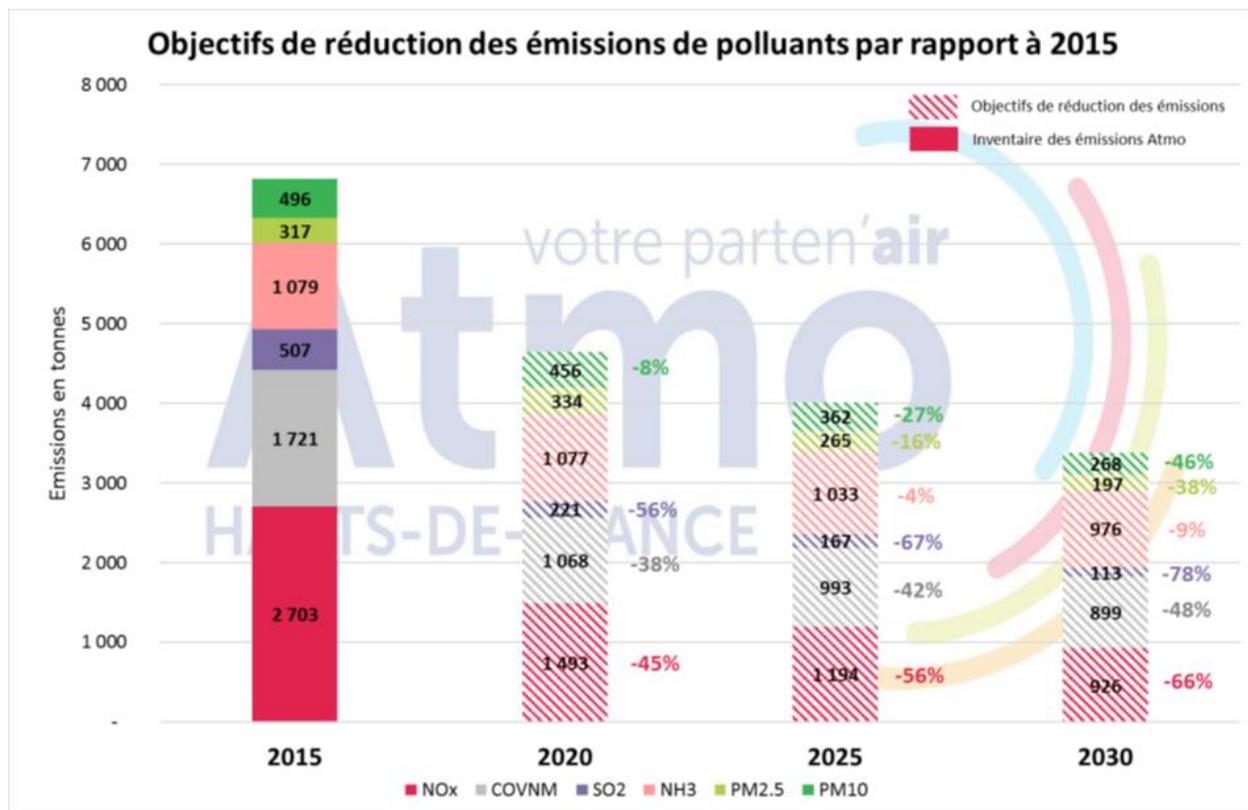
Une **communication dédiée à la qualité de l'air** sera mise en oeuvre pour que chacun comprenne l'ensemble des enjeux (citoyens, entreprises, agriculteurs, etc.).

La qualité de l'air est un sujet qui intègre de nombreuses politiques communautaires, il est un des enjeux essentiels du Contrat Local de Santé (CLS) élaboré par l'agglomération.

En application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement, le décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixe les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030.

	Années 2020 à 2024	<b>Années 2025 à 2029</b>	À partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	-55 %	<b>-66%</b>	-77%
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	-50 %	<b>-60 %</b>	-69 %
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-43 %	<b>-47 %</b>	-52 %
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	-4 %	<b>-8 %</b>	-13 %
Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )	-27 %	<b>-42%</b>	-57%

Le graphique ci-après présente les objectifs de réductions de polluants attendus pour le territoire aux horizons du PREPA (Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques), ceux-ci sont compris entre 9% et 78 % de réduction à l'horizon 2030.



Les actions à mettre en œuvre concerneront prioritairement les secteurs résidentiels, routiers, industriels et agricoles. Les objectifs de réduction en tonnes par secteur et par polluants réglementés dans le cadre du PCAET sont les suivants :

	COVnM	NH3	NOx	PM10	PM2.5	SO2
<b>Branche énergie</b>	-26	/	-77	-1	-1	-2
<b>Industrie</b>	-240	/	-888	-31	-15	-253
<b>Résidentiel</b>	-443	/	-111	-70	-57	-71
<b>Tertiaire</b>	-26	/	-135	-5	-4	-65
<b>Agriculture</b>	-32	-101	-72	-81	-23	-2
<b>Routier</b>	-47	-1	-461	-35	-20	-1
<b>Autres transports</b>	-7	/	-32	-4	-2	/
<b>Déchets</b>	/	-1	/	/	/	/

*Baisse des émissions en tonnes entre 2015 et 2030 pour répondre aux objectifs PREPA (Source ATMO Hdf)*

## Quels bénéfices pour chacun ?

Au-delà des chiffres de consommation, de production et d'émission, de nombreux bénéfices sont attendus.

### Pour les habitants



- **Réduction des charges d'énergie** des ménages et amélioration du confort : lutte contre la précarité énergétique, rénovation de l'habitat.
- **Bénéfices sur la santé** : amélioration de la qualité de l'air, accès aux produits de qualité et bio, diminution de l'exposition au bruit.
- Une **meilleure qualité de vie** : végétalisation des espaces urbains, préservation de la biodiversité dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, environnement apaisé.

### Pour le territoire



- **Meilleure maîtrise énergétique** : en soutenant les énergies renouvelables et en exploitant les ressources locales (biomasse, potentiel solaire...). L'augmentation de la production locale d'énergie permettra de limiter les dépendances aux énergies fossiles et limitera l'impact financier des hausses de coût subies sur les marchés nationaux et internationaux.
- Vers une **dynamique de l'économie locale et de l'emploi** : création d'emplois non délocalisables dans de nombreuses filières (énergie, agriculture, innovation, économie sociale et solidaire).
- Un **territoire moins vulnérable** au changement climatique : anticipation des impacts sur les activités économiques, adaptation des aménagements et équipements.
- Un **territoire plus attractif** : valorisation de l'image globale du territoire et des acteurs économiques.

L'atteinte des objectifs définis ici nécessite la mise en application d'une **feuille de route ambitieuse** (plan d'action p.41) pour laquelle acteurs privés et publics seront mobilisés et impliqués, notamment au travers de la charte d'engagement évoquée précédemment.

**L'engagement  
collectif au cœur de  
la stratégie climat de  
la CAPSO**

## Un territoire en action pour une transition durable

Dans le cadre de son projet de territoire, la CAPSO a mis en œuvre une politique de transition écologique et environnementale ambitieuse et exigeante.

Pour atteindre les objectifs fixés, il est nécessaire de mettre en corrélation les enjeux environnementaux (préservation, adaptation, etc.), sociaux (santé, bien-être, éducation, etc.) et économiques (pour les entreprises, les ménages, etc.) repris, notamment, au travers des 17 objectifs de développement durable établis par les Etats membres des Nations Unies.



Ces enjeux sont portés par le territoire au travers de plusieurs programmes spécifiques, et notamment :

- Le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) et Bio Cultural Heritage Tourism (BCHT) qui ont vocation à préserver et valoriser le marais audomarois, ses richesses et particularités.
- Le Plan d'Actions de Cohésion et de Solidarité (PACS) et le Contrat Local de Santé (CLS)
- Les stratégies de développement économique, énergétique, numérique, qui s'articulent autour de l'innovation et du territoire REV3.
- Son organisation interne en ayant fait le choix de dédier un pôle aux enjeux de transition territoriale (innovation numérique, environnement, nouvelle économie)

Ces programmes ont un **objectif commun** :

- ➔ **Faire de la CAPSO un territoire attractif, préservé, innovant, ouvert, à l'écoute et au service de ses habitants.**

Cette ambition est déclinée dans les axes stratégiques suivants :

## 1. Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble

La transition territoriale et les objectifs à atteindre pour tendre vers un territoire sobre nécessitent l'implication de tous, acteurs privés, institutionnels, associations, citoyens, de tous âges et de tous horizons. L'implication de chacun nécessite connaissance, compréhension, échanges. Pour cela il nous faut partager :



**Les savoirs** : quelle est la situation territoriale, régionale, mondiale ? Qu'est-ce que le changement climatique ? La biodiversité ? Comment l'énergie est produite ? etc.

**Les expériences** : quelles sont les actions possibles à différents niveaux pour limiter son impact pour l'environnement ? Pour vivre sainement ? Comment participer à la transition ? Quels sont les initiatives des voisins ? Pour quels résultats ?

**Les responsabilités** : chaque action d'atténuation ou d'adaptation, même minime, est un pas de plus vers la sobriété. Quelle responsabilité porter ? A quel niveau s'engager ?

**La vision** : écrivons l'histoire à venir du territoire : nous connaissons le passé, quel futur commun souhaitons-nous ?

### a. Sensibiliser pour une prise de conscience collective

Face aux changements climatiques, la mobilisation citoyenne et le changement de comportement sont des enjeux essentiels. Pour répondre à cela, la collectivité a mis en place un **pôle dédié à l'éducation et à la sensibilisation au développement durable**. Son ambition est de parfaire l'appropriation citoyenne, notamment des jeunes publics, pour :

- amplifier la prise de conscience ;
- donner l'envie d'agir ;
- donner les moyens de passer à l'action.

Pour mener à bien ses missions, le pôle Transitions dispose d'un équipement unique, **Enerlya**. Née en 2011, cette structure a une triple vocation pédagogique, culturelle et scientifique, accueille chaque année des milliers de visiteurs. Au travers d'ateliers thématiques, de randonnées commentées, de visites guidées, d'expositions, les plus jeunes sont sensibilisés au développement durable et aux énergies renouvelables. Ils diffusent ainsi les changements et démultiplient l'impact auprès de leurs parents, mais aussi au sein de l'école ou lors d'activités périscolaires.

En parallèle, le territoire porte depuis de nombreuses années une dynamique de réduction des déchets qui lui a d'ailleurs permis d'être labellisé « **Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage** » en 2015. L'objectif est de réduire les déchets ménagers et assimilés en essayant sur le territoire les bonnes pratiques en matière de réduction et de tri des déchets.

La CAPSO s'engage donc à poursuivre la communication et la sensibilisation aux enjeux de transitions écologiques auprès des acteurs (citoyens, scolaires, etc.). En parallèle, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement, la collectivité accompagne techniquement et financièrement le développement de projets à l'international, notamment dans le domaine de l'eau. Des actions de sensibilisation sur la ressource en eau et l'enjeu mondial qu'elle représente sont développées.

*Fiche 45 - Informer et sensibiliser les citoyens au développement durable et à la transition énergétique*

*Fiche 9 - Informer et sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets*

*Fiche 53 – Animation du fonds eau*

Les **acteurs économiques** sont eux aussi engagés, à l'image d'Arc International qui s'engage en faveur du développement durable au travers du « **Global Compact des Nations Unies** ». Le Global Compact s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.



Arc International s'engage ainsi à sensibiliser ses collaborateurs via des animations sur site, une communication hebdomadaire sur l'intranet, etc. L'entreprise propose ainsi à ses salariés des axes d'atténuation de leur impact au quotidien (covoiturage, gestion de l'énergie, etc.), mais assure aussi une communication spécifique d'adaptation des process internes visant à réduire la pollution de l'air.

*Fiche 12 - Communiquer au local et à l'international, intégrer une dynamique de développement durable à l'international*

## **b. Mobiliser pour développer la force d'agir plus fort, plus vite**

Le proverbe dit « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». C'est ensemble, entre acteurs qui vivons et consommons sur le territoire que nous parviendrons aux objectifs de neutralité carbone. Pour faire ensemble, nous devons **partager les valeurs** de solidarité, de citoyenneté, de respect. Le Collectif Local des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, composé d'une vingtaine de membres, s'engage au travers d'une charte d'organisation d'éco-événement, l'objectif étant de démontrer les possibilités (comment acheter local, limiter et trier ses déchets, promouvoir la mobilité douce, etc.) pour mobiliser. Le message est ainsi multiple et porte sur les actions possibles, mais aussi sur le « comment faire ensemble ».

*Fiche 46 – Motiver la responsabilité sociétale*



Pour **faire ensemble**, il faut donner accès au dialogue, permettre la rencontre et l'échange. La collectivité proposera aux citoyens et acteurs investis un espace de dialogue et d'information, portant notamment sur les projets d'amélioration et de rénovation de l'habitat. L'objectif : échanger les savoirs faire, témoigner des bonnes pratiques, astuces, etc. Le Parc Naturel Régional partagera son expérience et apportera son soutien technique puisqu'il développe sur cette axe un panel d'actions riche visant à développer les éco-matériaux, structurer les filières et développer l'échange de services.

*Fiche 18 – Créer et animer une communauté locale de la rénovation énergétique et des bons usages du logement*

*Fiche 20 – Faciliter l'éco-rénovation*

### c. Impliquer pour amplifier l'impact de nos efforts

Avec plus de 600 agents, disposant d'un patrimoine conséquent et portant de multiples compétences, la collectivité consomme de l'énergie et génère directement et indirectement des gaz à effet de serre. Afin de limiter cet impact, les procédures et modes de fonctionnement seront réinterrogés tels que les politiques d'achat, la gestion raisonnée des consommations, l'utilisation des modes de déplacements doux, etc. L'exemplarité de la collectivité sera la clé d'entrée pour impliquer un maximum d'acteurs ensuite, par effet d'engrenage.



Les actions seront donc ciblées auprès des agents et élus qui bénéficieront de formations aux problématiques environnementales, aux écogestes et qui pourront intégrer le « **club** » de référents internes. Il aura pour mission de faire vivre les démarches. En parallèle, selon les domaines, les services référents pourront accompagner les entreprises qui le souhaitent à mettre en place leur plan de mobilité ou à revoir l'approvisionnement de leur restauration collective par exemple.

*Fiche 25 - Intégrer le développement durable dans les démarches et processus internes de la CAPSO*

*Fiche 26- Sensibiliser et impliquer agents et élus de la CAPSO*

*Fiche 41 - Accompagner les entreprises vers un plan de mobilité durable*

*Fiche 42 - Elaborer le Plan de mobilité entreprise d'Arc International*

*Fiche 62 – Labélisation Cap Cit'ergie*

## 2. Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Manger local, réduire ses consommations d'énergie, limiter ses déplacements ou utiliser les modes doux : autant d'actions qui sont connues pour réduire l'impact sur le climat et être bénéfiques pour la santé et l'environnement. Ces éléments ont beau être connus, **de nombreux maillons interviennent pour rendre possible ces changements dans notre quotidien.**



Comment consommer localement si les filières ne sont pas développées ?  
Comment se rendre en ville ou au travail sans avoir recours à un moyen de transport facilement accessible ?  
Comment réduire ses factures alors que le coût de l'énergie augmente ?

Toutes ces questions ont été posées et elles nécessitent une **refonte des schémas de fonctionnement quotidiens**, des innovations, des investissements afin de dessiner le territoire vivable et viable attendu par tous.

### a. Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

#### *Respirer, se déplacer...*

Le territoire, comme les départements du Nord et du Pas de Calais, est soumis à un **Plan de Protection de l'Atmosphère**. Ce plan vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques ; le résidentiel, l'industrie, les transports sont les principaux postes émetteurs sur notre territoire. Cette pollution invisible a un impact sur la santé, l'environnement, et donc sur notre système de soins.

La CAPSO est adhérente à ATMO Hauts de France, association en charge de la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire régional. Dans le cadre de ce partenariat la collectivité est engagée dans un programme de surveillance de la qualité de l'air sur la période 2017/2021. La CAPSO proposera plusieurs phases d'information et de sensibilisation. Le Contrat Local de Santé intègre parmi les axes prioritaires « La promotion d'un environnement favorable à la santé ». Un groupe de travail dédié est en place.

Plusieurs actions sont prévues et notamment :

- La sensibilisation des ménages (via l'EIE et le GUIH) à l'entretien ou au remplacement de modes de chauffage (notamment pour les combustibles bois, charbon et fioul).
- La lutte contre l'habitat indigne (via le GUIH)
- Le déploiement du programme « Aère toi » proposé par ATMO HDF
- Une communication auprès des communes et citoyens visant à lutter contre le brûlage des déchets verts. Celle-ci sera couplée à des démonstrations de broyages et valorisation de broyats sur différents pôles territoriaux. (*fiche action 47*).
- Une communication spécifique auprès des industriels et la mise en place de temps d'échange (cellule d'accompagnement) visant à soutenir la réduction des rejets.

Afin de réduire ces émissions, la collectivité engage un **plan d'envergure dédié à la mobilité**. La rénovation de la gare de Saint-Omer et la création d'un « comptoir de la mobilité » représentent une attractivité supplémentaire pour le territoire et permettront d'améliorer les services à la population.

En parallèle, l'étendue du territoire nécessite le déploiement d'une offre de mobilité réadaptée. Actuellement, beaucoup d'usagers utilisent par obligation leur véhicule pour les trajets ville-campagne. La création de communautés de covoiturage, la mise en place de l'autopartage ou encore la révision du parc de bus participeront à l'objectif de réduction des émissions de polluants en offrant aux utilisateurs la possibilité de se déplacer autrement qu'avec leur véhicule individuel. Cette réduction passera aussi, notamment autour des bourgs centres, par le développement de pistes et bandes cyclables et l'adaptation des plans de déplacement. La commune d'Aire-sur-la-Lys a réalisé différents travaux d'aménagement couplant accès au patrimoine historique et naturel. Le territoire bénéficie d'un patrimoine riche, apprécié des citoyens mais aussi des touristes. L'attrait des villes et villages dépend en partie de ce patrimoine mais aussi du cadre d'accueil.

*Fiche 36 - Encourager les mobilités et motorisations alternatives*

*Fiche 38- Réduire les émissions en transport collectif*

*Fiche 35 - Proposer une offre complète d'alternatives à la voiture individuelle*

*Fiche 21 - Intégrer la qualité de l'air dans les travaux et la gestion du résidentiel*

*Fiche 55 - Limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique*

*Fiche 37 - Adapter le territoire et favoriser les déplacements cyclables*

*Fiche 54 – Améliorer la qualité de l'air*

**Le changement climatique provoque des étés plus chauds et des vagues de chaleur qui ont un impact négatif sur la santé publique, le bien-être, la qualité de l'air (on parle alors de phénomène « d'îlots de chaleur »).**



Pour conserver leur attractivité, les villes ont besoin de s'adapter. Au travers du sondage citoyen et des rencontres avec les collectifs et associations du territoire, cette problématique a été relevée. La CAPSO collabore sur ce sujet sur un projet européen porté avec 4 pays frontaliers. L'objectif : réduire et traiter les îlots de chaleur en ville par le biais de **solutions innovantes**. Six projets pilotes seront menés en parallèle de celui prévu sur le territoire.

*Fiche 29 - Mise en œuvre d'un projet innovant visant à atténuer les effets des îlots de chaleur en milieu urbain*

### **Consommer, s'alimenter...**

Les citoyens du territoire souhaitent avoir accès à une alimentation saine et de qualité. Ces attentes croisent les objectifs définis au travers de la **loi Egalim** qui impose un approvisionnement de 50 % de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont produits bio) **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022** en restauration collective.

La loi issue des États Généraux de l'ALIMENTATION (EGALIM) poursuit trois objectifs :

- payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail
- renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous

L'alimentation est un sujet porté fortement par la collectivité. La richesse des productions du territoire et la diversité des acteurs de la filière (production, transformation, consommation) représentent un réel atout pour le territoire. Les enjeux sociaux (nutrition, santé, etc.) et réglementaires (loi Egalim, etc.) motive la CAPSO à porter l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial. Au travers de ce projet, l'ambition est de mobiliser un maximum d'acteurs, dont les acteurs de la grande distribution.

Pour dynamiser les filières locales et de qualité (dont bio), la collectivité réalisera un diagnostic territorial en restauration collective et soutiendra l'évolution des pratiques. La dynamique apportée ainsi aux filières facilitera l'ouverture de ces marchés auprès des citoyens et offrira donc le choix à chacun d'acheter et de consommer de manière éco-responsable.

*Fiche 1 – Définition et mise en œuvre d'une dynamique alimentaire locale*

Pour sensibiliser et soutenir cette consommation éco-responsable, la collectivité poursuivra les animations territoriales proposées aux citoyens notamment celles permettant une réduction des déchets et le réemploi (compostage, déploiement des repair café, etc.).

*Fiche 45 - Informer et sensibiliser les citoyens au développement durable et à la transition énergétique*

## **b. Maîtriser l'énergie : un défi collectif et global**

Sur le territoire, les habitants consomment plus d'énergie pour leur logement et leurs déplacements que l'ensemble des industriels. **25% de l'énergie consommée sur le territoire correspond au chauffage et à l'électricité des logements.**

La maîtrise de l'énergie nécessite un accompagnement renforcé des ménages (Espace Info Energie, Guichet Unique d'Information sur l'Habitat, etc.), une massification de la rénovation et la garantie que ces travaux soient performants (artisans qualifiés, etc.).

La rénovation énergétique des logements et des locaux tertiaires fait partie des priorités portées par le Guichet Unique de l'Habitat et l'Espace Info Energie. La mise en œuvre des programmes SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) et la poursuite du SPEE (Service Public de la Rénovation Énergétique) conforteront les actions engagées et celles à venir.

*Fiche 16 - Encourager la massification de la rénovation*

*Fiche 17- Améliorer l'accompagnement technique et financier des ménages*

La CAPSO pilote **trois programmes d'amélioration de l'habitat** cofinancés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), qui ont pour ambition commune :



- l'**amélioration des performances énergétiques** du parc de logement pour lutter contre la précarité énergétique ;
- l'**adaptation des logements** à la perte d'autonomie ou au handicap ;
- la **lutte contre l'habitat indigne**.

Les propriétaires (occupants ou bailleurs) éligibles aux aides sont accompagnés et conseillés gratuitement dans l'ensemble de leurs démarches (recherche de devis, normes, formulation des demandes de subvention...) par des opérateurs spécifiquement dédiés à l'animation des programmes. Cela favorise des projets de rénovation qualitatifs et durables.

Au total, ces dispositifs doivent permettre l'amélioration de près de 500 logements en 5 ans.

Dans le cadre de son dispositif d'aide communautaire à la production et à la réhabilitation du parc social, la collectivité a redéfini le règlement d'intervention en faveur de la construction neuve et de la réhabilitation du parc locatif social. Cette refonte des aides repose notamment sur une prise en compte accrue des performances énergétiques des logements : obligation d'atteinte d'un niveau de performance énergétique, prime supplémentaire au label BEPOS Effinergie (construction neuve), label BBC Effinergie Rénovation, etc.



**Les communes** ont aussi besoin de **conseils techniques et financiers** qui leur permettent de rénover leur patrimoine ou de revoir l'éclairage public. Les Conseillers en Energie Partagée assurent cet accompagnement et proposent la mise en place d'un **outil de suivi des consommations énergétiques**.

L'accompagnement des Conseillers en Energie Partagée soutiendra les projets des communes et de la collectivité afin de les rendre plus ambitieux. La mise en place d'indicateurs et d'outils de suivi tels que Virtuoz et Cit'ergie permettront en parallèle de valoriser les économies et gains apportés et pourraient motiver l'adhésion des communes aux services des CEP (actuellement 38 sont accompagnées sur 53) ou le développement d'autres projets publics ou privés.

*Fiche 27 - Accompagner les communes dans la rénovation de leur patrimoine et dans leur maîtrise énergétique*

L'exemplarité, la communication et le soutien de l'Etat sur les programmes de rénovation devrait permettre le maintien voire l'accélération des efforts entre 2030 et 2050.

Avec un parc immobilier de 115 bâtiments, la CAPSO souhaite renforcer la maîtrise énergétique sur son patrimoine. Pour cela, un audit énergétique des bâtiments, suivi d'un programme de travaux et la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée devrait permettre une réduction des consommations et émissions non négligeables. La CAPSO attendra de ses délégataires la mise en œuvre d'actions de suivi et de réduction afin de **maîtriser l'ensemble du patrimoine communautaire**.

*Fiche 28 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments communautaires*

La CAPSO porte un engagement fort sur son patrimoine bâti, mais aussi sur le quotidien de ses équipes. Dans un souci de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, la collectivité s'engage à réduire les déplacements des 600 agents qui génèrent sur les trajets domicile-travail plus de 3 millions de kilomètres par an, soit l'équivalent de 758 T éq.CO2.



L'**incitation au télétravail** et la mise en place d'une plateforme territoriale dédiée au **covoiturage** sont nécessaires pour viser les objectifs de réduction de 30 % à 2030.

*Fiche 39 - Réduire l'impact de la mobilité des agents de la collectivité*

*Fiche 40 - Limiter les déplacements des agents grâce aux services du numérique*

Depuis plusieurs années, le territoire est mobilisé dans une stratégie numérique. L'aménagement numérique mis en œuvre permet aujourd'hui une couverture des foyers les moins bien desservis de l'agglomération en fibre optique. Une feuille de route phasée dans le temps permettra d'aboutir à une **couverture complète du territoire en Très Haut Débit à 2022**. Ces avancées techniques permettent le développement d'activités professionnelles à domicile à travers le **réseau de tiers lieux « La Station »**.

Le territoire s'est ainsi doté d'un outil unique pour préparer la transition économique du territoire alliant évolution de la structure de l'emploi et intégration des enjeux environnementaux.

*Fiche 56 – La Station*

### 3. Préservons les ressources, notre richesse

Historiquement, les villes et villages se sont façonnés autour de ressources qu’apportaient la Terre : ressource et force de l’eau, terre riche pour les cultures, bois, minéraux, etc. Le territoire a profité d’opportunités qui lui étaient offertes de produire les matériaux durables qui ont participé à son développement, tels que le verre ou le carton.

#### a. Une nécessaire harmonie entre développement humain et biodiversité

L’identité du marais audomarois est l’histoire d’une interaction étroite entre l’Homme et la nature, dont l’agriculture est la principale manifestation. Le marais est confronté à des enjeux cruciaux mêlant activité agricole, milieux préservés et labellisés « Man and Biosphere » par l’UNESCO, attrait touristique, etc. Au total, le marais doit s’adapter aux conséquences du changement climatique, mais aussi à l’évolution des métiers qui l’ont façonné. Pour cela, la CAPSO, soutenue par l’Agence de l’eau Artois Picardie, collabore avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d’Opale et porte le Programme de Maintien de l’Agriculture en Zone Humide (PMAZH).

*Fiche 3 - Concilier maintien de l’agriculture et préservation des ressources du marais audomarois*

*Fiche 48 – Valoriser les atouts du patrimoine naturel et culturel commun*

*Fiche 49 – Animer la réserve de Biosphère MAB UNESCO et la zone humide d’importance internationale RAMSAR*

La préservation des espaces agricoles et des ressources suppose une transition agroécologique et un développement de l’agriculture biologique. La Chambre d’agriculture et le PNR CMO accompagnent les agriculteurs vers la transition au bio, via le Plan Bio Régional. Des temps d’échanges dédiés et des diagnostics sur site permettent aux exploitants d’anticiper la transition et, ainsi, d’entrer dans ces nouveaux marchés, forts attendus par les consommateurs.

*Fiche 2 - Dynamiser les filières locales biologiques et la conversion au bio*

*Fiche 4 – Préserver la qualité des sols*



Pour permettre à chacun d’accéder à des espaces préservés et diversifiés, il est indispensable d’optimiser les espaces de nature et d’impliquer les citoyens dans l’amélioration de leur cadre de vie et la préservation des ressources.

Pour cela, la CAPSO renforcera l’animation territoriale autour de projets durables (jardins partagés, plantation de haies, valorisation de friches, etc.) et les sports de nature, notamment en proposant les « randonnées nature ».

*Fiche 47 - Renforcer l’animation territoriale et la solidarité autour de projets durables*

En parallèle, il est urgent d’agir face à l’érosion de la biodiversité due en partie à la fragmentation des milieux naturels. La lutte contre cette fragmentation passe par la reconstitution et le confortement des continuités écologiques sous toutes leurs formes (trames verte, bleue et noire).

*Fiche 50 – Maintenir et renforcer les trames écologiques*

## **b. Une vision prospective partagée gage d'un développement équilibré et maîtrisé**

Un territoire est attractif de par son cadre de vie (paysages, infrastructures, accessibilité, numérique, etc.), sa situation économique (entreprises dynamiques, création d'emplois, etc.), la qualité de son environnement (qualité de l'air, état des ressources, milieux préservés, etc.), mais aussi par sa dynamique de développement. Pour intégrer ces enjeux et répondre en parallèle aux exigences environnementales attendues, le développement du territoire doit être équilibré (entre ses pôles d'attractivité urbains et ruraux) et maîtrisé (préservation du foncier, des ressources, etc.). Pour cela, la collectivité doit construire avec les acteurs une vision prospective qui tienne compte des particularités du territoire et de son positionnement en Région et à l'international.

Dans une région fortement impactée par les flux économiques internationaux et le transport routier européen, le territoire du Pays de Saint-Omer est traversé par le canal à Grand Gabarit Dunkerque-Valenciennes.

L'aménagement du quai fluvial du Parc d'Activités de la Porte Multimodale de l'Aa permet, depuis 2009, la prise en charge annuelle de plus de 300 000 tonnes de marchandises (en grande partie des céréales). Il est une alternative non négligeable au transport routier régional, national et intra-européen.



Comme attendu dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la part modale du transport de marchandises par voie fluviale est amenée à évoluer.

*Fiche 43 - Consolider l'offre de services pour le transport fluvial de marchandises via le Port d'Arques*

Une augmentation de 30% du transport fluvial et du ferroviaire est attendue d'ici à 2050. Ce développement pourrait ouvrir une attractivité économique supplémentaire sans impacter les flux routiers sur lesquels des objectifs de réduction sont aussi attendus.

## **c. Un territoire en adaptation pour en assurer sa résilience**

Marais audomarois, rivières, fleuves, mais aussi nappes phréatiques : l'eau est très présente sur la CAPSO, elle représente un bien précieux pour le territoire et au-delà (jusqu'à la Métropole Européenne de Lille et le Dunkerquois). La collectivité porte la compétence « eau » depuis plusieurs années et développe un panel d'actions de suivi et de gestion correspondant. Les ressources en eau diminuent, les phénomènes de sécheresse ou d'inondation sont amenés à se multiplier. Le territoire doit donc s'adapter à cette nouvelle donne. La collectivité prend en compétence la gestion des eaux pluviales afin d'assurer la sécurité publique (prévention des inondations) et la protection de l'environnement (limitation des apports de pollution dans les milieux aquatiques). Ces programmes d'actions ne pourraient être mis en œuvre sans les compétences des syndicats de gestion des eaux présents sur le territoire. Ceux-ci assurent les projets d'adaptation et de prévention, tels que la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) portée par le Syndicat Mixte de Gestion de l'Aa (SmageAa).

*Fiche 51 - Préserver la ressource en eau*

*Fiche 52 – Assurer la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation*

*Fiche 59 – Projet Nereus*

## 4. Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

La transition d'un territoire comprend forcément des paramètres inconnus, des recherches d'optimisation, en tenant compte des caractéristiques qui lui sont propres, mais aussi par rapport au financement nécessaire, aux partenaires impliqués, au planning attendu. En ce sens, l'exemplarité et le partage d'expérience sont primordiaux et permettront la mise en place de projets innovants pour le territoire et ses acteurs.

### a. Une transformation économique sous l'angle REV3

Les effets du changement climatique sont souvent connus à travers le prisme des problématiques environnementales (hausse des températures, érosion des sols, etc.). Les acteurs économiques qui produisent des biens et services sont directement impactés (coût des énergies, des matières premières, etc.) et doivent s'adapter en conséquence afin de limiter leur impact sur l'environnement, pérenniser leur rentabilité et anticiper une demande sociétale grandissante.



Une dynamique d'innovation et de partage mobilise les industriels, les agriculteurs, les commerçants, les artisans. La CAPSO, en tant que coordinatrice de la transition énergétique, accompagnera ces acteurs dans leurs projets de transition afin qu'ils puissent collaborer, être connus et reconnus, être informés des procédés portés en région et au-delà.

*Fiche 24 - Mobiliser les acteurs économiques autour de la transition économique, environnementale et énergétique du territoire*

*Fiche 5 - Réduire les consommations d'énergie des exploitations agricoles*

*Fiche 13 - Réduire les consommations d'eau sur le site industriel d'Arc International*

*Fiche 14 - Réduire les consommations d'énergie sur le site industriel d'Arc International*

*Fiche 60 – Territoire démonstrateur REV3*

### b. Un enjeu : fiabiliser les réseaux ; un objectif : développer les énergies renouvelables

Pour tendre vers un territoire à énergie positive, la production d'énergie renouvelable et de récupération doit être multipliée par 4 d'ici 2050. A plus courte échéance, la loi TEPCV de 2015 porte la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation énergétique finale à 2030. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'en développant le mix énergétique sur les différents potentiels relevés. La communauté d'agglomération et les communes qui la composent devront pour cela s'engager à étudier et mettre en œuvre toute option d'optimisation et de production possible sur leur patrimoine.

*Fiche 30 - Développer les énergies renouvelables et de récupération*

*Fiche 32 – Développer les réseaux de chaleur*

*Fiche 33 – Faire connaître une énergie à fort potentiel, l'hydrogène*

Dans ce sens, la collectivité est engagée au travers d'un **contrat de développement des énergies renouvelables (COT ENR)** qui vise à :

- accompagner les porteurs de projets ENR&R
- accompagner et soutenir les projets de récupération de chaleur fatale
- développer les dynamiques de coopération pour aller vers la transition énergétique.

La coopération intercommunale et le soutien de la Fédération Départementale de l'Énergie (FDE) permettront une meilleure maîtrise des coûts, voire l'autoconsommation sur certains sites.

*Fiche 31 - Développer le solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux et intercommunaux*

Cette coopération s'effectue aussi entre acteurs publics et privés, particulièrement pour les énergies renouvelables nécessitant la définition de filières, telles que le bois ou la méthanisation.



Dans le contexte actuel où l'énergie est au cœur des préoccupations quotidiennes, produire de l'énergie est un avantage incontesté. L'agriculture offre l'opportunité de développer des projets de production renouvelable, et notamment la méthanisation, le solaire photovoltaïque ou encore la filière bois.

*Fiche 6 - Soutenir la transition agriculture et dynamiser les filières énergétiques*

*Fiche 7 - Soutenir le développement de la méthanisation agricole*

*Fiche 8 - Inciter et soutenir le développement de la production solaire en exploitation agricole*

*Fiche 34 – Développer une filière locale bois-énergie*

*Fiche 57 - Développer et renforcer les filières énergétiques territoriales*

L'agriculteur génère ainsi des revenus qui pérennisent son exploitation, mais il participe aussi directement au développement de nouvelles filières qui bénéficient à l'économie locale (gestion de déchets de collectivité en méthanisation, alimentation de réseaux de chaleur des communes, valorisation de linéaire de haies et plantations, etc.). La filière bois en est un bel exemple sur le territoire. La plateforme de stockage bois développée sur Renty permettra de répondre à une demande locale de plaquettes bois, tout en développant l'emploi au sein de structures de l'économie sociale et solidaire qui en assureront sa gestion.

#### **a. Poursuivre et accélérer les projets d'économie locale et circulaire**

La collaboration et le partenariat sont deux axes forts de l'économie locale et permettent la mise en place de boucles locales d'économie circulaire. Sur le territoire de la CAPSO, les papetiers et acteurs des filières de recyclage s'engagent dans un projet innovant.

Promouvoir le recyclage du papier carton localement participe à la préservation des ressources et à la diminution des émissions de GES. En France, les papiers et cartons représentent plus de 14,5% des poubelles. Aujourd'hui, moins de la moitié des papiers consommés sont recyclés. Trier les papiers et cartons, contribue donc à une moindre consommation des ressources naturelles. La production de papier recyclé, comparée à la production de pâte vierge, consomme entre 2 et 5 fois moins d'énergie et d'eau.

La valorisation des papiers et cartons collectés localement par les papetiers du territoire permet de réduire l'impact du territoire et participe au maintien d'emplois locaux non délocalisables.

*Fiche 10 - Soutenir et développer l'économie circulaire du territoire en valorisant la filière papier carton*

*Fiche 19 - Développer les filières locales d'écomatériaux et l'économie circulaire en BTP*

Intégrer des matières premières locales est une voie suivie par les papetiers, qui font aussi évoluer pour certains leur contrat d'énergie. En effet, les cartonneries de Gondardennes CGW se sont associées au centre de valorisation énergétique Flamoval. Flamoval valorise plus de 90 % de son énergie et produit annuellement 54 000 MWh d'électricité et plus de 41 000 MWh de chaleur. Situées à proximité, les entreprises se sont associées pour mettre en place et développer un circuit direct d'énergie qui permet aux cartonneries de substituer du gaz par de la vapeur. La réduction des émissions de CO2 est estimée à 22 000 t par an.

*Fiche 15 - Développer la valorisation de chaleur fatale entre industriels*

## **Une stratégie multi-acteurs pour s'adapter et non subir les changements climatiques.**

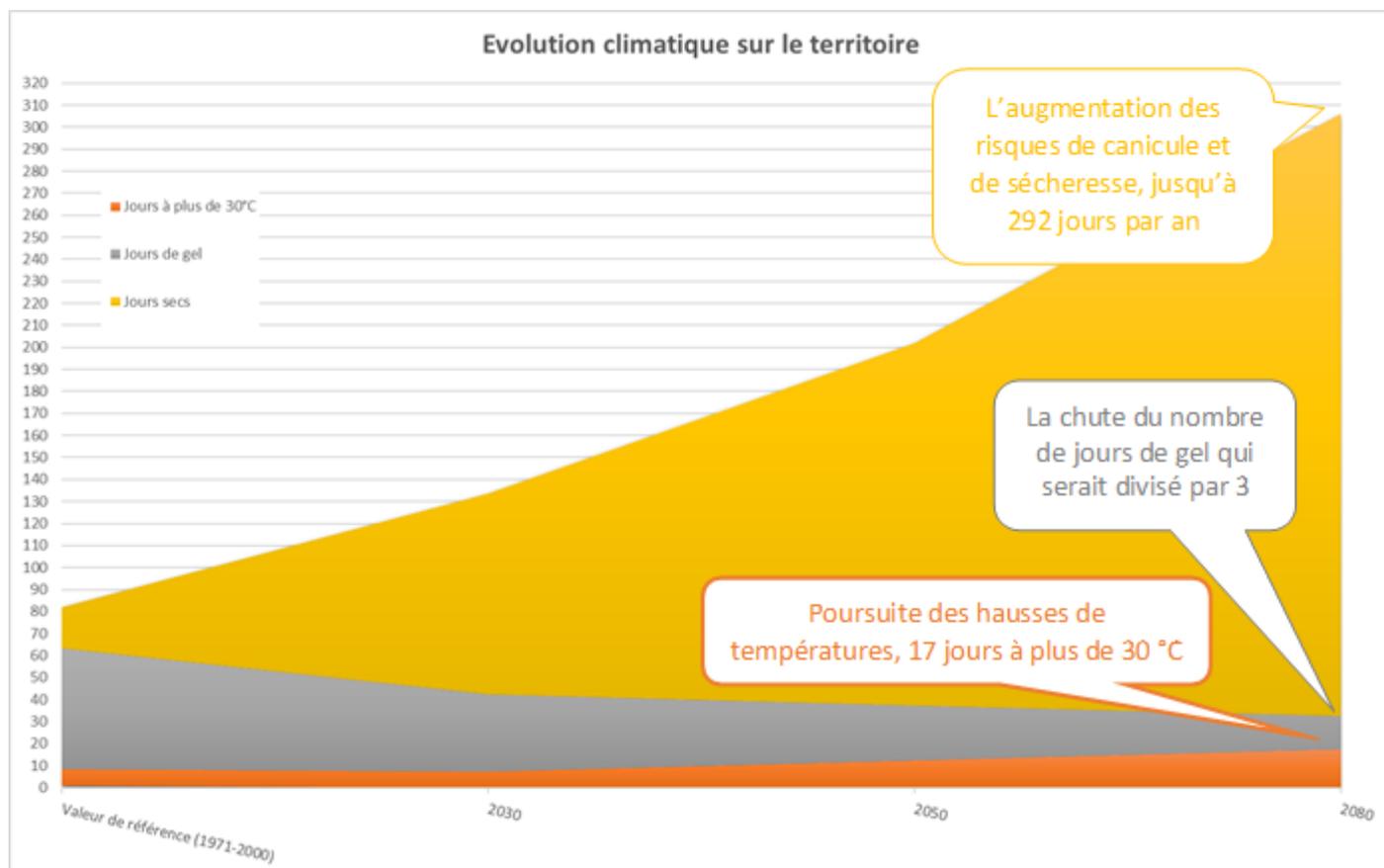
Inondation, érosion, canicule, sécheresse, plusieurs aléas climatiques ont déjà eu lieu sur le territoire. Les dépenses qu'ils engendrent pour reconstruire les habitats ou réhabiliter les milieux sont importantes. A ce titre, le rapport Stern, publié en octobre 2006 et rédigé par l'économiste Nicholas Stern pour le gouvernement britannique, évalue que le coût de l'inaction est supérieur au coût de la prévention. **Le coût de l'inaction est estimé, selon les scénarios, de 5 % à 20 % du PIB mondial, contre 1 % pour celui de l'action.**

Selon les derniers chiffres de Eurostat, l'institut statistique de l'Union européenne, le PIB par habitant de la France s'élèverait à 32 900 euros en 2018, soit un PIB global sur le territoire que l'on pourrait évaluer à environ 3 454,5 millions d'euros.

Selon l'estimatif porté dans le rapport Stern, nous pourrions donc estimer les actions d'adaptation et d'atténuation à hauteur de 34,5 millions d'€. L'inaction, pourrait amener des dépenses de réhabilitation ou de reconstruction estimées entre 172,7 à 690,9 millions d'€. Ces estimations restent très aléatoires et seront étudiées plus précisément via l'outil FacETe.

Les scientifiques français de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ont participé à une étude internationale publiée dans la revue Science (20 septembre 2019). Celle-ci, basée sur l'analyse du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), souligne "la stratégie gagnant-gagnant" pour les Etats de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5°C dès 2050 par rapport à l'ère préindustrielle. Les chercheurs estiment qu'**investir pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à l'horizon 2050 coûterait "quatre à cinq fois moins que les sommes à engager pour réparer les dommages causés aux Hommes, aux écosystèmes et aux infrastructures par une augmentation de la température à 2°C"**.

En région, différentes projections ont été établies, selon des scénarios climatiques plus ou moins optimistes pour les années à venir. L'étude MEDCIE (Missions de Développement des Coopérations Interrégionales et Européennes) restituée en 2013 présente aux horizons 2050 et 2080 les tendances suivantes pour le territoire :



Les impacts liés aux changements climatiques sont multiples et peuvent être de différentes nature :

- Biophysiques (inondation, îlots de chaleur, etc.)
- Socio-économiques (dégradation d'infrastructures, impacts sanitaires, etc.)
- Environnementaux (dégradation des milieux, développement des ravageurs, modification des aires de répartition des espèces, etc.)
- Sanitaires (allergies, infections, canicule, etc.)

A court terme, les évolutions climatiques pourraient profiter à l'agriculture territoriale qui est présente sur 75% de la surface de la CAPSO via les prairies et zones cultivées. La hausse des températures pourrait avoir un effet positif sur les rendements du blé, de la betterave, du maïs. A plus long terme, la baisse des précipitations estivales, les périodes de sécheresse suivies de fortes pluies pourraient engendrer quant à elles plusieurs impacts : amenuisement des récoltes, conflits d'usage de l'eau, inconfort thermique du bétail, érosion des sols, etc.

Une dynamique de transition est en cours et porte sur l'évolution des modes de production (filières alimentaires locales et biologiques – Fiches 1 et 2), le maintien et la préservation des ressources (marais audomarois, sol, eau, air – Fiches 3, 4, 47 et 51), la pérennisation des exploitations (réduction des consommations et productions d'énergies renouvelables – Fiches 5, 6, 7 et 8).

## **Conséquences du changement climatique et adaptation dans le marais audomarois.**

Le changement climatique impacte directement le marais, l'assèchement des sols notamment accélère la minéralisation de la tourbe mais d'autres facteurs sont tout aussi impactants. La gestion hydraulique du marais audomarois est complexe, la diminution des niveaux d'eau impacte directement les sols et provoque des abaissements des terres tourbeuses.

Plusieurs actions sont prévues et notamment :

- Une concertation territoriale à l'échelle du marais sur la gestion de la ressource en eau et la ressource en sol avec le Syndicat Mixte de Gestion de l'Aa et les usagers (dont les agriculteurs).
- Une étude sur le niveau de profondeur et la qualité (dégradation) de la tourbe sera menée afin de proposer un niveau d'eau ne pénalisant pas la production agricole mais préservant le stock de carbone restant
- Le suivi de la topographie du marais par technologie satellite permettra de mesurer le déstockage carbone en relation avec l'affaissement altimétrique, les niveaux d'eau pratiqués, les précipitations et températures. Ce suivi permettra de déterminer les causes de l'affaissement (climat, gestion des niveaux d'eau par les locaux, gestion du niveau du canal).

Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale a produit une exposition « le changement climatique vu du marais audomarois » qui apporte une vision des enjeux d'avenir présents sur ce milieu. En parallèle, différentes manifestations co-animées par des experts visent à sensibiliser les publics (journée tourbière, journées mondiales des zones humides, etc.).

## **Coordination de la transition et engagement dans l'action**

En tant que coordinatrice de la transition territoriale, la CAPSO souhaite préserver le cadre de vie et la santé des citoyens. Elle porte, avec les acteurs territoriaux, de nombreuses mesures de prévention et d'adaptation telles que :

- La mise en œuvre d'un projet d'atténuation des îlots de chaleur en milieu urbain (fiche 29)
- Le développement des espaces de nature (fiche 47)
- La gestion et la préservation de la ressource en eau (fiches 51 et 52)
- La sensibilisation à la qualité de l'air (fiche 54)
- Le développement de tiers lieux innovants tels que la Station (fiche 56)

Atteindre 2050 en adaptant nos modes et cadres de vie, en divisant à minima par 2 nos consommations d'énergie et en multipliant par 4 la production d'énergies renouvelables nécessite de cibler nos actions par domaines, mais aussi en tenant compte des marges de manœuvre accessibles pour les acteurs privés et publics.

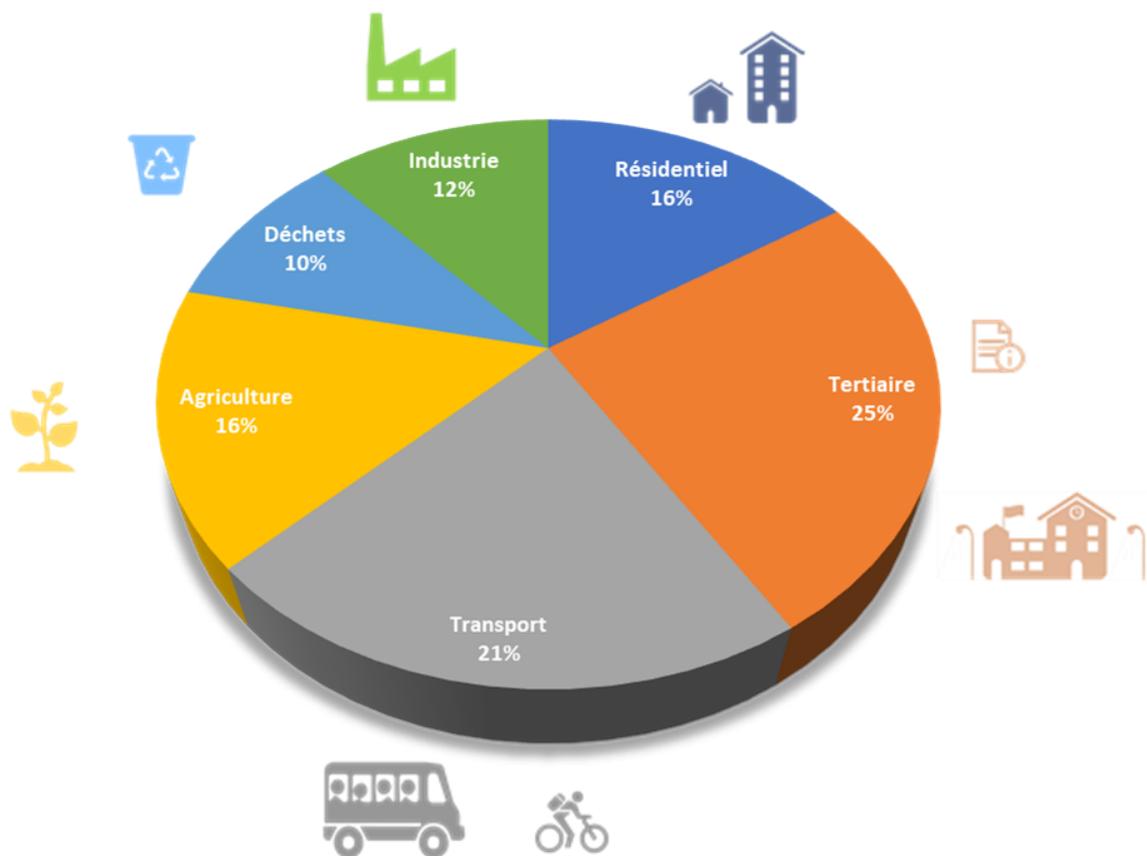
Le programme d'actions définit les projets qui seront mis en œuvre par la collectivité et l'ensemble des acteurs. Il a été construit avec les parties prenantes du territoire (associations,

entreprises, partenaires institutionnels, etc.) au regard des objectifs stratégiques définis et des attentes des citoyens du territoire (Voir “Analyse du sondage citoyen” en annexe).

Au sein du programme d’actions sont précisés les objectifs stratégiques du PCAET de la CAPSO, le portage de l’action et le contexte dans lequel elle évolue, les publics concernés et les partenaires référents, le calendrier de déploiement, les pistes de financement et, enfin, les indicateurs de suivi et d’évaluation.

**Un plan d'action  
transversal et global  
pour répondre à la  
nécessité d'agir**

## Domaines d'actions

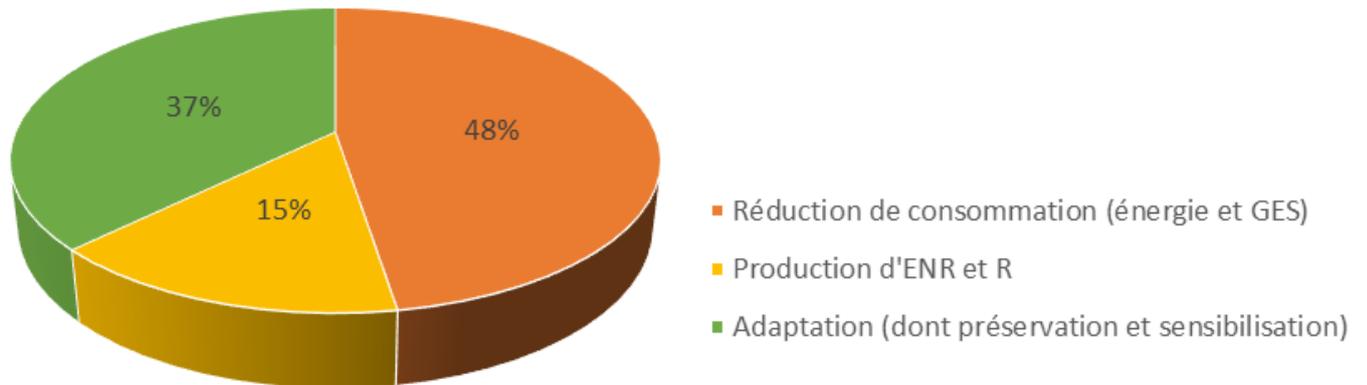


Hors industrie, les principaux postes de consommation du territoire concernent le résidentiel et les transports : ces deux axes sont donc prioritairement développés au sein du plan d'actions.

L'ampleur du patrimoine bâti représente lui aussi un poste de consommation important que la collectivité souhaite adapter et rendre plus performant pour en limiter les émissions. La collectivité et les communes qui la composent se doivent d'être exemplaires dans ce domaine.

L'agriculture, très présente sur le territoire, est engagée au travers des actions de préservation (des ressources, des sols, etc.) et de transition (énergétique, alimentaire, agroécologique).

## Impact des actions



La projection envisagée au travers de la démarche TEPOS nous précise que selon les trajectoires prévues, le territoire pourrait avoir des difficultés à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 (graphique en page 17).

Ce constat défini le degré d'urgence à agir, à ce titre, la collectivité et les acteurs du territoire ont donc priorisé les actions qui permettront la réduction des consommations d'énergie (réhabilitation des logements, mobilité douce, etc.).

En parallèle, les publics devront être sensibilisés pour devenir acteurs de cette transition dans leur quotidien (réduction des déchets, consommation responsable, etc.) et préserver au mieux nos ressources.

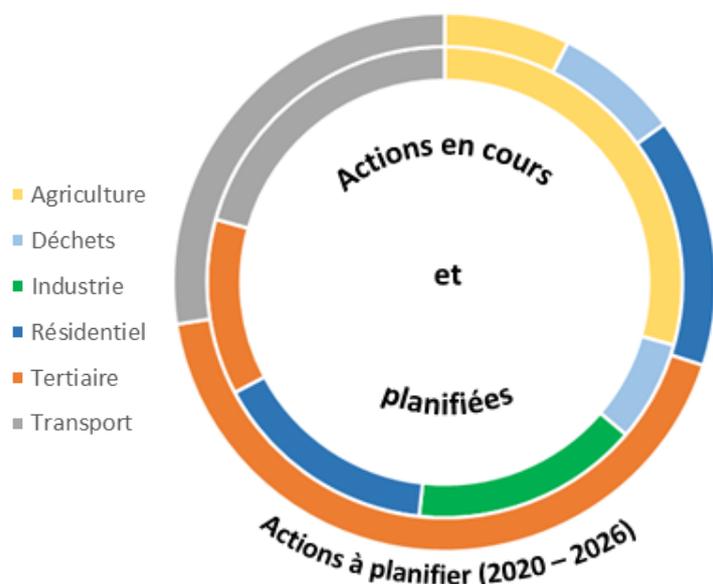
Les effets du changement climatique sont très présents (sécheresse estivale, forte pluviométrie à l'automne, inondation) et nécessitent une adaptation multiple qui passe par la préservation des milieux remarquables (tel que le marais audomarois), le développement d'espaces naturels ou encore l'adaptation des pratiques agricoles.

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET (Annexe), précise l'importance des actions positives vis-à-vis des critères environnementaux, notamment ceux en lien direct avec les enjeux climatiques, à savoir les émissions de GES, la qualité de l'air, la santé, les ENR.

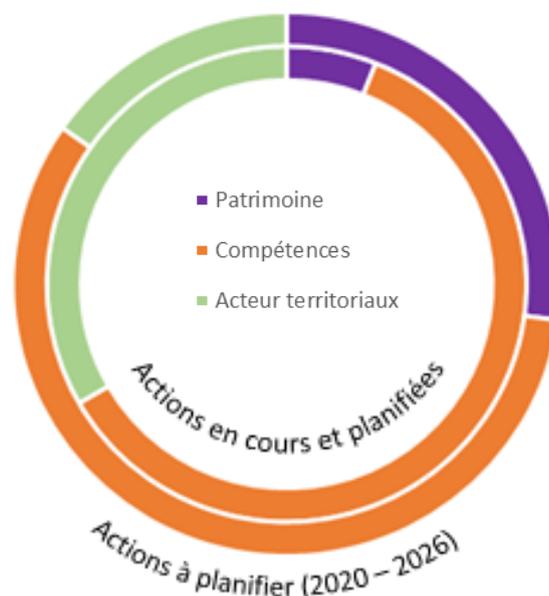
Les impacts potentiellement négatifs (paysagers, patrimoniaux, etc.), considérés comme des points de vigilance par le cabinet Médiaterre, et les mesures ERC (Eviter Réduire Compenser) qu'il propose seront pris en compte lors du développement et la mise en œuvre des actions.

## Planification des actions

### Par domaine



### Par compétences



Le plan d'actions défini ici comporte plus de 50% d'actions en cours ou déjà planifiées dès 2020. Elles reflètent les dynamiques déjà en place sur le territoire et le portage multi acteurs, plus de 30 % des actions sont portées par des acteurs territoriaux.

Pour les années suivantes, certains projets sont définis comme prioritaires durant la mise en œuvre du PCAET mais nécessiteront la définition de plan d'actions spécifiques (renouvellement des flottes de bus et de véhicules de collecte, structuration de l'offre de rénovation, etc.) et de financements dédiés à hauteur des besoins, ce qui explique une planification non précise à aujourd'hui.

Le portage d'actions par les acteurs territoriaux est moins représenté pour les années à venir (15 %) mais pourra évoluer durant la vie du PCAET. La valorisation des actions portées notamment par les partenaires signataires de la charte devrait renforcer la dynamique en place et permettre le développement de nouveaux projets.

L'évaluation de notre plan d'actions nous permettra de mesurer le degré de réalisation des actions, les résultats obtenus et les impacts (directes et indirectes).

# PLAN

# climat-air-énergie

de l'agglomération du Pays de Saint-Omer

## PLAN d' ACTIONS



# AGRICULTURE



**FICHE 1**



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Définition et mise en œuvre d'une dynamique alimentaire locale**

**Enjeux et contexte**

L'alimentation est un sujet transversal porté par plusieurs champs de l'action communautaire : développement social, développement économique ou encore transition écologique. Le partage des réflexions amène à constater plusieurs points :

- La demande sociétale se renforce. Pour y répondre les territoires sont amenés à reterritorialiser la production au regard des consommations. Les enjeux sont alors de :
  - Améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour les populations locales ;
  - Maintenir l'agriculture et soutenir sa transition ;
  - Permettre au territoire de se réappropriier son alimentation, son agriculture et les filières qui valorisent les productions.
- Les réglementations et leurs programmes (loi EGALIm, Programme National Nutrition Santé, Programme National Alimentaire, etc.) amènent le territoire à répondre à de nouvelles demandes mais certains chaînons manquants sont à identifier et à compléter pour réussir cette transition. Certains acteurs ont besoin d'être accompagnés (notamment les agriculteurs et acteurs de la restauration collective) pour relever ces défis.

Pour répondre à ces attentes, la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire de territoire en lien avec le monde agricole implique la définition et le pilotage coordonné des actions permettant une organisation transverse des différentes compétences à mobiliser (développement éco, santé, etc.). Un Projet Alimentaire Territorial permettrait une approche décloisonnée ainsi que des initiatives privées et publiques afin de créer des synergies et faire système pour une alimentation plus durable à l'échelle du territoire.

**Objectifs**

- Donner accès à une alimentation de qualité pour tous ;
- Préserver les milieux, les ressources et les métiers (notamment en maraîchage) ;
- Renforcer la coopération entre acteurs > synergie ;
- Garantir aux agriculteurs une rémunération juste (et valoriser les services environnementaux) ;
- Soutenir la filière agricole (mise en réseau, diversification, etc.) ;
- Valoriser le secteur agricole et agro-alimentaire (conforter les chaînons manquants, etc.).

**Impact de l'action**

- Atténuation       Adaptation  
 GES       Energie       Qualité de l'air       Stockage carbone

**Sous-action 1**

Descriptif	Réaliser le diagnostic territorial permettant d'établir la cartographie des acteurs des filières alimentaires, de production et de transformation locales. 1. Etablir le listing des producteurs locaux, des transformateurs, des structures de vente et de consommation, des associations. Profiler les filières à l'échelle du territoire pour structurer l'offre locale et conforter les « chaînons » manquants. 2. Organiser des groupes de concertation permettant l'échange sur les données et visant à créer des synergies entre acteurs
Public-cible	acteurs des filières alimentaires, de production et de transformation locales
Etat	En cours
Calendrier	2020-2026

**Sous-action 2**

Descriptif	Valoriser les productions locales et bio, les filières et savoirs faire pour les dynamiser. 1. Développer un programme de communication (plateforme numérique, brochures, etc.) auprès du grand public et des élus portant sur l'alimentation locale et bio.
------------	---

		2. Développer un programme d'animations pour différents publics (ciné-débat, rando ferme, conférences, etc.) visant à découvrir les filières et inciter à une relocalisation des consommations.
	Public-cible	Tout public
	Etat	A développer
	Calendrier	2020-2026
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Initier et/ou soutenir l'évolution de pratiques en restauration collective. 1. Faire l'état des lieux de la restauration collective par secteurs hors domicile (écoles, collèges, lycées, hôpitaux, entreprises, etc.) 2. Apporter un soutien technique à l'évolution des pratiques en restauration collective (marché public, sensibilisation des convives, techniques de cuisine, etc.)
	Public-cible	restauration collective
	Etat	En cours
	Calendrier	2020-2026
<b>Sous-action 4</b>	Descriptif	Pérenniser l'économie agricole et soutenir sa transition 1. Accompagner l'installation d'agriculteurs (pépinière maraîchère, etc.) et la transmission d'exploitations 2. Accompagner et diffuser les expérimentations visant l'amélioration qualitative des productions
	Public-cible	Agriculteurs, éleveurs, maraîchers
	Etat	En cours
	Calendrier	2020-2026
<b>Sous-action 5</b>	Descriptif	Sensibiliser les publics aux enjeux sanitaires et économiques 1. Mettre en place des temps d'échanges et de formation dédiés aux personnels de la petite enfance et aux communes (alimentation bio, perturbateurs endocriniens, etc.) 2. Mettre en place des temps d'échanges et de sensibilisation portant sur l'impact de l'alimentation sur la santé et la gestion budgétaire de cette ligne de dépense (Epicerie sociale, CIAS, école des consommateurs, etc.)
	Public-cible	Tout public et encadrants
	Etat	A développer
	Calendrier	2020-2026
<b>Sous-action 6</b>	Descriptif	Travailler l'image des métiers auprès des jeunes et du grand public 1. Soutenir et accompagner le développement de cycle d'animations : rencontres, démonstrations, échanges, visites d'exploitations... 2. Mobiliser les établissements de formation autour d'un événement annuel en lien avec les entreprises...
	Public-cible	Tout public
	Etat	A développer
	Calendrier	2020-2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	Co-pilotage : Chambre d'agriculture, PNR CMO Partenaires engagés : APEI les Papillons Blancs, A Pro Bio, producteurs, etc.	
<b>MOYENS</b>		
<b>Part. et disp. financier</b>	ADEME, DRAAF, Agence de l'eau, Région	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'acteurs recensés, nombre d'acteurs mobilisés, nombre d'acteurs impliqués dans la dynamique collective (présence aux groupes de travail, signataires d'engagement partenarial, etc.) part des communes œuvrant en restauration collective en mesure de répondre aux attendus de la loi Egalim, part d'approvisionnement des filières alimentaires locales par la production locale (légumes, céréales, viande, etc.) et projection des exploitations en transition vers le bio.	



Préserveons les ressources, notre richesse  
Un territoire en adaptation pour en assurer sa résilience

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

**Dynamiser les filières locales biologiques et la conversion au bio**

<b>Enjeux et contexte</b>	Face au développement de nouveaux marchés liés à l'évolution de la demande sociétale (restauration scolaire notamment), mais aussi par choix personnel de changement des pratiques agricoles, des agriculteurs s'interrogent sur la faisabilité technique et économique d'un passage en bio. Les acteurs de l'agriculture biologique collaborent, sous l'égide du Plan bio régional, pour un accompagnement concerté.	
<b>Objectifs</b>	Répondre aux besoins d'information des agriculteurs. Accompagner pour sécuriser techniquement et économiquement le passage en bio	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Répondre aux questions des agriculteurs par des moyens d'information (site internet, permanence téléphonique), des temps d'échanges (cafés de la bio) et des diagnostics de faisabilité.
	Public-cible	Agriculteurs
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Accompagner les conversions par une étude techno-économique et l'appui au montage des dossiers administratifs
	Public-cible	Agriculteurs
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Chambre d'agriculture	
<b>Partenaires</b>	Bio en Hauts de France, Aprobio, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Action inscrite dans le cadre du Plan Bio Régional, financé par la Région Hauts de France	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'agriculteurs du territoire sollicitant les différents niveaux d'accompagnement. Nombre d'agriculteurs du territoire passés en bio ou engagés dans une conversion. Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%).	



Préservons les ressources, notre richesse

Un territoire en adaptation pour en assurer sa résilience

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Concilier maintien de l'agriculture et préservation des ressources du marais audomarois**

<b>Enjeux et contexte</b>	L'identité et l'aménagement du marais audomarois est l'histoire d'une interaction étroite entre l'Homme et la nature, dont l'agriculture est la principale manifestation. Le marais est cependant confronté à des enjeux cruciaux pour l'avenir de l'activité agricole et la préservation de cette zone humide : préservation des sols tourbeux, adaptation au changement climatique, réduction des produits phytosanitaires, renouvellement de la population maraîchère, entre autres. Accompagnée du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et du groupe Marais, la CAPSO porte depuis plusieurs années le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides.	
<b>Objectifs</b>	Maintenir les activités agricoles sur le marais audomarois tout en préservant ses ressources (eau, sol, biodiversité) en réduisant les externalités négatives	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Préserver les sols et assurer les besoins des cultures en raisonnant les niveaux d'eau des casiers hydrauliques. La mauvaise gestion des niveaux d'eau entraîne une oxydation de la tourbe, relarguant des quantités très importantes de GES. Un protocole de gestion des niveaux d'eau dans un premier temps sur le marais communal sera établi avec les maraîchers afin d'assurer la préservation des sols et les besoins des exploitants.
	Public-cible	Eleveurs et maraîchers du marais
	Etat	
	Calendrier	2010-2021
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Accompagner l'élevage en milieu humide (Techniques de pâturage innovantes, réduction de l'usage des traitements antiparasitaires). Les prairies de milieu humide sont souvent dévalorisées, perçues comme peu productives et vecteurs de parasitisme. L'animation d'un collectif d'éleveurs sur les pratiques d'élevage et un suivi du parasitisme des troupeaux les revalorisent, assurant le maintien d'un milieu ouvert et la réduction des intrants pour les éleveurs.
	Public-cible	Eleveurs du marais
	Etat	
	Calendrier	2018-2021
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Accompagner et inciter à la protection intégrée des cultures maraîchères pour limiter l'usage et le lessivage des produits phytosanitaires. L'usage de produits phytosanitaires implique des risques sanitaires et une contamination des milieux et espèces. La recherche et l'application de techniques innovantes permettant de réduire les insecticides est mené dans un partenariat maraîchers-chercheurs-techniciens.
	Public-cible	Maraîchers du marais
	Etat	
	Calendrier	2019-2021
<b>Sous-action 4</b>	Descriptif	Concevoir une transition agroécologique assurant la pérennité et durabilité économique, sociale et environnementale de l'agriculture sur le marais. Depuis les années 1970, les pressions sur le milieu et les activités agricoles sont croissantes malgré les moyens humains et techniques mis en œuvre. Une réflexion globale et partagée sur l'ensemble du marais est entreprise

# PLAN climat-air-énergie de l'agglomération du Pays de Saint-Omer

		pour concevoir une transition agroécologique assurant la pérennité et durabilité économique, sociale et environnementale de l'agriculture sur le marais.
	Public-cible	Maraichers, éleveurs, institutions
	Etat	
	Calendrier	2019-2021
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	Agence de l'Eau Artois-Picardie, Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Aa, Pôle Légumes Région Nord, Man And Biosphère – France, Uni Lasalle Beauvais, Institut National de Recherche Agronomique, UFA du Doulac, VET'EL	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	PMAZH financé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (70%) et la CAPSO (30%)	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Niveau de traitement antiparasitaire. Nombre de participants au collectif d'éleveurs. Niveau de fertilisation des prairies humides. Niveau d'usage des insecticides. Taux d'enherbement et de retard de fauche des berges agricoles. Evolution pluriannuelle des niveaux d'eau.	



Préserver les ressources, notre richesse  
 Un territoire en adaptation pour en assurer sa résilience

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

**Préserver la qualité des sols**

<b>Enjeux et contexte</b>	<b>Préserver le carbone organique des sols, restaurer et améliorer les sols agricoles dégradés et, d'une manière générale, augmenter le carbone dans les sols ( exemple : initiative 4 pour 1000) sont des enjeux majeurs pour relever le triple défi de la sécurité alimentaire, de l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers des populations aux dérèglements climatiques et de l'atténuation des émissions d'origine anthropique, ainsi que la lutte contre les effets de l'érosion des sols.</b>			
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser l'évolution de pratiques agricoles vers l'agroécologie (terminologie générique de toute approche agronomique (dont l'agroforesterie) privilégiant la valorisation mécanique (adaptée) et naturelle des sols en alternative à l'usage d'intrants et de techniques mécaniques lourdes destructurantes pour les sols) ;</li> <li>- Maintenir les prairies ;</li> <li>- Préserver la qualité des sols tourbeux et le stock carbone de ces sols estimé à 1400 Teq CO<sup>2</sup> par hectare et par mètre d'épaisseur.</li> </ul>			
<b>Impact de l'action</b>	X Atténuation	X Adaptation		
	X GES	<input type="checkbox"/> Energie	X Qualité de l'air	X Stockage carbone
<b>Sous-action 1</b> Accompagner l'évolution des pratiques agricoles	Descriptif	Accompagner les agriculteurs dans la transition de leur système et de leurs pratiques ; Identifier les volontés, les problématiques ; Mobiliser pour une dynamique collective mais aussi de l'expertise ; Suivre et capitaliser les changements de pratiques ; Sensibiliser les agriculteurs, organiser des lieux de discussion et de concertation entre le monde agricole et la société civile.		
	Public-cible	Agriculteurs, habitants, riverains		
	Etat			
	Calendrier	Dès 2020		
<b>Sous-action 2</b> Préserver les sols tourbeux	Descriptif	Gestion adaptée des niveaux d'eau ; Etude sur les sols tourbeux du marais (altimétrie et pédologie) ; Suivre et capitaliser ; Vulgariser et communiquer.		
	Public-cible	Agriculteurs, habitants, riverains		
	Etat			
	Calendrier	Dès 2020		
<b>Sous-action 3</b> Maintenir les prairies	Descriptif	Au-delà de la sous-action 1 qui peut intégrer les changements de pratiques en élevage, mettre en place une stratégie et un plan d'actions en faveur de la préservation des prairies peut s'avérer un pilier nécessaire aux réponses à apporter en termes de défis autour de la question des sols ; Promotion de l'élevage ;		

		Animation de MAE ou autres dispositifs à mobiliser sur le sujet.
	Public-cible	Agriculteurs
	Etat	
	Calendrier	Dès 2020
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	PNRCMO, sur le territoire du Parc naturel régional et, en appui technique sur les autres communes couvertes par le PCAET	
<b>Partenaires</b>	CA ; FDSEA ; SAFER, Agriculteurs ; SAGE, CAPSO (pour le PLUI)	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Sollicitation du 11ème programme de l'Agence de l'Eau	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Observatoire de l'évolution des pratiques agricoles et actions opérationnelles et contractuelles engagées	



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

Une transformation économique sous l'angle REV3

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Réduire les consommations d'énergie des exploitations agricoles**

<b>Enjeux et contexte</b>	Dans un contexte de hausse du coût des énergies fossiles, et de recherche permanente de performance économique et énergétique des exploitations agricoles, des solutions existent pour optimiser l'existant, et réduire également les émissions de gaz à effet de serre. La recherche d'économies d'énergie nécessite de réaliser en amont une approche globale et d'intégrer tous les objectifs de l'exploitation (revenu, environnement, travail).	
<b>Objectifs</b>	Répondre aux besoins d'information des agriculteurs. Accompagner les projets, tant d'un point de vue technique qu'administratif.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Proposer un programme de démonstrations aux supports innovants : - identifier avec les partenaires les actions déjà menées et/ou les besoins d'information, les solutions à présenter – toutes filières confondues, - relayer la communication sur les actions menées par des partenaires, - créer des événements pour valoriser les solutions techniques non encore présentées localement.
	Public-cible	Agriculteurs
	Etat	A mettre en œuvre
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Proposer des diagnostics individuels et des préconisations d'équipements, ainsi qu'un appui sur la recherche de financements et le montage des dossiers administratifs.
	Public-cible	Agriculteurs
	Etat	Action en cours, à poursuivre
	Calendrier	2020 - 2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Chambre d'agriculture	
<b>Partenaires</b>	Groupes de développement agricole, Cuma, PNR CMO...	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Certains dispositifs rentrent dans les financements du PCAE, COT ENR	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nb d'agriculteurs du territoire présents dans les opérations de démonstration. Nb d'exploitations du territoire ayant installé des dispositifs de récupération d'énergie. Cumul de kW/h du réseau économisés par le recours à ces dispositifs.	



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

Un enjeu : fiabiliser les réseaux ; un objectif : développer les énergies renouvelables

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Soutenir la transition agricole et dynamiser les filières énergétiques**

<b>Enjeux et contexte</b>	La hausse des températures, les problématiques d'érosion, de sécheresse sont autant d'effets dus aux changements climatiques constatés. L'agriculture n'est plus seulement source de production alimentaire, elle est aussi désormais productrice d'énergie. Dans un contexte de hausse du coût des énergies fossiles, et de recherche permanente de performance économique et énergétique des exploitations agricoles, des solutions existent pour optimiser l'existant, et réduire également les émissions de gaz à effet de serre.	
<b>Objectifs</b>	Inciter et accompagner les agriculteurs à la valorisation du potentiel énergétique de leur exploitation. Dynamiser la filière bois locale et développer les puits de carbone. Faire connaître la filière méthanisation pour privilégier son développement.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Favoriser le développement d'une ressource en bois locale par l'animation d'une filière bois et agroforesterie, permettant de capter les ressources en bois du territoire (linéaire de haie, bord de cours d'eau, gestion des bords de route, etc.), d'approvisionner la plateforme de transformation et stockage bois territoriale (site de Renty) mais aussi d'apporter aux agriculteurs engagés une diversification sur leur exploitation. Organisation de rencontres, chantiers participatifs, mobilisation des acteurs...
	Public-cible	Agriculteurs, associations, élus
	Etat	A développer
	Calendrier	Dès 2020
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Dynamiser la filière méthanisation locale en développant un programme de communication dédié (ateliers techniques, visites de sites, soirées thématiques, etc.). Former un groupe de travail dédié et instaurer les clauses de la charte de dialogue territorial (CERDD). Engager une réflexion sur les projets citoyens/territoriaux de méthanisation.
	Public-cible	Agriculteurs, grand public, élus
	Etat	A développer
	Calendrier	Dès 2020
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	Chambre d'agriculture, EnergEthic, MAHRA le Toit, SCIC SA Energie Citoyenne, PNR CMO, Agence de l'eau, agriculteurs, syndicats de gestion des cours d'eau, CD62, communes, les planteurs volontaires, CORBI, CERDD, ADEME, Région	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Animation de la filière agroforestière (financement par l'agence de l'eau.) Appel à projet des partenaires (ADEME,) Fonds participatifs volontaires Charte « Label Bas Carbone »	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Emissions directes évitées. Nombre de linéaire de haie ou potentiel planté qui intégrera la filière bois locale. Evolution des surfaces boisées et surfaces forestières en gestion raisonnée (actuellement environ 4 314ha de surfaces boisées sur la CAPSO). Nombre de participants aux visites et ateliers. Nombre de projets à l'étude et réalisés.	

**Mesures ERC**

Laisser le feuillage au sol pour limiter l'appauvrissement des sols ; Espacer les récoltes des menus bois (branches d'un diamètre inférieur à 7cm) de 15 ans ou à défaut laisser 10 à 30% de cette ressource sur place ; Préserver les refuges pour la faune locale (vieux arbres à cavité, chandelles, chablis isolés, gros bois morts au sol...) ; Eviter la circulation des engins sur toute la parcelle et protéger les voies de passage avec du menu bois pour limiter le tassement des sols ; Eviter les prélèvements de bois pendant la période de reproduction des espèces.



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement  
 Un enjeu : fiabiliser les réseaux ; un objectif : développer les énergies renouvelables

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

**Soutenir le développement de la méthanisation agricole**

<b>Enjeux et contexte</b>	Dans le contexte actuel où l'énergie est au cœur des préoccupations quotidiennes, produire de l'énergie est un avantage incontesté. L'agriculture offre cette opportunité de pouvoir développer des projets permettant cette production renouvelable, notamment via la méthanisation à la ferme. A ce jour, près de 60 unités fonctionnent ou sont en construction dans les Hauts de France, tandis que plus d'une centaine sont en projet Sur le territoire de la CAPSO et ses environs, 2 unités à la ferme sont implantées (Thiembronne et Renescure), une troisième en construction (Quelmes).	
<b>Objectifs</b>	Répondre aux besoins d'information des agriculteurs. Accompagner pour sécuriser techniquement et économiquement la création d'unités. Continuer à ancrer les unités dans leur territoire, tant pour le recours aux intrants méthanisables de proximité, que pour la valorisation locale de l'énergie produite.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Répondre aux questions des agriculteurs par des moyens d'information (temps d'information, formations...) et des diagnostics simplifiés de faisabilité
	Public-cible	Agriculteurs au stade de l'idée
	Etat	Action en cours, à poursuivre
	Calendrier	2020-2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Accompagnement personnalisé pour toutes les étapes du projet : dimensionnement de l'unité, choix des intrants méthanisables, élaboration du plan d'épandage, suivi des travaux et des démarches administratives, fonctionnement du collectif si projet à plusieurs
	Public-cible	Agriculteurs engagés dans un projet
	Etat	Action en cours, à poursuivre
	Calendrier	2020-2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Chambre d'agriculture	
<b>Partenaires</b>	CAPSO, CERDD, communes, PNR CMO	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Les porteurs de projets d'unités de méthanisation sont susceptibles d'émarger sur des fonds ADEME et Région	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nb d'agriculteurs du territoire présents dans les actions de communication, formations. Nb d'unités en projet et développées sur le territoire ou à proximité, impliquant des agriculteurs ou des matières méthanisables du territoire. Reportage photographique des paysages (objectif d'impact visuel réduit). Nombre de dossiers de dérogation d'espèces protégées déposés en lien avec l'installation d'ENR (Objectif = 0)	
<b>Mesures ERC</b>	Localiser les installations de méthanisation en fonction des potentiels de biomasse à proximité, et des contraintes paysagères (éviter l'implantation dans les unités paysagères sensibles). Privilégier l'implantation des unités de méthanisation sur des zones à faible enjeu écologique et à faible risque de ruissellement. Limiter les surfaces de sols imperméabilisés et maintenir dans la mesure du possible les haies ou arbres remarquables.	



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

Un enjeu : fiabiliser les réseaux ; un objectif : développer les énergies renouvelables

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Inciter et soutenir le développement de la production solaire en exploitation agricole**

<b>Enjeux et contexte</b>	Dans le contexte actuel où l'énergie est au cœur des préoccupations quotidiennes, produire de l'énergie est un avantage incontesté. La production d'électricité photovoltaïque est bien adaptée au monde agricole car toutes les exploitations disposent de toitures bien orientées et donc susceptibles de produire de l'électricité. Cette forme de diversification, peu gourmande en temps de travail, peut trouver un intérêt économique, notamment dans les situations permettant une autoconsommation directe de l'électricité produite, contribuant ainsi à l'autonomie énergétique.	
<b>Objectifs</b>	Répondre aux besoins d'information des agriculteurs. Accompagner les projets, tant d'un point de vue technique qu'administratif.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Répondre aux questions des agriculteurs par des moyens d'information (temps d'information, formations...) et des diagnostics simplifiés de faisabilité (notamment sur l'intérêt de l'auto-consommation)
	Public-cible	Agriculteurs au stade de l'idée
	Etat	Action en cours, à poursuivre
	Calendrier	2020-2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Accompagnement personnalisé pour toutes les étapes du projet : approche économique, calcul de la puissance nécessaire, montage des dossiers administratifs et de demande de subvention, mise en relation avec les professionnels de l'installation
	Public-cible	Agriculteurs engagés dans un projet
	Etat	Action en cours, à poursuivre
	Calendrier	2020-2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Chambre d'agriculture	
<b>Partenaires</b>	CAPSO	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Certaines installations (autoconsommation) sont susceptibles d'avoir accès à des aides Ademe/Région (lien avec Capso ou Pays pour le COTRI ?). Certaines organisations collectives agricoles (Fdsea 62) organisent ponctuellement des opérations type « achats groupés » pour réduire les coûts d'investissements	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nb d'agriculteurs du territoire présents dans les actions de communication, formations. Nb de projets à l'étude et nb d'exploitations équipées en panneaux photovoltaïques. Cumul de kW/h du réseau économisés par le recours à l'autoconsommation. Reportage photographique des paysages (objectif : impact visuel réduit)	
<b>Mesures ERC</b>	Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations ; Travailler en partenariat avec des architectes pour la bonne intégration des installations.	

# DECHETS





Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble  
Sensibiliser pour une prise de conscience collective

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

**Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité**

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Informier et sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets**

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>La communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer s'engage dans un processus de transition territoriale et développe une politique d'excellence écologique. Face aux enjeux climatiques et écologiques, la mobilisation citoyenne et le changement des comportements des citoyens est un enjeu essentiel.</p> <p>Parallèlement, la CAPSO a été labellisée « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » en 2015, suite à un appel à projet national. En s'inscrivant dans cette démarche, Elle a souhaité poursuivre ses engagements en matière de réduction des déchets. L'ambition est de réduire de 7% d'ici 2020 les déchets ménagers et assimilés.</p> <p>L'objectif est d'amplifier, et d'essaimer, sur le territoire, les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets et d'accompagner en particulier les différents publics vers un comportement plus respectueux et responsable.</p>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer et informer le citoyen sur les enjeux de la transition écologique et les pratiques responsables ;</li> <li>• Sensibiliser et accompagner les citoyens dans leurs changements de comportement ;</li> <li>• Proposer des alternatives concrètes pour le passage à l'action.</li> </ul>	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	<p><b>Mise en place d'un programme d'action pour la réduction des déchets :</b></p> <p><b>1/ Animations scolaires</b> L'objectif est de proposer des interventions auprès des scolaires pour sensibiliser toujours plus d'élèves à la <b>gestion des déchets</b> ;</p> <p><b>Animations sur le tri et le recyclage des déchets</b></p> <p><b>Mise en place du dispositif « mon école zéro déchet » :</b> L'objectif étant de sensibiliser les élèves et engager les établissements du territoire dans une démarche de développement durable, incluant en priorité la gestion et la réduction des déchets produits à l'école.</p> <p><b>2/ Animation grand public autour du tri et la gestion des déchets.</b></p> <p><b>3/ Accompagnement des établissements scolaires dans le traitement des biodéchets et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.</b></p>
	Public-cible	Scolaires
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	<p><b>Mise en place des alternatives concrètes pour le passage à l'action :</b></p> <p>1/ Poursuivre et étendre sur le territoire l'offre de compostage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compostage collectif et partagé de proximité ;</li> <li>- Compostage autonome en établissements pour le traitement des biodéchets issus de la restauration collective.</li> </ul> <p>2/ Poursuivre et étendre le développement de repair café</p>
	Public-cible	Scolaires, grand public
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026

**PILOTAGE**

<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO
<b>Partenaires</b>	Associations locales, établissements scolaires, bailleurs

**MOYENS**

<b>Partenaires et dispositif financier</b>	CAPSO, Ademe, Eco organismes Moyens humains : équipe prévention des déchets 3 ETP
--	--

**EVALUATION**

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'écoles inscrites. Nombre d'élèves participants. % de réduction des déchets. Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an). Production ordures ménagères résiduelles (kg/hab). Production de déchets collectés sélectivement, en porte à porte ou en apport volontaire (kg/hab). Production de déchets occasionnels (kg/hab). Recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (%)
---	---



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

Poursuivre et accélérer les projets d'économie locale et circulaire

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Soutenir et développer l'économie circulaire du territoire en valorisant la filière papier carton**

**Enjeux et contexte**

La gestion des Déchets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération fonctionne de manière performante depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, le contexte réglementaire et législatif impose de nouvelles obligations aux collectivités. Le système actuel de gestion des déchets atteint ses limites et nécessite un changement de modèle vers un modèle plus vertueux d'économie circulaire.

Par ailleurs, la présence historique des papetiers, des acteurs de la filière de recyclage en vallée de l'Aa et leurs volontés de développer l'approvisionnement local en circuit court sont un atout majeur pour notre territoire et permet un contexte favorable pour impulser un projet innovant et expérimental de mise en place d'une boucle locale d'économie circulaire allant bien au-delà de la problématique des déchets abordant les notions économiques, sociales et environnementales. Le développement de l'économie circulaire autour de la filière papier/carton a pour enjeux de :

- Soutenir un nouveau modèle de développement notamment économique basé sur les principes de la 3ème révolution industrielle (REV3) afin d'accélérer la transition écologique et d'en faire un moteur d'attractivité et d'excellence territoriale ;
- Être innovant en proposant des solutions alternatives pour anticiper les nouvelles contraintes législatives et réglementaires (horizon 2022 : extension des consignes de tri plastiques) ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière dans une démarche volontariste et ambitieuse afin de dépasser les objectifs de valorisation de 65% attendus en 2022.

Ce projet « filière papier » s'inscrit dans une vision globale rapprochant le secteur public et privé dans une démarche gagnant / gagnant, et en parfaite cohérence avec les mesures récemment annoncées dans la feuille de route de l'économie circulaire.

**Objectifs**

Objectifs :

Environnementale :

- Anticiper de la mise en place de l'extension des consignes de tri plastique (LTE),
- Promouvoir le recyclage du papier carton localement (préservation des ressources, limiter l'exploitation des matières premières et diminution des émissions de GES)

En France, les papiers et cartons représentent plus de 14,5% de nos poubelles. Aujourd'hui moins de la moitié des papiers que nous consommons sont recyclés. Trier nos papiers/cartons, c'est contribuer à une moindre consommation de nos ressources naturelles.

La production de papier recyclé, comparée à la production de pâte vierge, consomme entre 2 et 5 fois moins d'énergie et d'eau.

Economique :

- Optimiser les recettes et économiser les dépenses (les coûts de collecte et les coûts de tri) liés à la gestion des déchets
- Valoriser l'industrie locale :

Les papiers/cartons collectés sont acheminés directement chez les papeteries / cartonneries du territoire.

Ainsi, trier et recycler le papier ou carton localement, c'est aussi participer à la valorisation des savoir-faire industriels et au maintien de l'emploi local non délocalisable

	Sociale : <input type="checkbox"/> Soutenir aux initiatives citoyennes, à la mobilisation de la population dans la transition écologique ...	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	L'APPORT VOLONTAIRE « PUBLIC » Sur la CAPSO, il est proposé plusieurs modèles complémentaires d'approvisionnement local des papetiers sur l'ensemble du territoire : Le développement des points d'apport volontaire promu par le service public de collecte de la CAPSO
	Public-cible	Grand public
	Etat	
	Calendrier	2019-2022
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Mise en place de bornes d'apport volontaire de papier/carton en collaboration avec le monde associatif du territoire comme les écoles, les collèges, les lycées, etc. Les papiers/cartons ainsi collectés seront exclusivement et directement acheminés auprès des papeteries du territoire. Les recettes générées par la vente des papiers/cartons seront reversées aux associations ayant participées à la valorisation de ces matériaux (Déduction faite du coût de collecte facturé par la CAPSO) ce qui décrit ainsi une démarche d'incitation positive.
	Public-cible	Grand public, associations, écoles
	Etat	
	Calendrier	2019-2020
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	CITEO – ADEME : partenaires financiers UDREP : association des papetiers Les papetiers, communes, Associations, établissements scolaires,	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	ADEME (fonctionnement : étude et communication 50 %) CITEO (investissement 50% + fonctionnement)	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Tonnage papiers /cartons collecté Dont Tonnage valorisé en apport volontaire Dont Tonnage valorisé en apport incitatif Nombre d'élèves sensibilisés Nombre d'animation grand public réalisée Economie de dépenses réalisées	



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

Poursuivre et accélérer les projets d'économie locale et circulaire

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Etude de faisabilité de valorisation énergétique de boues de station d'épuration**

**Enjeux et contexte**

Actuellement, la majorité des eaux usées sont traitées par des techniques biologiques, qui utilisent des bactéries naturellement présentes dans l'eau. A la sortie des stations d'épuration, les eaux traitées sont rejetées dans le milieu naturel, et les matières en suspension récupérées sous forme de boues, sont traitées et majoritairement valorisées en agriculture. L'évolution des réglementations pourrait amener une évolution de l'utilisation des boues dans les années à venir. Dans ce cadre et tenant compte de la stratégie énergétique adoptée fin 2017, la CAPSO souhaite étudier la faisabilité de méthaniser les boues de station d'épuration.

**Objectifs**

- Valoriser le traitement de déchets issus des stations d'épuration
- Développer le mix énergétique et la production locale d'énergies renouvelables ;
- Proposer des solutions innovantes ;
- Faire valoir de nouvelles solutions et technologies sur le territoire du Pays de Saint - Omer ;
- Intégrer les énergies renouvelables pour structurer les projets durablement autour des ressources

**Impact de l'action**

- Atténuation       Adaptation  
 GES       Energie       Qualité de l'air       Stockage carbone

**Sous-action 1**

Descriptif	Etude de faisabilité de traitement des boues de station d'épuration par méthanisation comprenant le coût des investissements utiles au traitement des boues, les process épuratoires possibles, l'estimation des production de biogaz et d'énergie annexe (chaleur, électricité..).
Public-cible	CAPSO, communes, gestionnaires de STEP, etc.
Etat	
Calendrier	2020-2021

**PILOTAGE**

**Maître d'ouvrage**

CAPSO

**Partenaires**

Gestionnaires de STEP, ADEME, Agence de l'eau, CORBI

**MOYENS**

**Partenaires et dispositif financier**

ADEME, Agence de l'eau

**EVALUATION**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

# INDUSTRIE





Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble  
Sensibiliser pour une prise de conscience collective

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

**Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité**

**Communiquer au local et à l'international, intégrer une dynamique de développement durable à l'international**

<b>Enjeux et contexte</b>	L'Environnement est l'une des 7 valeurs du Groupe Arc. L'entreprise est engagée en faveur du développement durable et met en place des actions dans ses différentes filiales. Pour affirmer cet attachement, le groupe Arc a signé en 2003 le Global Compact des Nations Unies.	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les collaborateurs Arc France au développement durable ;</li> <li>Faire évoluer les mentalités et les comportements en entreprise. L'entreprise s'engage à rendre régulièrement compte des actions menées au sein du Groupe dans le rapport développement durable édité chaque année.</li> </ul>	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Rédaction du rapport annuel Développement Durable Groupe (France USA, Chine, Russie, UEA). Recensement des actions sociales et environnementales du Groupe auprès des Ressources Humaines, des responsables QHSE de chaque filiale. Suivi des indicateurs sociaux et environnementaux
	Public-cible	Clients, consommateurs, collaborateurs, fournisseurs
	État	En cours
	Calendrier	Poursuite
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du DD au travers d'actions sociales, environnementales et sociétales (partenariat Audomarose, Audotri, Semaine Européenne du Développement Durable, Semaine Européenne des Déchets, Movember, Semaine de l'Energie, CleanUp Day, biodiversité, Mobilité...) en suivant le calendrier DD.
	Public-cible	Salariés de l'entreprise
	État	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Mise en place d'une communication spécifique sur l'intranet du site Arc France : destinée aux salariés de l'entreprise, elle rappelle les engagements de l'entreprises (10 principes du Global Compact), les fondements du Développement Durable et donne accès à de nombreuses informations (biodiversité, pratiques de chauffage et éclairage, application BlablaLines (site de covoiturage domicile – travail), réduction des impressions papier, utilisation de l'eau, éco-conduite et gaspillage alimentaire. Sur l'intranet Groupe (en anglais) on retrouve certains « codes de conduite -fournisseurs » des clients de l'entreprise.
	Public-cible	Salariés de l'entreprise
	État	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 4</b>	Descriptif	Mise en œuvre d'un plan de communication spécifique aux mesures d'urgence telles que pic de pollution (limiter les déplacements, manutentions, adapter la production selon émission du process, etc.).
	Public-cible	Salariés de l'entreprise
	État	En cours
	Calendrier	2020 - 2026

**PILOTAGE**

<b>Maître d'ouvrage</b>	Arc International
<b>Partenaires</b>	Communauté d'Agglomération (CAPSO), associations locales, entreprises investies dans le DD.
<b>MOYENS</b>	
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	En cours d'identification
<b>EVALUATION</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Indicateurs environnementaux et sociaux



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

Une transformation économique sous l'angle REV3

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Réduire les consommations d'eau sur le site industriel d'Arc International**

<b>Enjeux et contexte</b>		L'Environnement est l'une des 7 valeurs du Groupe Arc. L'entreprise est engagée en faveur du développement durable et met en place des actions dans ces différentes filiales. Par ses modes de productions, l'entreprise consomme différentes ressources et énergies qu'il lui faut gérer au mieux pour limiter les coûts de production et l'impact de celle-ci sur l'environnement.	
<b>Objectifs</b>		Augmenter le recyclage d'eau usée afin de diminuer les apports d'eaux neuves sur la production.	
<b>Impact de l'action</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Amélioration des circuits d'eau. Mise en service de circuits fermés d'eau non traitées afin d'alléger et améliorer le circuit d'eau traitée et ainsi diminuer les nécessités d'apports d'eaux neuves. Sensibilisation du personnel aux usages de l'eau sur le site.	
	Public-cible	Salariés	
	Etat		
	Calendrier	2020 - 2026	
<b>PILOTAGE</b>			
<b>Maître d'ouvrage</b>	Arc international		
<b>Partenaires</b>			
<b>MOYENS</b>			
<b>Partenaires et dispositif financier</b>			
<b>EVALUATION</b>			
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réduction des consommations d'eau et d'énergie sur circuit de production et dans les bâtiments. Indicateurs de suivi en cours de mise en œuvre sur certains secteurs.		



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

Une transformation économique sous l'angle REV3

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Réduire les consommations d'énergie sur le site industriel d'Arc International**

<b>Enjeux et contexte</b>	L'Environnement est l'une des 7 valeurs du Groupe Arc. L'entreprise est engagée en faveur du développement durable et met en place des actions dans ces différentes filiales. Par ses modes de productions, l'entreprise consomme différentes ressources et énergies qu'il lui faut gérer au mieux pour limiter les coûts de production et l'impact de celle-ci sur l'environnement.	
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'utilisation des compresseurs. Diminuer la consommation électrique du site tout en améliorant les conditions de travail du personnel.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Economie d'air comprimé sur process. Optimisation (voir suppression) des utilisations d'air comprimé sur certaines applications. Installation d'électrovannes et/ou de buses d'air à économie d'énergie. Réduction des consommations de 30% à 70%.
	Public-cible	Salariés de l'entreprise et prestataires du site
	Etat	En cours
	Calendrier	2020-2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Remplacement de compresseurs par des machines plus performantes, régulées (variation de vitesse) et permettant le cas échéant de récupérer la chaleur pour le chauffage des locaux. Mise en place éventuelle de séquenceurs. Gains d'environ 15% à 40% selon les situations. Récupération de la chaleur issue du compresseur pour réinjections dans l'atelier. Amélioration dans le même temps de la qualité d'air via l'achat de nouveaux sècheurs.
	Public-cible	Salariés de l'entreprise et prestataires du site
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Intégration de la technologie Led dans les projets éclairages du site. Certains ateliers ont des systèmes d'éclairage vieillissant présentant des risques de pannes accrues et de faibles flux lumineux. L'objectif est de remplacer les éclairages existants par de nouveaux luminaires LED. Amélioration du niveau d'éclairage grâce à un meilleur flux lumineux. Réduction de la consommation électrique par deux dans ces bâtiments.
	Public-cible	Salariés de l'entreprise et prestataires du site
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>MOA</b>	Arc international	
<b>Partenaires</b>		
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>		
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réduction des consommations d'eau et d'énergie sur circuit de production et dans les bâtiments. Indicateurs de suivi en cours de mise en œuvre sur certains secteurs.	



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement  
 Un enjeu : fiabiliser les réseaux ; un objectif : développer les énergies renouvelables

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

**Développer la valorisation de chaleur fatale entre industriels**

<b>Enjeux et contexte</b>	Dans un contexte de hausse du coût des énergies fossiles, et de recherche permanente de performance économique et énergétique, les entreprises doivent innover et mutualiser leurs compétences pour s'adapter et optimiser leurs process.	
<b>Objectifs</b>	Substituer du gaz utilisé par CGW par de la vapeur issue du CVE Flamoval. Réduire les émissions de CO2.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Valoriser la chaleur fatale issue du centre de valorisation énergétique Flamoval pour les process de production des cartonneries CGW.
	Public-cible	Entreprises
	Etat	En cours de développement
	Calendrier	Dès 2020
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CVE Flamoval	
<b>Partenaires</b>	Cartonnerie de Gondardennes CGW	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Subvention ADEME et emprunt + Subvention FEDER (uniquement pour CGW)	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Quantité de vapeur fournie. Quantité de gaz économisée. Réduction des émissions de CO2 (objectif de 22 000 t par an). Rendement énergétique UIOM en % (valorisation énergétique et chaleur)	

# RESIDENTIEL





Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Encourager la massification de la rénovation**

<b>Enjeux et contexte</b>	Sur le territoire, les habitants consomment plus d'énergie pour leur logement et leurs déplacements que l'ensemble des industriels. 25% de l'énergie consommée sur le territoire correspond au chauffage et à l'électricité des logements.	
<b>Objectifs</b>	Encourager la massification de la rénovation thermique des bâtiments. Assurer des travaux de rénovation énergétiques performants et accompagner la transformation économique du territoire en consolidant la formation.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Pérenniser le groupe de travail « ARTISANS » et en faire une instance de réflexion sur la définition et la mise en œuvre des politiques habitat de la collectivité. (Réflexion commune autour des freins et contraintes à la réalisation de projets de rénovation énergétique globale, les postes de réduction du coût d'une rénovation globale, etc.).
	Public-cible	Les artisans tous corps de métiers, leurs fournisseurs
	Etat	En cours
	Calendrier	2020-2021
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Structurer l'offre de rénovation complète et performante des maisons individuelles : formations-actions sur des chantiers réels (mise en œuvre via dispositif type DORéMi (Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles)).
	Public-cible	Services et partenaires en contact avec les artisans et les ménages. Propriétaires de maisons individuelles, artisans, partenaires du dispositif.
	Etat	A développer
	Calendrier	2022
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Offrir un accompagnement par quartier et/ou par caractéristique de bâti (ex : lotissement années 60) en s'inspirant des dispositifs d'accompagnement des copropriétés mis en place sur d'autres territoires (ex : 1,2,3 BBC Rennes Métropole)
	Public-cible	Les propriétaires d'un même quartier, d'une même commune
	Etat	A développer
	Calendrier	2022
<b>Sous-action 4</b>	Descriptif	Créer avec les partenaires financiers un outil de financement du reste à charge pour les ménages (ex : emprunt attaché à la pierre, prêt calculé sur le montant des économies attendues sur la facture d'énergie, ...) et le pérenniser
	Public-cible	Ménages
	Etat	En cours
	Calendrier	Dès 2020
<b>PILOTAGE</b>		
<b>MOA</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	Mdé, CAPSO (Sce environnement), Org° pro, CMA, CCI, opérateurs et délégataires ANAH, EIE, agences immobilières, banques, ADEME, Région, PNRCMO, AUD	
<b>MOYENS</b>		
<b>Disp financier</b>	ADEME, caisse des dépôts, ANH, CEE	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'éval.</b>	Nombre d'artisans engagés. Nombre de ménages accompagnés. Nombre de projet de rénovation performante accompagnés.	



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Améliorer l'accompagnement technique et financier des ménages**

<b>Enjeux et contexte</b>	Sur le territoire, les habitants consomment plus d'énergie pour leur logement et leurs déplacements que l'ensemble des industriels. 25% de l'énergie consommée sur le territoire correspond au chauffage et à l'électricité des logements.	
<b>Objectifs</b>	Réduire la précarité énergétique en renforçant l'accompagnement des ménages.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation	
	<input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Poursuivre et renforcer l'accompagnement des ménages par l'EIE et le GUIH. Réaliser une campagne de prévention des arnaques et promouvoir le recours aux conseils de l'Espace Info Energie. Encourager tous les publics au passage à l'acte par un accompagnement à la prise de décision : public ANAH hors opérations programmées : co-financement de l'AMO par la CAPSO /public hors ANAH: aide aux travaux pour les rénovations globales (conditions de performance énergétique...).
	Public-cible	Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Renforcer la prévention de la précarité énergétique. Créer un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME).
	Public-cible	Les particuliers
	Etat	A développer
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Sensibiliser tous les publics à la sobriété énergétique. Organiser des temps forts dédiés à la maîtrise de l'énergie Utiliser les équipements d'information et de sensibilisation du territoire (Enerlya, appartement pédagogique, MHD, etc.) Proposer des animations à organiser lors d'événements drainant un large public (ex : fête du village, ...). Mettre en valeur, communiquer sur les projets exemplaires de la collectivité.
	Public-cible	Grand public, scolaire, centres sociaux
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	SOLIHA, FACE, fournisseurs d'énergie, CIAS, AUD, CLER, ADEME, PNRCMO	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	ADEME, Région	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de personnes sensibilisées. Nombre de personnes accompagnées. Nombre de logements rénovés énergétiquement (Nb logements rénovés/100 logements existants). Nbre de ménages demandeurs et bénéficiaires du FSL pour l'aide au paiement des factures d'énergie sur le territoire. Nombre de dossiers "Habiter mieux" déposés à l'Anah sur le territoire.	



Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble  
Mobiliser pour développer la force d'agir plus fort, plus vite

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Créer et animer une communauté locale de la rénovation énergétique et des bons usages du logement**

<b>Enjeux et contexte</b>	Sur le territoire, les habitants consomment plus d'énergie pour leur logement et leurs déplacements que l'ensemble des industriels. 25% de l'énergie consommée sur le territoire correspond au chauffage et à l'électricité des logements. Une meilleure connaissance des dispositifs, la communication autour de démarches exemplaires, et la formation des acteurs sont nécessaires pour engager une transition sur le secteur résidentiel du territoire.	
<b>Objectifs</b>	Réduire la précarité énergétique en renforçant l'information des ménages. Accompagner la transformation économique du territoire par la mise en relation des partenaires et une communication adaptée.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	S'appuyer sur la plateforme web territoriale pour proposer un espace de dialogue et d'information pour favoriser : La mise en relation de propriétaires ayant un projet de rénovation. La création et la diffusion d'initiatives d'achat groupé de matériaux de construction, d'échanges de savoir-faire... La mise en relation des artisans intervenant sur le territoire (mutualisation d'engins, bourse de matériaux restants, etc.). Lien avec la fiche 58 portée par le PNR CMO
	Public-cible	Les habitants, les artisans
	Etat	A développer
	Calendrier	2021
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Valoriser les bonnes pratiques de rénovation de l'habitat encadrées par des dispositifs publics (conseil, accompagnement, aides financières), en impliquant le porteur de projet. Organiser annuellement un concours de la maison économe pour récompenser les meilleurs projets de rénovation (2018 : bénéficiaires des audits énergétiques, 2019 : bénéficiaires des OPAH et PIG, 2020: tous les propriétaires?) avec article/interview dans le UP. Valoriser les retours d'expériences via des fiches (travaux réalisés, financement mobilisés, artisans ayant réalisés les travaux, durée des travaux, etc.) avec témoignages qui pourraient être distribués au GUIH. Campagne de communication DORÉMI
	Public-cible	Les particuliers
	Etat	En cours
	Calendrier	2025
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	Groupe ARTISANS, PNRCMO, COOP NPDC, CD2E (bourse déchets et matériaux), GUIH, acteurs de la santé, Sponsors privés	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	En cours d'identification	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'acteurs impliqués par catégorie (artisans, propriétaires, etc.). Nombre de bonnes pratiques révélées. Nombre de logements rénovés énergétiquement (Nb logements rénovés/100 logements existants)	



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement  
 Poursuivre et accélérer les projets d'économie locale et circulaire

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité      Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité      Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Développer les filières locales d'écomatériaux et l'économie circulaire en BTP**

**Enjeux et contexte**      Le secteur résidentiel représente une part importante des émissions de GES, notamment par le coût de distribution et de retraitement des déchets qu'il génère. De nombreux produits issus de chantier pourraient être revalorisés et permettre au plus défavorisés d'optimiser leur confort. En parallèle, l'intérêt pour les éco-matériaux est grandissant mais ne dispose pas actuellement de filière adaptée.

**Objectifs**      Augmenter l'usage des écomatériaux et le réemploi des matériaux du BTP dans les projets de rénovation et de construction

**Impact de l'action**

Atténuation       Adaptation

GES       Energie       Qualité de l'air       Stockage carbone

**Sous-action 1**

Descriptif	Soutenir le développement de filières locales d'écomatériaux. Créer un groupe de travail et réaliser un état des lieux sur les éco-matériaux : Quel usage des écomatériaux ? Quelle offre sur le territoire (producteurs, points de vente ?) Quels gisements ou potentiels de production locale ? Quels sont les freins actuels à l'usage des écomatériaux ? Mettre en place un appel à manifestations d'intérêts et accompagner les acteurs économiques intéressés dans le développement des filières mises en avant dans les études. Lien avec la fiche 58 portée par le PNR CMO
Public-cible	Les acteurs économiques susceptibles de produire ou distribuer des écomatériaux, les artisans et consommateurs des matériaux de réemploi et les éco-matériaux
Etat	A développer
Calendrier	2020-2026

**Sous-action 2**

Descriptif	Créer un groupe de travail et réaliser une étude sur le réemploi des matériaux de construction : Quels usages ? Cartographier les flux de déchets du BTP. Quels gisements ? Quels matériaux privilégier ? Quels freins au développement de boucles d'économie circulaire ? Quels acteurs impliquer ? Quelles modifications de process ? Faire un état des filières de recyclage/Revalorisation...S'appuyer sur l'exemple du papier/carton. Mettre en place un appel à manifestations d'intérêts et accompagner les acteurs économiques intéressés dans la mise en place de la filière. Mettre en place une expérimentation sur le projet de renouvellement urbain à Saint-Omer (étudier la possibilité de mettre à disposition des ménages les matériaux récupérés). Lien avec la fiche 58 portée par le PNR CMO
Public-cible	Les acteurs du BTP et du traitement des déchets. Les artisans et consommateurs des matériaux de réemploi.
Etat	A développer
Calendrier	2020-2026

**PILOTAGE**

**MOA**      CAPSO

**Partenaires**      GUIH, PNRCMO, Chambre d'Agriculture, FFB, CAPEB, CMA, CCI, CD2E, AUD. CAPSO-aménagement, CAPSO collecte des déchets, SMLA, Emmaüs, CLESS, ADEME, entreprises travaux PRU, FDE

**MOYENS**

**Disp financier**      Pour l'étude : Fonds ADEME-Région, Fonds de l'Etat pour la transition énergétique  
 Pour l'AMI : CCI REV 3

**EVALUATION**

**Ind. suivi et évaluation**      Nombre d'acteurs impliqués. Nombre de produits disponibles sur les filières (éco-matériaux et matériaux de récupération).



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement  
 Poursuivre et accélérer les projets d'économie locale et circulaire

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

**Faciliter l'écorénovation**

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Les écomatériaux sont des alternatives efficaces aux matériaux isolants conventionnels comme la laine de verre. Issus de fibres végétales ou recyclées, ces matériaux présentent de nombreuses qualités qu'il convient de rappeler :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un bilan Carbone intéressant, contribuant à des logements moins émissifs de gaz à effet de serre ;</li> <li>- Une parfaite capacité à réguler l'hygrométrie, particulièrement nécessaire dans le bâti d'avant 1948 ;</li> <li>- Un déphasage efficace, particulièrement recherché pour le confort d'été ;</li> <li>- La garantie d'une bonne qualité de l'air intérieure.</li> </ul> <p>Depuis plusieurs années et, entre autres, via la Charte du Parc naturel régional, le territoire s'est engagé dans la promotion de ces écomatériaux. Ainsi, des actions ont été développées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement de chantiers en autoréhabilitation accompagnée basés sur l'utilisation de solutions écologiques ;</li> <li>- Expérimentation d'une commande groupée de matériaux isolants biosourcés dans l'objectif de faire baisser les coûts de ces matériaux ;</li> <li>- Élaboration de documents techniques pour porter à connaissance les qualités et exemples de mise en œuvre de ces matériaux ;</li> <li>- etc.</li> </ul>										
<b>Objectifs</b>	<p>Cette fiche doit permettre de développer une boîte à outils facilitant l'écorénovation. Elle s'attache à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le recours aux écomatériaux sous forme « usinée » ;</li> <li>- Structurer des filières d'approvisionnement locale en matériaux biosourcés ;</li> <li>- Développer l'échange de services entre particuliers sur la rénovation énergétique des bâtiments ;</li> <li>- Identifier de nouvelles solutions pour minimiser les déchets du bâtiment en s'appuyant sur le ré-emploi.</li> </ul>										
<b>Impact de l'action</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">X Atténuation</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> Adaptation</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>X GES</td> <td><input type="checkbox"/> Energie</td> <td>X Qualité de l'air</td> <td><input type="checkbox"/> Stockage carbone</td> </tr> </table>			X Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation			X GES	<input type="checkbox"/> Energie	X Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Stockage carbone
X Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation										
X GES	<input type="checkbox"/> Energie	X Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Stockage carbone								
<b>Sous-action 1</b>	<p>Descriptif</p> <p>Public-cible</p> <p>Etat</p> <p>Calendrier</p>	<p><b>Développer le recours aux écomatériaux.</b> La commande groupée animée par le Parc naturel régional sur le territoire et expérimentée en 2019 sera amenée à se développer et à étoffer la liste des écomatériaux disponibles. L'expérimentation de cette commande a permis de diminuer de 30% le coût des écomatériaux par rapport aux prix publics. A ce jour, l'objectif est de permettre aux habitants, artisans et collectivités de bénéficier de tarifs avantageux et de solutions de livraison intéressantes pour faciliter le recours à ces matériaux.</p> <p>A l'avenir, il est proposé que cette action puisse se poursuivre et chaque année, de revoir le catalogue de produits disponibles.</p> <p>Il sera également étudié la possibilité d'intégrer, quand elles existeront, les filières locales d'approvisionnement en matériaux biosourcés, notamment.</p> <p>Habitants, collectivités, artisans</p> <p>Dès 2020 sur les communes couvertes par le Parc naturel régional.</p>									

		Définir le calendrier pour élargir aux communes hors Parc avec un relai CAPSO
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	<b>Structurer les filières locales de matériaux biosourcés</b> . En parallèle et, avec l'aide du CD2e et de la Chambre d'Agriculture, il est envisagé d'étudier les possibilités de développement des filières locales de matériaux biosourcés ayant un intérêt agronomique (chanvre, entre autres). Il s'agira d'être attentif à ce que le premier usage des cultures reste l'alimentation et à ne pas orienter la profession agricole vers une production agricole exclusivement centrée sur la fourniture de ces écomatériaux.
	Public-cible	Agriculteurs, artisans
	Etat	En réflexion
	Calendrier	Dès 2020, accueil d'un stagiaire au sein de l'équipe du Parc naturel régional.
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	<b>Développer l'échange de services entre particuliers sur la rénovation énergétique de l'habitat</b> . Afin de faciliter l'écorénovation et la préservation du cadre de vie des communes du territoire du Parc naturel régional, il est proposé la mise en place d'un système d'échanges de services orientés sur ces questions. Cette action permettrait d'identifier un groupe d'habitants qui pourraient devenir des relais afin de multiplier les actions de rénovation et de préservation du cadre de vie (plantations de haies, arrachage de thuyas, rejointoiement, etc.). Une attention particulière sera portée à la qualité des services rendus ; des formations seront alors proposées et à développer des services qui n'entreront pas en concurrence avec le travail proposé par les artisans.
	Public-cible	Habitants
	Etat	En réflexion
	Calendrier	Dès 2020
<b>Sous-action 4</b>	Descriptif	<b>Identifier de nouvelles solutions pour minimiser les déchets du bâtiment en s'appuyant sur le ré-emploi</b> . Afin de réduire les matériaux de construction à la benne, il est proposé de poursuivre l'étude de faisabilité quant à l'implantation d'une matériauthèque de réemploi des matériaux traditionnels sur le territoire Parc avec l'aide de porteurs de projets locaux. Cette réflexion pourra intégrer les fins de chantiers de particuliers.
	Public-cible	Habitants, Associations d'insertion, Artisans
	Etat	Etude de faisabilité à réaliser avec identification d'un porteur de projet
	Calendrier	Etude de faisabilité à lancer en 2020
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	PNRCMO, sur le territoire du Parc naturel régional et, en appui technique sur les autres communes couvertes par le PCAET	
<b>Partenaires</b>	CA ; Agriculteurs ; CMA ; CAPEB ; SEL existants ; CAPSO ; AUDSO ; EIE ; GUH	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Ademe, Région (dans le cadre du FRATRI) – Autres appels à projets	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nb de commandes groupées Mise en place du SEL Identification d'un porteur de projet matériauthèque Nb d'agriculteurs impliqués dans les filières biosourcées	



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Eco-responsabilité, notre engagement individuel est déterminant

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Intégrer la qualité de l'air dans les travaux et la gestion du résidentiel**

<b>Enjeux et contexte</b>	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Le secteur résidentiel émet des particules (PM 2,5 et PM 10) et des composants volatils (COV) qu'il faut maîtriser. Le décret du 10 mai 2017 fixe des objectifs de réductions des polluants atmosphériques à l'horizon 2020 et 2030.	
<b>Objectifs</b>	Intégrer les questions de qualité de l'air intérieur dans l'offre d'animations et d'information sur l'habitat du territoire. Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des logements.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Proposer des actions de formations et d'animations à destination des artisans (installation, contrôle VMC, peinture etc.) techniciens municipaux. Proposer des animations et sensibilisation aux ménages (via actions du contrat local de santé notamment).
	Public-cible	Artisans, agents communaux, habitants
	Etat	A planifier
	Calendrier	Dès 2020
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	EIE, ATMO, GUIH, acteurs de santé, PNR CMO	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	En cours d'identification	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de personnes formées et/ou sensibilisées	



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Eco-responsabilité, notre engagement individuel est déterminant

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Accompagner les locataires à la maîtrise des énergies (MDE)**

<b>Enjeux et contexte</b>	Une situation énergétique difficile. Le coût des énergies et de l'eau est en hausse, 20% des foyers de la région Pas de Calais sont en précarité énergétique. Toute personne devant consacrer plus de 10% de son revenu disponible au paiement de ses factures d'énergie est en situation de précarité énergétique. Cette précarité peut être due en partie à l'inadaptation des ressources et des conditions d'habitat. La mise en œuvre d'un programme de maîtrise énergétique doit redonner la capacité aux personnes d'obtenir un chauffage décent dans leur logement et compatible avec leurs ressources.	
<b>Objectifs</b>	Réduire la précarité énergétique. Accompagner les locataires dans la maîtrise de leurs charges (objectif de gain : 5% au 31.12.21). Développer la rénovation énergétique passive dans le logement social. Impliquer l'ensemble des acteurs dans la maîtrise énergétique.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Faire un bilan patrimonial des équipements. Détecter les foyers en risque de "précarité énergétique". Sensibiliser les locataires aux économies d'énergie. Expliquer au locataire le fonctionnement de ses équipements. Relever les compteurs d'énergie à chaque intervention pour les locataires adhérents et pour l'ensemble du patrimoine lors de la visite d'entretien.
	Public-cible	Locataires
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Mise en place d'un outil de gestion et de maîtrise énergétique. Formation de l'ensemble des collaborateurs à la maîtrise des dépenses énergétiques. Tous les logements en suivi connecté, système d'alerte en cas de sous ou sur consommation, détection des ménages en situation de précarité énergétique et traitement des problématiques selon les cas (ressources insuffisantes, comportements inadéquats, défauts des équipements...). Locataire engagé au travers d'une charte incluant la Maîtrise des Dépenses Énergétiques. Processus d'intervention complet, basé sur un binôme essentiel, gardien et technicien. Le gardien accompagne le locataire dans la démarche d'amélioration du confort et du pouvoir d'achat. Le technicien est garant du bon fonctionnement des équipements, il effectue la VEE (Visite d'Entretien Énergétique), relève les données, alerte sur de possibles travaux et sensibilise les locataires.
	Public-cible	Locataires
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Présentation du processus et des outils mis en place pour la MDE à d'autres bailleurs sociaux pour partage d'expérience et développement sur le territoire.
	Public-cible	Bailleurs sociaux et leurs locataires
	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 4</b>	Descriptif	Développer l'habitat contributif à l'échelle du territoire. Implication des locataires au sein des programmes de rénovation (Étanchéité, ventilation, menuiserie, enveloppe, autoproduction par les ENR) Objectif 47 kWh/m <sup>2</sup> /an et développer les communautés d'entraide.

**PLAN** climat-air-énergie de l'agglomération du Pays de Saint-Omer

	Public-cible	Locataires, gestionnaires, etc.
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pas-de-Calais Habitat	
<b>Partenaires</b>	Logista, prestataires	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Projet Interreg Increase VS	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de locataires signataires de la charte. Gains réalisés sur les consommations énergétiques des locataires. Réduction du nombre de locataires en situation de précarité énergétique.	

# TERTIAIRE





Préservons les ressources, notre richesse

Une nécessaire harmonie entre développement humain et biodiversité

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Favoriser la sobriété et la performance énergétique de l'aménagement du territoire**

**Enjeux et contexte**

Le Pays de Saint-Omer (CAPSO et CCPL) est doté d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) depuis 2008. Ce document stratégique a été révisé entre 2014 et 2019 notamment pour tenir compte des dernières évolutions législatives et des changements de périmètre. Approuvé le 25 juin 2019, le SCOT fixe les ambitions du territoire pour les 20 prochaines années et intègre les enjeux de gestion économe du foncier et de lutte contre le changement climatique en fil conducteur.

La CAPSO comprend deux PLUI approuvés en 2014 et 2019 et des documents communaux. Dans les prochaines années, un PLUI sera élaboré pour l'ensemble du périmètre intercommunal. Ce document devra être compatible avec le SCOT. Il devrait intégrer un volet habitat (Programme local de l'habitat) et un volet mobilité (Plan de déplacement urbain).

Afin d'atteindre la neutralité carbone, le territoire doit non seulement réduire ses consommations mais aussi augmenter ses capacités de stockage. Il convient par conséquent de préserver les espaces agricoles et naturels (prairies, boisements, etc.) et de les renforcer (stratégie Trame verte et bleue).

Les actions visant à limiter l'artificialisation des sols via des pratiques d'aménagement du territoire renouvelées et plus sobres, trouvent ici tout leur sens.

En cohérence avec les orientations et objectifs du SCOT, et en complément des actions du PCAET liées à la mobilité (actions 8, 9, 11, 12, 13, 16, 20), cette fiche-action s'intéresse aux actions à mener en termes d'urbanisme notamment via le prochain PLUI de la CAPSO et via des mesures d'accompagnement.

- Objectifs**
- Limiter l'artificialisation des sols / réduire la consommation des terres agricoles et naturelles
  - Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle
  - Garantir la fonctionnalité des continuités écologiques

**Impact de l'action**

**Atténuation**       Adaptation  
 **GES**                       Energie               Qualité de l'air               Stockage carbone

<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Assurer une gestion frugale du foncier par la mobilisation prioritaire du foncier en renouvellement urbain et en densification du tissu urbain existant, y compris en matière de développement économique. Ce principe de base conduira à maîtriser les extensions urbaines (enveloppes fixées par le SCOT). Les zones d'extension urbaine seront localisées, sauf contrainte particulière, en accroche du tissu urbain existant, au plus proche du centre-bourg, des commerces, équipements et services pour favoriser les déplacements en modes doux. Afin de limiter la consommation d'espaces, les opérations de logements seront plus denses et les Orientations d'Aménagement et de Programmation rechercheront une diversité de taille, forme et typologie de logements. Le développement des zones d'activités est encadré par le SCOT. La priorité est donnée à la densification des zones existantes et au développement des entreprises existantes sur leur site actuel.
	Public-cible	EPCI, Communes, Aménageurs, pétitionnaires
	État	

# PLAN climat-air-énergie de l'agglomération du Pays de Saint-Omer

<b>Sous-action 2</b>	Calendrier	2020-2026
	Descriptif	En lien avec la mesure précédente : favoriser la réhabilitation du parc de logements anciens (cf. actions 23, 24) et résorber la vacance. Il s'agit ainsi de tendre vers les objectifs du SRADDET : réhabilitation thermique de 70 à 80% du parc résidentiel antérieur à 1975 d'ici 2030 et 100% d'ici 2050
	Public-cible	EPCI, Communes, Aménageurs, pétitionnaires
	Etat	
<b>Sous-action 3</b>	Calendrier	2020-2026
	Descriptif	Monter en qualité les opérations de constructions neuves et assurer la qualité des aménagements (performances énergétiques et environnementales accrues) : la réalisation de logements ou de quartiers passifs ou à énergie positive deviendra progressivement la norme. Cet objectif requiert, dans le cadre de chaque opération, de déterminer l'implantation des bâtiments et le dessin des espaces publics en recherchant à créer les conditions optimales pour des bâtiments énergétiquement performants ; étudier les possibilités de développement des énergies renouvelables ; étudier les possibilités de développer des solutions énergétiques mutualisées ; améliorer les performances environnementales du bâti en intégrant les principes de l'architecture bioclimatique ; déterminer les alternatives à la voiture individuelle proposées dans le projet.
	Public-cible	EPCI, Communes, Aménageurs, pétitionnaires
	Etat	
<b>Sous-action 4</b>	Calendrier	2020-2026
	Descriptif	Soutenir la redynamisation commerciale des centralités : ainsi, notamment, en cohérence avec le SCOT, le PLUi ne prévoira pas ni d'extension ni de création de zone commerciale périphérique.
	Public-cible	EPCI, Communes, Aménageurs, pétitionnaires
	Etat	
<b>Sous-action 5</b>	Calendrier	2020-2026
	Descriptif	Préserver les coupures paysagères,
	Public-cible	EPCI, Communes, Aménageurs, pétitionnaires
	Etat	
<b>Sous-action 6</b>	Calendrier	2020-2026
	Descriptif	Renforcer les continuités écologiques : protéger les espaces naturels à forte sensibilité écologique, éviter l'urbanisation des ZNIEFF de type 1, préserver les zones humides, maintenir et renforcer les corridors (préservation des éléments du paysage au PLUi, actions incitatives, gestion des espaces), garantir la perméabilité écologique des espaces urbains et artificialisés.
	Public-cible	EPCI, Communes, Aménageurs, pétitionnaires
	Etat	
	Calendrier	2020-2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	AUD, PMA, DDTM, PNRCMO	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif fin.</b>		
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de l'occupation du sol (surfaces agricoles, naturelles et artificialisées)</li> <li>- Nombre d'opérations menées en renouvellement urbain</li> <li>- Evolution des zones d'urbanisation future entre les documents actuels et le futur PLUi</li> </ul>	



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement  
 Une transformation économique sous l'angle REV3

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité      Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité      Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Mobiliser les acteurs économiques autour de la transition économique, environnementale et énergétique du territoire**

<b>Enjeux et contexte</b>	Les effets du changement climatique sont souvent connus au travers des problématiques environnementales (hausse des températures, érosion des sols, disparition d'espèces, etc.). Les acteurs économiques qui produisent des biens et services, sont directement impactés (coût des énergies, des matières premières, etc.) et doivent s'adapter afin de limiter leur impact sur l'environnement, pérenniser leur rentabilité et anticiper une demande sociétale grandissante.	
<b>Objectifs</b>	Valoriser les projets des acteurs économiques engagés et mobiliser de nouveaux acteurs. Intégrer les notions de gestion durable des espaces en entreprise.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Valoriser les commerçants et artisans engagés dans une démarche en faveur du climat. Rédiger une charte d'engagement (tri des déchets, approvisionnement des produits, valorisation des invendus, etc.). Mettre en place un comité de validation et de suivi qui contrôle le respect de la charte par le professionnel qui dépose la demande. Définir un logo/sigle qui permettent de valoriser les "engagés". Animer le réseau des artisans engagés et promouvoir les actions en faveur du climat.
	Public-cible	Acteurs économiques, commerçants, artisans, etc.
	Etat	
	Calendrier	2021-2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Mettre en œuvre la gestion durable des zones d'activités. Faire évoluer les cahiers des charges de gestion et initier des animations permettant d'intégrer pour les milieux (sols, eau, air), et les personnes (salariés, clients, etc.), les principes de développement durable autour des axes mobilité, santé, biodiversité, énergie.... Intégration de projets "bas carbone" (plantation, gestion espaces enherbés, réhabilitation de friches, etc.).
	Public-cible	Acteurs économiques, entreprises, etc.
	Etat	
	Calendrier	2021-2026
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Créer une cellule d'accompagnement. Animation d'une dynamique de transition et de la démarche Rev3. Identifier les acteurs économiques et leurs attentes. Informer et sensibiliser les acteurs économiques du territoire et aboutir à la mise en place de partenariat entre acteurs et porteurs de projets privés. Mise en valeur lors d'une conférence annuelle publique-privée et groupe éco-circulaire. Augmenter la communication (témoignage vidéo, info web, etc. ). Relevé les besoins et "manques" qui permettent d'orienter les réponses aux marchés publics, d'engager des actions de transition, travailler sur l'acceptabilité des projets, etc. S'appuyer sur les syndicats, Club interentreprises, interactivités. Soutenir et faciliter le montage de dossiers financiers.
	Public-cible	Acteurs économiques, entreprises, etc.
	Etat	
	Calendrier	2020-2026

<b>PILOTAGE</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO
<b>Partenaires</b>	CCI, CMA, (Ecoparc, Rev3...), industriels, syndicats filières, DREAL, Agence de l'eau, partenaires privés, associations, SOFIE
<b>MOYENS</b>	
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Charte « Label Bas Carbone », ADEME, REV3, CEE
<b>EVALUATION</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'entreprises engagées. Nombre d'acteurs sensibilisés.



Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble  
Mobiliser pour développer la force d'agir plus fort, plus vite

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Intégrer le développement durable dans les démarches et processus internes de la CAPSO**

<b>Enjeux et contexte</b>	Avec plus 600 agents, et de multiples compétences, la collectivité génère directement et indirectement des GES et consomme de l'énergie. Reconnue à plusieurs titres (TZDZG, Rev3, et.) la collectivité se doit d'être exemplaire. Le décret n°2004_15_16/01/04 Rappel : l'obligation de prise en compte de l'environnement dans l'achat public	
<b>Objectifs</b>	Adopter une politique d'achat durable. Optimiser la gestion financière dans une optique de performance économique et environnementale	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation	
	<input checked="" type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Développer la commande publique responsable et intégrer les clauses environnementales et la notion de coût global notamment dans les marchés publics (produits et services locaux, écolabel, etc.). Sensibiliser et former en interne. Critères de notation à revoir (intégrer des critères de retour sur investissement environnementaux)
	Public-cible	Services communautaires
	Etat	A développer
	Calendrier	Dès 2021
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Mettre en œuvre une coopération intercommunale permettant une meilleure maîtrise des coûts et une évolution des clauses environnementales (Ex : commande groupée de fournitures éco-conçues, contrats de maintenance commun, engagement auprès de fournisseurs d'énergie verte alimentée par les producteurs locaux, emprunts dans des banques ayant une politique RSE et environnementale exemplaire (type livret d'épargne REV3). Mobilisation de financements via des appels à projet innovants en matière de développement durable (ex : les appels à projet REV3).
	Public-cible	CAPSO et communes
	Etat	En cours
	Calendrier	Dès 2021
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	ADEME, FDE, SEM, CEP, Région, AUD, EnergEthic, PNR CMO	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	ADEME, fonds REV3, etc.	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de clauses / nombre marchés total. Part des marchés intégrant des clauses environnementales (critère de coût global, etc.). Gain économique annuel. Nombre de projets validés REV3. Part des achats d'électricité renouvelable de la collectivité (%).	



Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble  
 Impliquer pour amplifier l'impact de nos efforts

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Sensibiliser et impliquer agents et élus de la CAPSO**

<b>Enjeux et contexte</b>	Avec plus 600 agents, la collectivité génère directement et indirectement de nombreux actes de consommation et de nombreux déchets. Reconnue à plusieurs titres (TZDZG, Rev3, et.) la collectivité se doit d'être exemplaire. Une communauté d'agents volontaires sera formée afin de sensibiliser l'ensemble des agents et des élus à l'éco-responsabilité (lien avec le groupe QVT).		
<b>Objectifs</b>	100% des élus et agents en poste sensibilisés. Mettre en œuvre la gestion raisonnée des consommations et le tri des déchets au sein de l'ensemble des services de la collectivité.		
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	
	<input checked="" type="checkbox"/> GES	<input type="checkbox"/> Energie	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Formation d'un "club" de référents internes engagés dans une démarche progrès en lien avec le groupe QVT (Qualité de Vie au Travail). Formation du personnel et des élus (dès le début de mandat) pour une prise de conscience des problématiques environnementales et des principaux enjeux. Définition d'un planning d'actions (ateliers, temps d'échange, formation, etc.) par thématiques (économie, gestion des ressources, actions quotidiennes).	
	Public-cible	Agents et élus	
	Etat	A développer	
	Calendrier	Dès 2020	
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Mettre en place le tri des déchets au sein de l'ensemble des services et sur le circuit complet (adapter les outils de collecte des agents d'entretien pour faciliter le dépôt en container). Installer des composteurs pour les bâtiments communautaires et sensibiliser les agents et les élus aux consignes de tri.	
	Public-cible	Agents communautaires et élus	
	Etat	En cours	
	Calendrier	2020 - 2026	
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Informer et sensibiliser sur l'alimentation (produits locaux, produits bio, équilibre, etc.), les écogestes, l'écocitoyenneté via intranet et temps dédiés	
	Public-cible	Agents communautaires et élus	
	Etat	A planifier	
	Calendrier	2020 - 2026	
<b>Sous-action 4</b>	Descriptif	Optimiser la dématérialisation des documents administratifs internes (fiches de paie, ordres de mission, etc.)	
	Public-cible	Agents communautaires et élus	
	Etat	A planifier	
	Calendrier	2020 - 2026	
<b>PILOTAGE</b>			
<b>MOA</b>	CAPSO		
<b>Partenaires</b>			
<b>MOYENS</b>			
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	En cours d'identification		
<b>EVALUATION</b>			
<b>Indicateurs de suivi et d'éval.</b>	Production OMR. Nombre de composteurs déployés. Evolution du taux de plastique dans les déchets. Nombre de personnes sensibilisées /an. Consommation de papier en kg /service/an		



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Accompagner les communes dans la rénovation de leur patrimoine et dans leur maîtrise énergétique**

<b>Enjeux et contexte</b>		Encourager la massification de la rénovation thermique des bâtiments et la maîtrise énergétique
<b>Objectifs</b>		Améliorer l'accompagnement technique et financier des communes
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation	
	<input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Accompagner 100% des communes, par le biais des CEP, pour la rénovation de leur patrimoine (bâti + éclairage public). Sollicitation systématique des CEP en amont des projets (pour une stratégie globale) et lors du permis de construire (audit) ; Démarchage des communes et présentation du service (en conférence des maires).
	Public-cible	Communes, CAPSO
	Etat	A développer
	Calendrier	Dès 2020
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Accompagner les communes dans leur maîtrise énergétique. Proposer aux communes adhérentes un outil de suivi des consommations énergétiques ; -Assurer l'assistance et l'animation du dispositif ; Former une personne par commune à l'utilisation d'un logiciel de saisie des consommations énergétiques.
	Public-cible	Communes, CAPSO
	Etat	A développer
	Calendrier	Dès 2020
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	FDE	
<b>Partenaires</b>	CAPSO, ADEME, Engie, AUD, PNR CMO, CAUE	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Financement communes-CAPSO du dispositif CEP. Mise à disposition gratuite du logiciel de saisie des consommations énergétiques par l'ADEME dans le cadre de la charte CEP de l'ADEME.	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de projets de communes accompagnés par le CEP. Nombre de communes ayant mis en place un suivi de leurs consommations énergétiques. Part des bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique. Dépenses énergétiques de la collectivité (€). Consommation d'énergie finale des bât. Publics (MWh). Part de bât. publics classe (A, B, etc.) selon DPE pour l'énergie et les GES . Consommation de chaleur/rafraîchissement renouvelable et de récupération - patrimoine collectivité (MWh). Conso. de l'éclairage public (kWh/hab.an)	



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Améliorer la performance énergétique des bâtiments communautaires**

**Enjeux et contexte**

Avec plus de 600 agents, et de multiples compétences, la collectivité génère directement et indirectement des GES et consomme de l'énergie. Le parc immobilier interne est vaste (plus de 90 bâtiments) et représente l'un des secteurs les plus émetteur du patrimoine de la collectivité. Plusieurs décrets et lois obligent les collectivités à réduire leurs dépenses énergétiques, notamment la loi ELAN de 2018 qui définit des objectifs de réduction de 60% sur la consommation énergétique des bâtiments tertiaires entre 2010 et 2050 avec un palier à 40% en 2030 et 40% en 2040.

**Objectifs**

Renforcer la maîtrise énergétique des consommations énergétiques du patrimoine bâti

**Impact de l'action**

Atténuation       Adaptation  
 GES       Energie       Qualité de l'air       Stockage carbone

**Sous-action 1**

Descriptif	Rénovation thermique du parc immobilier et renouvellement des équipements. Effectuer un audit énergétique (DPE) des bâtiments et mettre en place un programme de rénovation des bâtiments avec phasage des travaux (en fonction des DPE et modes de chauffage avec priorité sur le fioul et le gaz) et de cession du patrimoine inutilisé. Planifier l'entretien et le renouvellement des chaudières (application clause P3) et renouveler l'éclairage pour passage au LED.
Public-cible	
Etat	A développer
Calendrier	2020 - 2026

**Sous-action 2**

Descriptif	Assurer la maîtrise et le suivi des consommations énergétiques. Mettre en place une Gestion Technique Centralisée sur l'ensemble des bâtiments de la CAPSO et assurer le suivi des consommations énergétiques via le logiciel Virtuoz (ADEME). Réflexion sur un possible "Econome de flux" au sein du service technique. Optimiser la maîtrise énergétique des bâtiments et équipements, notamment via l'automatisation (GTB/GTC, smart grids, minuterries, etc.)
Public-cible	
Etat	A développer
Calendrier	2020 - 2026

**Sous-action 3**

Descriptif	Mobiliser les délégataires dans le cadre des DSP. Obligation de transmission des rapports avec éléments de consommation et de programme de réduction CO2 et énergies.
Public-cible	Délégataires
Etat	A développer
Calendrier	2020 - 2026

**PILOTAGE**

**MOA**

CAPSO

**Partenaires**

FDE, ADEME

**MOYENS**

**Disp. financier**

PPI, Certificat d'économie d'énergie, contrat de performance énergétique, conseiller en énergie partagée, grand plan d'investissement, DRAC

**EVALUATION**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

Consommation d'énergie finale des bât. Publics (MWh). Part de bât. publics classe (A, B, etc.) selon DPE pour l'énergie et les GES. Consommation de chaleur/rafraîchissement renouvelable et de récupération - patrimoine collectivité (MWh). Conso. de l'éclairage public (kWh/hab.an). Economies réalisées en euros. % de bâtiments BBC. (<50 kWh /m<sup>2</sup> /an en neuf et <80 en rénovation). Nombre de DPE réalisées sur nombre de DPE à réaliser.. Dépenses énergétiques de la collectivité (€) et investissement en euros..



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Mise en œuvre d'un projet innovant visant à atténuer les effets des îlots de chaleur en milieu urbain**

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>COOL TOWNS est un projet cofinancé par l'Union Européenne pour lutter contre les îlots de chaleur dans le renouvellement de nos quartiers. A travers Cool towns, les 13 partenaires du projet entendent combattre les effets négatifs du changement climatique par l'instauration de solutions innovantes et pratiques permettant d'atténuer les effets d'îlots de chaleur en milieu urbain. Ce projet cofinancé par le programme Interreg "2 Mers Seas Zeeën 2014 - 2020" sur l'objectif spécifique "adaptation au changement climatique" a démarré le 20 février 2019 à Middelburg pour 48 mois (2019-2022).</p> <p>Le changement climatique cause des étés plus chauds et des vagues de chaleur/périodes de sécheresse plus régulières. Dans bon nombre de moyennes et petites villes de la zone du programme 2 mers, ces températures élevées ont un impact négatif sur la santé publique, la productivité, le bien être, la qualité de l'air et de l'eau et d'autres systèmes urbains. Ces phénomènes se résument dans la notion « d'îlots de chaleur ». Le besoin pour les villes de s'adapter à cette problématique est clairement identifié. Néanmoins, elles sont confrontées aux manques de connaissance et d'outils spécifiques...</p> <p>Le projet COOL TOWNS réunit des institutions académiques et de recherche, des collectivités et des entreprises travaillant dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, la climatologie et l'aménagement urbain.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>En charge de l'aménagement urbain et de la rénovation des quartiers, sur le plan stratégique et en termes d'investissement, la CAPSO souhaite intégrer cette problématique dans les projets qu'elle met en œuvre. Elle mise sur la réalisation d'un quartier à vocation mixte - habitation, commerce, tertiaire et services publics – en périphérie du secteur ANRU et périmètre sauvegardé et à proximité immédiate de la gare (nouveau pôle éco-numérique de services) et connecté au centre-ville de Saint-Omer par une liaison douce (passerelle). Aujourd'hui friche ferroviaire ce quartier pourrait faire l'objet de l'expérimentation portée au projet, COOL TOWNS avec l'aide technique de ses partenaires.</p> <p>Fort de ce résultat la CAPSO pourrait déployer une méthodologie et des solutions techniques de réduction des îlots de chaleur sur plusieurs de ces projets urbains à venir et inciter ses partenaires (ex : communes) à y recourir. Ainsi l'impact climatique, humain et économique des vagues de chaleur pourrait être mesuré et maîtrisé sur le territoire de la CAPSO, voire sur le Pôle métropolitain avec l'apport de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer et de Flandre intérieure.</p>	
<b>Impact de l'action</b>	<p><input type="checkbox"/> Atténuation      <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> GES      <input checked="" type="checkbox"/> Energie      <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air      <input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone</p>	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	<p>Captage et analyse de données pour réalisation d'un outil d'aide à la décision en ligne</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cartographie des îlots de chaleur actuels et futurs, relevés de température (point 0 – Equipment KESTREL) sur sites ciblés, modélisation de l'impact de différents scénarios d'adaptation.</li> <li>2. Conception d'un outil d'aide à la décision pour les collectivités locales, doté de différentes solutions selon les paramètres spécifiés (ex : effets sur la température urbaine, co-bénéfices, coûts, maintenance, ressources...).</li> <li>3. Acquisition de compétences et gouvernance : développement de modules, processus et outils de transmission d'informations pratiques pour lutter contre les îlots de chaleur (décideurs publics, architectes, étudiants, techniciens...)</li> </ol>

		L'outil sera continuellement adapté en fonction des expériences des 7 projets pilotes qui seront réalisés dans les 4 pays des partenaires...
	Public-cible	Autorités locales, leur partenaires et opérateurs
	Etat	Collecte des données
	Calendrier	WP1 Cartographie et modélisation du stress thermique : Décembre 2019 WP2 Outils d'aide à la décision : Décembre 2019 WP3 Acquisition de compétences et gouvernance : Décembre 2019
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Mise en œuvre de l'opération de démonstration sur le quartier Halle aux choux 1. Etude approfondissement PGCU (orientation îlots, liens avec le canal, vent dominants, ensoleillement...) 2. Etudes maîtrise d'œuvre, conception, dépollution périmètre Halle aux choux + secteur gare 3. Travaux d'investissements (aménagement parvis et rue Halle aux choux en 2021-2022) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures pré-opérationnelles</li> <li>• Définition procédure d'aménagement</li> <li>• Procédures de marchés publics</li> <li>• Etudes de MOE</li> <li>• Phase travaux</li> <li>• Organisation coordination transfrontalière (workshops),</li> </ul> Par ailleurs, le projet inclut 2 modules de travail pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du projet et sa gouvernance réunions partenaires (4/an)</li> </ul> Communication du projet et de ses réalisations : rencontres locales (1fois/an), 2 séminaires - lancement et clôture
	Public-cible	Population
	Etat	A mettre en œuvre
	Calendrier	WP4 – Tester et démontrer l'efficacité de mesures de résilience Etudes approfondissement PGCU : décembre 2019 – AUD Lancement des marchés en janvier 2020, CAPSO Investissement réalisé : Décembre 2021, CAPSO Résultats d'évaluation : Mai 2022, AUD
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	12 partenaires du projet Cool towns : ville de Middelburg (NL – chef de file), ville de Breda (NL), Province de Flandre Orientale (BE), ville d'Ostende (BE), Southend on Sea Borough Council (UK), Université de Greenwich (UK), Kent County Council (UK), Université de Picardie Jules Verne (FR), GreenBlue Urban (UK), Université d'Amsterdam (NL), Sioen Industries (BE), AUD Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer & Flandre Intérieure.  Partenaires locaux : CAUE du Pas de Calais, Agence de l'Eau Artois-Picardie, MEL, ADEME, Ville de Saint-Omer, Agence d'Urbanisme de la Sambre, Architectes mobilisés sur les projets CAPSO (O. Guerrier, Symoe, AAPPprost).	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Autofinancement de la CAPSO FEDER – INTERREG V 2 Mers, OS 3	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	La CAPSO est tenue à la réalisation des livrables suivants <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil d'aide à la décision (Contribution)</li> <li>- Acquisition de compétences (Contribution, ex : via le GUIH)</li> <li>- Opération de démonstration (Réalisation)</li> </ul>	



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement  
 Un enjeu : fiabiliser les réseaux ; un objectif : développer les énergies renouvelables

<b>Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité</b>	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
--	---	--

**Développer les énergies renouvelables et de récupération**

<b>Enjeux et contexte</b>	Pour couvrir les besoins énergétiques du territoire et le rendre moins dépendant aux énergies fossiles et carbonées, il nous faut accroître la production via les énergies renouvelables et énergies de récupération. (Cf. Loi TEPCV de 2015) Porter la part des ENR à 32 % de la consommation énergétique finale en 2030 et LOI TEPCV de 2015 Porter la part des ENR à 40 % de la production d'électricité en 2030).	
<b>Objectifs</b>	Soutenir le développement des filières énergétiques et développer les filières de récupération d'énergie	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Etude du potentiel de développement des ENR et de récupération d'énergie fatale sur les bâtiments publics et le territoire avec une approche d'optimisation du foncier (ex : foncier disponible autour des STEP, récupération de chaleur des eaux usées, etc.).
	Public-cible	CAPSO et communes
	Etat	A développer
	Calendrier	2021
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Pour les projets de réhabilitation des bâtiments publics, étudier systématiquement les options ENR&R (bois-énergie, solaire photovoltaïque et thermique, etc.) et réseaux de chaleur pour inciter leur développement.
	Public-cible	CAPSO et communes
	Etat	A développer
	Calendrier	2021
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Mettre en œuvre une coopération intercommunale permettant une meilleure maîtrise des coûts (ex : commande groupée en énergie verte, fonds de concours ENR à destination des communes)
	Public-cible	CAPSO et communes
	Etat	A développer
	Calendrier	2021
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	FDE, ADEME, délégataires, communes, PNR CMO, Energetic, SAS CAPSOL, SCIC Energie Citoyenne	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	En cours d'identification	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Facture énergétique en euros. % des énergies vertes dans la consommation. % des énergies vertes citoyennes dans la consommation. Taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR & R) des réseaux de chaleur sur le territoire (en %). Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENR & R (en %)	



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement  
 Un enjeu : fiabiliser les réseaux ; un objectif : développer les énergies renouvelables

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

**Développer le solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux et intercommunaux**

<b>Enjeux et contexte</b>	Compte tenu des hausses annoncées du prix de l'électricité et de la nécessité de développer les filières énergétiques locales, la production et l'autoconsommation d'électricité apparaît comme une solution viable techniquement et économiquement.	
<b>Objectifs</b>	Dupliquer à plus grande échelle les études menées dans le cadre du TEPCV sur le pôle de Fauquembergues.	
<b>Impact de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	La première phase consiste à identifier et sélectionner des bâtiments propices à accueillir de la production photovoltaïque selon un schéma en autoconsommation individuelle ou collective. Des bâtiments communautaires et communaux seront retenus suivant leurs caractéristiques tant en que potentiel producteur que consommateur sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. La seconde phase consiste, pour les bâtiments disposant d'un potentiel de production, à mener une étude technico-économique et d'évaluer l'adéquation entre le potentiel de production identifié et le besoin en consommation voire la préfiguration d'une boucle locale d'autoconsommation collective.
	Public-cible	Collectivité et communes
	Etat	
	Calendrier	Dès 2020
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Réalisation des projets d'autoconsommation collective issus des études menées sur le pôle de Fauquembergues.
	Public-cible	Collectivité et communes
	Etat	
	Calendrier	Dès 2020
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	FDE	
<b>Partenaires</b>	CAPSO / CD2E	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	ADEME / Région / Appel à projet CRE	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de bâtiments étudiés et nombre de projets réalisés. Potentiel de production identifié. KWh produits et/ou autoconsommés. Reportage photographique des paysages (impact visuel réduit et cône de vue impacté = 0)	
<b>Mesures ERC</b>	Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations ; Travailler en partenariat avec des architectes pour la bonne intégration des installations.	



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

Un enjeu : fiabiliser les réseaux ; un objectif : développer les énergies renouvelables

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Réseau de chaleur**

**Enjeux et contexte**

Le développement des ENR&R suppose de disposer d'infrastructures énergétiques qui garantissent un bon maillage territorial et permette de combiner différentes solutions d'approvisionnement énergétiques afin de proposer un mix énergétique. Il s'agit à la fois de gérer les infrastructures énergétiques existantes comme les bornes électriques mais également investir dans les réseaux de distribution notamment multi énergies ainsi que dans les unités de production d'ENR&R décentralisées.

La création d'un réseau de chaleur vient conforter la stratégie énergétique mise en place par la CAPSO sur le déploiement des infrastructures énergétiques. L'objectif est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre mais surtout de mutualiser des énergies peu exploitées par les autres modes de chauffages et donc de renforcer le développement des ENR&R.

**Objectifs**

- Développer le mix énergétique
- Développer les infrastructures énergétiques

**Impact de l'action**

- Atténuation       Adaptation  
 GES       Energie       Qualité de l'air       Stockage carbone

**Sous-action 1**

Descriptif	<u>Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur urbain</u>
	Réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique pour la création d'un réseau de chauffage urbain qui permettra de valoriser et mutualiser les ENR&R. L'objectif est de : - vérifier la faisabilité technique et économique du projet, - proposer des solutions techniques et économiques - arrêter un scénario définitif sur le mix énergétique, la technologie retenue, le périmètre du réseau. Elle devra permettre d'arriver à la définition d'un réseau dont la performance-technico-économique en assure la viabilité.
	Public-cible
	Etat
Calendrier	2019 -2020

**PILOTAGE**

**Maître d'ouvrage**

CAPSO

**Partenaires**

Conseil Régional

**MOYENS**

**Partenaires et dispositif financier**

ADEME -70% de subvention

**EVALUATION**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

Création d'un réseau de chaleur. Production de GWh/an de livraison de chaleur  
 Nombre de sites identifiés. Taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR & R) des réseaux de chaleur sur le territoire (en %). Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENR & R (en %)



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

Un enjeu : fiabiliser les réseaux ; un objectif : développer les énergies renouvelables

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Faire connaître une énergie à fort potentiel : l'hydrogène**

**Enjeux et contexte**

La CAPSO a adopté sa stratégie énergétique fin 2017 : elle repose sur la maîtrise de la consommation énergétique, la production locale d'énergies renouvelables et de récupération et le développement de solutions innovantes de mix énergétiques. Cette nouvelle dynamique doit s'appuyer sur les acteurs locaux afin d'accélérer le développement des différentes filières d'ENR&R présentes sur le territoire.

Afin de consolider ces filières énergétiques en émergence sur le territoire, la collectivité a intégré les projets hydrogène (vert) à la panoplie des solutions alternatives aux énergies carbonées. Elle travaille avec la région labellisée « Territoires Hydrogène » et trois autres territoires (CUD, MEL, CAD) sur l'hydrogène.

La CAPSO a dans ce cadre bénéficié d'une étude de faisabilité technique et économique conduite par Engie Cofely liée à la mise en place d'infrastructures de distribution d'hydrogène et de développement de véhicules hydrogène.

**Objectifs**

- Développer le mix énergétique ;
- Proposer des solutions innovantes ;
- Développer des filières porteuses d'emplois durables et locaux ;
- Être territoire d'expérimentation ;
- Accompagner et promouvoir les initiatives privées ;
- Faire valoir de nouvelles solutions et technologies sur le territoire du Pays de Saint - Omer ;
- Intégrer les énergies renouvelables pour structurer les projets durablement autour des ressources, des formations et des réseaux d'experts.

**Impact de l'action**

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Atténuation | <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation  |
| <input checked="" type="checkbox"/> GES         | <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone |

**Sous-action 1**

Descriptif	<u>Faire connaître une énergie à fort potentiel : l'hydrogène</u> La communauté REV 3 est mobilisée pour identifier les besoins potentiels des entreprises concernant l'hydrogène et amorcer la mise en place d'une filière hydrogène « vert ». L'accent est mis sur l'acquisition de véhicules hydrogène publics (bus) et privés (chariots élévateurs) en réponse aux problématiques de la qualité de l'air, aux économies d'énergies et aux nouvelles technologies.
Public-cible	Entreprises, collectivités
Etat	En cours d'élaboration
Calendrier	2020 -2021

**PILOTAGE**

**Maître d'ouvrage** CAPSO

**Partenaires** Entreprises, CCPL, CAPSO, CCI, Conseil Régional, Chambre des métiers

**MOYENS**

**Partenaires et dispositif fin.** CCI, Conseil Régional  
Dispositif REV3

**EVALUATION**

**Indicateurs de suivi et d'éval** Nombre de participants. Nombre d'initiatives et de projets en étude.



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement  
Poursuivre et accélérer les projets d'économie locale et circulaire

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

**Développer une filière locale en bois-énergie**

<b>Enjeux et contexte</b>	Inciter au développement de chaudières bois, en lien avec un approvisionnement local (plateforme de Renty) et ainsi permettre de maintenir l'équilibre économique de la plateforme de Renty. Un autre enjeu fort porté par la plateforme est de favoriser une nouvelle activité pour un public en insertion économique et social		
<b>Objectifs</b>	Promouvoir la filière bois-énergie Remplacer des chaudières fioul ou gaz propane par une énergie plus propre Développer un circuit-court local de l'énergie (chaudières alimentées par la plateforme de stockage de Renty (lien avec fiche 37)		
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	
	<input type="checkbox"/> GES	<input checked="" type="checkbox"/> Energie	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Lancer un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) auprès des collectivités leur permettant de bénéficier d'une assistance technique visant l'installation ou le changement de mode de chauffage vers une technologie intégrant une énergie propre et locale.	
	Public-cible	Collectivités	
	Etat	A développer	
	Calendrier	2020-2026	
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Réaliser les études de pré faisabilité techniques et économiques de l'installation d'une chaudière bois. Aide au montage de dossier de financement des projets.	
	Public-cible	Collectivités	
	Etat	A développer	
	Calendrier	2020-2026	
<b>PILOTAGE</b>			
<b>Maître d'ouvrage</b>	EnergEthic		
<b>Partenaires</b>	CAPSO, PNR CMO, Chambre d'agriculture, communes, SCIC SA Energie Citoyenne, ADEME		
<b>MOYENS</b>			
<b>Partenaires et dispositif financier</b>			
<b>EVALUATION</b>			
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de communes répondant à l'AMI. Nombre d'études de faisabilité menées. Nombre d'installation de chaudière bois.		

# TRANSPORTS





Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables  
Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

**Proposer une offre complète d'alternatives à la voiture individuelle**

**Enjeux et contexte**  
Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Comme l'industrie ou le résidentiel, la mobilité représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire.

**Objectifs**  
Inciter les usagers à adopter des pratiques de mobilité alternatives à la voiture individuelle

**Impact de l'action**

<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation
<input checked="" type="checkbox"/> GES	<input checked="" type="checkbox"/> Energie
<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Stockage carbone

**Sous-action 1**

Descriptif	Accompagner la création de communautés de covoiturage. Promouvoir la plateforme de covoiturage régionale et créer une communauté à l'échelle de l'agglomération (gestion par le service transport, animation par le service animation). Proposer des animations en faveur de la pratique du covoiturage. Dépose minute. Stationnement (interne, public). Communauté (collectivité garante => principe du tiers de confiance) à créer. Charte de bonnes pratiques. Information entre les structures (lien avec le PDE)
Public-cible	Grand public
Etat	En cours
Calendrier	2020 - 2026

**Sous-action 2**

Descriptif	Proposer une offre de transport collectif sur l'ensemble du territoire de la CAPSO. Apporter une réponse spécifique selon le territoire et ses besoins (Transport A la Demande, TC, transport non urbain. Intermodalité et maillage à prendre en compte)
Public-cible	Grand public
Etat	A planifier
Calendrier	2020 - 2026

**Sous-action 3**

Descriptif	Promouvoir le futur comptoir de la mobilité de La Station. Proposer un service d'information et d'orientations des personnes vers les différents modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. Missions du "Comptoir de la mobilité" : Apporter l'information physique et téléphonique (1 interlocuteur unique), être réactif (régulation des problèmes, etc.). Assurer le même service partout / Relais des comptoirs mobilité en milieu rural. Prévoir des mini stations (satellites) sur les territoires. Développer les outils numériques (achat et réservation via la plateforme numérique du Pays de Saint-Omer, etc.)
Public-cible	Grand public
Etat	2020
Calendrier	2020

**PILOTAGE**

**MOA** CAPSO

**Partenaires** Entreprises, acteurs territoriaux, Région (gare), CCI, OT, Région, Europe, Défi mobilité (relais avec les partenaires d'insertion, PLIE, Pôle emploi, AUD, etc.

**MOYENS**

**Partenaires et dispositif fin.** En cours d'identification

**EVALUATION**

**Indicateurs de suivi et d'éval.** Taux d'utilisation de l'application et nombre de transports. Taux d'utilisation des transports en commun. Part modale de la voiture, Part modale TC (en nombre de déplacements). Part de la population active couverte par un PDE/PDA (%). Fréquentation des TC (voyages/hab). Maillage du territoire par le réseau TC



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

### Encourager les mobilités et motorisations alternatives

<b>Enjeux et contexte</b>	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Comme l'industrie ou le résidentiel, la mobilité représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire.	
<b>Objectifs</b>	Inciter les usagers à adopter des pratiques de mobilité alternatives à la voiture individuelle	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Réaliser une expérimentation publique ou privée d'autopartage. Accompagner la mise en place et l'analyse d'une expérimentation d'autopartage avant une potentielle diffusion plus large du système. Développer les véhicules propres sur les bourgs centres
	Public-cible	Grand public
	Etat	A planifier
	Calendrier	2021
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Poursuivre l'information et l'accompagnement des usagers vers l'adoption de véhicules à faibles émissions et sans émissions et leurs utilisations. Développer les infrastructures et les services nécessaires aux nouvelles motorisations, les adapter en fonction des usagers et des polarités du territoire. Assurer la promotion des solutions développées (bornes électriques, etc.). Développer l'aide à l'achat et informer des aides de l'Etat
	Public-cible	Grand public
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	AUD, concessionnaires, Europe, Etat	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	ADEME, CEE, Caisse des dépôts, Préfecture	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Taux d'utilisation des véhicules en autopartage. Taux d'utilisation des bornes de recharges. Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Adapter le territoire et favoriser les déplacements cyclables**

<b>Enjeux et contexte</b>	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Comme l'industrie ou le résidentiel, la mobilité représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire.	
<b>Objectifs</b>	Inciter et faciliter les déplacements cyclables	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Elaborer un Plan de Déplacement Urbain (PDU) tenant compte du PLUI CASO, du PLUI CCCF et du plan mobilité d'Aire sur la Lys.
	Public-cible	Grand public
	Etat	A planifier
	Calendrier	2020-2021
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Définir un schéma cyclable à l'échelle du territoire (selon choix des communes) comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les points de jonction entre les lieux de vie ;</li> <li>La sécurisation des itinéraires</li> <li>La mise en place d'une signalétique spécifiques au vélo (règles/code de la route)</li> </ul> Un stationnement inter transport (chaînage de déplacement (bus/gare))
	Public-cible	Grand public
	Etat	A planifier
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Conforter le service de location de vélo (Mouvelo) et mettre en place un service d'entretien.
	Public-cible	Grand public
	Etat	En cours
	Calendrier	2020-2021
<b>Sous-action 4</b>	Descriptif	Communiquer sur les services existants (location, réparation, etc.), sensibiliser à la pratique du vélo au quotidien (notion santé, bien-être, réduction d'impact...), et informer systématiquement de l'accessibilité aux événements via les modes de déplacements doux.
	Public-cible	Grand public
	Etat	A planifier
	Calendrier	2020-2021
<b>PILOTAGE</b>		
<b>MOA</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	Défi mobilité, ADAV, AUD, communes	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	En cours d'identification	
<b>EVALUATION</b>		

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de km d'itinéraires aménagés pour les modes doux intégrés au schéma cyclable. Nombre de continuités écologiques impactées (objectif 0). Surface d'aménagements perméables (au moins 80%) et s'accompagnant de mesures paysagères. Taux d'utilisation des services (location, réparation, etc.) Part modale de la voiture, part modale piéton, part modale vélo (en nombre de déplacements). Part de voiries "apaisées" (%). Part de voiries aménagées pour les cycles (% ou à défaut km/1000 hab). Nombre de places de stationnement vélo, hors pince roues (nb/100 hab)
<b>Mesures ERC</b>	Implanter les aménagements où les enjeux vis-à-vis du ruissellement et les enjeux naturels sont moins forts. Utiliser des matériaux perméables pour les pistes cyclables (sables, graviers, revêtements enherbés). Ne pas rompre de haie ni de continuité écologique identifiée. Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel en les accompagnant de plantations composées d'espèces indigènes et de formes diversifiées (haies multi-strates) pour l'épanouissement de la biodiversité locale. Réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction des espèces.



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

### Réduire les émissions en transport collectif

<b>Enjeux et contexte</b>	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Comme l'industrie ou le résidentiel, la mobilité représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire.	
<b>Objectifs</b>	Inciter les usagers à adopter des pratiques de mobilité alternatives à la voiture individuelle	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Réduire les émissions des transports collectifs. Doter le territoire de bus à faibles émissions respectant à minima les normes Crit'air 1. Renouvellement défini en 3 phases : 1ère phase 2020 2nd phase 2021 3ème phase 2024 Type de véhicules en cours de définition
	Public-cible	Grand public
	Etat	A planifier
	Calendrier	1ère phase 2020, 2nd phase 2021, 3ème phase 2024
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	AUD, Europe, Etat	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	ADEME, CEE, Caisse des dépôts, Préfecture	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Taux de renouvellement de la flotte par type de véhicule	



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité		Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité		Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité																									
<b>Réduire l'impact de la mobilité des agents de la collectivité</b>																													
<b>Enjeux et contexte</b>		Les collectivités locales doivent respecter une part minimale de 20% de véhicules à faibles émissions de CO2 et polluants atmosphériques (LOI SUR L'AIR de 1996). A l'horizon 2025, 50% de véhicules doivent être remplacés par des véhicules à faible émissions : véhicules de PTAC < 3,5t aux émissions < 60 grammes de CO2 /km (Loi TEPCV de 2015).																											
<b>Objectifs</b>		Réduire les émissions du parc de véhicules des collectivités. Encourager le passage à une mobilité alternative des personnes.																											
<b>Impact de l'action</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone																											
<b>Sous-action 1</b>		<table border="1"> <tr> <td>Descriptif</td> <td colspan="5">Poursuivre le changement de la flotte de véhicules de la CAPSO (véhicules respectant a minima les normes Crit'air 1). Améliorer la gestion et la maintenance de la flotte.</td> </tr> <tr> <td>Public-cible</td> <td colspan="5">Agents et élus</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Calendrier</td> <td colspan="5">2020 - 2026</td> </tr> </table>				Descriptif	Poursuivre le changement de la flotte de véhicules de la CAPSO (véhicules respectant a minima les normes Crit'air 1). Améliorer la gestion et la maintenance de la flotte.					Public-cible	Agents et élus					Etat						Calendrier	2020 - 2026				
Descriptif	Poursuivre le changement de la flotte de véhicules de la CAPSO (véhicules respectant a minima les normes Crit'air 1). Améliorer la gestion et la maintenance de la flotte.																												
Public-cible	Agents et élus																												
Etat																													
Calendrier	2020 - 2026																												
<b>Sous-action 2</b>		<table border="1"> <tr> <td>Descriptif</td> <td colspan="5">Adapter le service de réservation interne. Revoir le système de réservation des véhicules (vélo et véhicule électrique en 1er selon les distances à parcourir). Afficher les émissions des véhicules et proposer systématiquement le véhicule le moins émissif en fonction du nombre de personnes et du trajet (distance, délai, etc.). Croiser les demandes de réservation pour faciliter le co-voiturage.</td> </tr> <tr> <td>Public-cible</td> <td colspan="5">Agents et élus</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Calendrier</td> <td colspan="5">2020</td> </tr> </table>				Descriptif	Adapter le service de réservation interne. Revoir le système de réservation des véhicules (vélo et véhicule électrique en 1er selon les distances à parcourir). Afficher les émissions des véhicules et proposer systématiquement le véhicule le moins émissif en fonction du nombre de personnes et du trajet (distance, délai, etc.). Croiser les demandes de réservation pour faciliter le co-voiturage.					Public-cible	Agents et élus					Etat						Calendrier	2020				
Descriptif	Adapter le service de réservation interne. Revoir le système de réservation des véhicules (vélo et véhicule électrique en 1er selon les distances à parcourir). Afficher les émissions des véhicules et proposer systématiquement le véhicule le moins émissif en fonction du nombre de personnes et du trajet (distance, délai, etc.). Croiser les demandes de réservation pour faciliter le co-voiturage.																												
Public-cible	Agents et élus																												
Etat																													
Calendrier	2020																												
<b>Sous-action 3</b>		<table border="1"> <tr> <td>Descriptif</td> <td colspan="5">Former les agents à l'écoconduite. Former les agents à l'éco-mobilité, conduite éco-responsable (responsabiliser les agents) et utilisation des modes doux</td> </tr> <tr> <td>Public-cible</td> <td colspan="5">Agents et élus</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Calendrier</td> <td colspan="5">2020-2021</td> </tr> </table>				Descriptif	Former les agents à l'écoconduite. Former les agents à l'éco-mobilité, conduite éco-responsable (responsabiliser les agents) et utilisation des modes doux					Public-cible	Agents et élus					Etat						Calendrier	2020-2021				
Descriptif	Former les agents à l'écoconduite. Former les agents à l'éco-mobilité, conduite éco-responsable (responsabiliser les agents) et utilisation des modes doux																												
Public-cible	Agents et élus																												
Etat																													
Calendrier	2020-2021																												
<b>Sous-action 4</b>		<table border="1"> <tr> <td>Descriptif</td> <td colspan="5">Encourager l'usage du vélo et faciliter l'intermodalité lors des déplacements professionnels. Evaluer l'usage fait des vélos et identifier les blocages. Sensibiliser les agents et élus à l'utilisation du vélo et organiser des "initiations vélo". Mise à disposition des agents d'une cartographie de parcours types Mise en place d'emplacements sécurisés (voir locaux pour déposer des affaires) et d'indemnités kilométriques vélo.</td> </tr> <tr> <td>Public-cible</td> <td colspan="5">Agents et élus</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td colspan="5">A planifier</td> </tr> <tr> <td>Calendrier</td> <td colspan="5">2020 - 2026</td> </tr> </table>				Descriptif	Encourager l'usage du vélo et faciliter l'intermodalité lors des déplacements professionnels. Evaluer l'usage fait des vélos et identifier les blocages. Sensibiliser les agents et élus à l'utilisation du vélo et organiser des "initiations vélo". Mise à disposition des agents d'une cartographie de parcours types Mise en place d'emplacements sécurisés (voir locaux pour déposer des affaires) et d'indemnités kilométriques vélo.					Public-cible	Agents et élus					Etat	A planifier					Calendrier	2020 - 2026				
Descriptif	Encourager l'usage du vélo et faciliter l'intermodalité lors des déplacements professionnels. Evaluer l'usage fait des vélos et identifier les blocages. Sensibiliser les agents et élus à l'utilisation du vélo et organiser des "initiations vélo". Mise à disposition des agents d'une cartographie de parcours types Mise en place d'emplacements sécurisés (voir locaux pour déposer des affaires) et d'indemnités kilométriques vélo.																												
Public-cible	Agents et élus																												
Etat	A planifier																												
Calendrier	2020 - 2026																												
<b>PILOTAGE</b>																													
<b>MOA</b>		CAPSO																											
<b>Partenaires</b>		AUD, ADAV																											
<b>MOYENS</b>																													
<b>Disp. financier</b>		En cours																											
<b>EVALUATION</b>																													
<b>Indicateurs de suivi et d'éval.</b>		Nombre de véhicules propres/nbre total de véhicules. Litres de carburants consommés /an. Nombre de personnes sensibilisées /an. Part des déplacements effectués à vélo. Part modale de la voiture (en nombre de déplacements). Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VP) de la collectivité (kWh/an par employé). Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%). Nombre de places de stationnement public pour les voitures par habitant (nb/hab)																											



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Limitier les déplacements des agents grâce aux services du numérique**

<b>Enjeux et contexte</b>	Réduction des km parcourus /an de 20% en 2025 et 30% 2030. LOI GRENELLE 2 de 2010 Les collectivités doivent installer des infrastructures permettant le stationnement sécurisé des vélos dans les bâtiments à usage tertiaire et constituant principalement un lieu de travail.	
<b>Objectifs</b>	Réduction des km parcourus /an. De 20% en 2025 et 30% 2030. Réduire les émissions de GES liées aux déplacements des agents.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Réduire les déplacements domicile-travail des salariés. Créer un groupe "agents / élus CAPSO " sur le site de covoiturage Pass-Pass. Etablir une cartographie (SIG) des communes de résidence et lieux de travail des agents / élus pour proposer automatiquement des solutions de covoiturage. Réaliser un plan de déplacement administration.
	Public-cible	Agents et élus
	Etat	
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Inciter au télétravail (ex : 1 jour /semaine)
	Public-cible	Agents
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>		
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	En cours d'identification	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Km parcourus en voiture /an. Part modale de la voiture (en nombre de déplacements). Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%).	



Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble  
 Impliquer pour amplifier l'impact de nos efforts

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Accompagner les entreprises vers un plan de mobilité durable**

<b>Enjeux et contexte</b>	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Comme l'industrie ou le résidentiel, la mobilité représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire.	
<b>Objectifs</b>	Elaborer une stratégie d'accompagnement. Mettre à disposition des entreprises un service d'accompagnement et de conseils	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Conseils aux entreprises sur la mobilité des salariés (ex de sujets : télétravail, flotte de véhicules, covoiturage, autopartage, ...). - Mise en place d'une charte présentant les règles de fonctionnement. - Mise en place de PDE (Plan de Déplacement Entreprise). Par des démarches participatives, organiser des échanges au sein de l'entreprise. Expérimenter la mise à disposition de parcs à vélos (puis évaluation). Travailler sur les flottes des entreprises et aller vers les énergies propres. Accompagner les démarches collectives. Faciliter la diffusion des bonnes pratiques et le passage à l'acte (fournir une méthodo). Optimiser la mobilité sur un même site, travailler par zone géographique
	Public-cible	Salariés publics et privés - Entreprises
	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	Région, CCI, CREM (Centre Ressource en Ecomobilité), AUD	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Taxe transport entreprise	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'entreprises accompagnées. Nombre de salariés concernés par le programme. Part modale de la voiture (en nombre de déplacements). Part de la population active couverte par un PDE/PDA (%)	



Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble  
 Impliquer pour amplifier l'impact de nos efforts

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Elaborer le plan de mobilité entreprise d'Arc International**

<b>Enjeux et contexte</b>	L'Environnement est l'une des 7 valeurs du Groupe Arc. L'entreprise est engagée en faveur du développement durable et met en place des actions dans ces différentes filiales. 5 000 salariés en travail de jour et postés sont concernés par les déplacements domicile-travail mais aussi des déplacements sur un site s'étendant sur près de 200 hectares.	
<b>Objectifs</b>	Encourager une mobilité des personnes plus durable	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation
	<input checked="" type="checkbox"/> GES	<input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Réalisation d'un diagnostic (étude de mobilité des collaborateurs via un questionnaire, état des lieux des places de parking (vélo, auto, moto, covoiturage), une cartographie des lieux d'habitation des salariés, types de déplacement, besoin de déplacement pendant le travail et les jours travaillés), communication dédiée (ligne de transport en commun, remboursement de la moitié de l'abonnement annuel, covoiturage (via l'application Blabla Lines), les pistes cyclables...)
	Public-cible	Salariés de l'entreprise
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Communication spécifique au covoiturage (via brochure salarié), suivi des taux d'utilisation et incitation (stand info, challenge mobilité, etc.)
	Public-cible	Salariés de l'entreprise
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Arc International	
<b>Partenaires</b>	Communauté d'Agglomération (CAPSO) via les transports de bus, vélo, pistes cyclables, la SNCF, AUD (PDU)	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	En cours d'identification	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Suivi plan de Mobilité auprès de la DREAL. Taux d'utilisation des services (covoiturage). Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	



Préservons les ressources, notre richesse

Une vision prospective partagée gage d'un développement équilibré et maîtrisé

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Consolider l'offre de services pour le transport fluvial de marchandises via le Port d'Arques**

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Dans une région fortement impactée par les flux économiques internationaux et le transport routier européen, le territoire de Saint-Omer est traversé par le canal à Grand Gabarit Dunkerque-Valenciennes.</p> <p>Les partenaires économiques et politiques ont saisi cette opportunité dans les années 2000 pour conforter et développer le quai fluvial lors de l'aménagement du Parc d'Activités de la Porte Multimodale de l'Aa.</p> <p>Opérationnel depuis 2009, le quai a vu son trafic évoluer régulièrement, passant de 36 000 t en 2009 à 297 000 tonnes en 2018.</p> <p>Identifié comme port intérieur céréalier et vraquier mais également pour les colis exceptionnels, le port d'Arques est une alternative au transport routier régional, national et intra-européen.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Proposer un niveau de service adapté aux attentes des usagers (installations en bon état et dragage du droit du quai permettant aux bateaux un accostage sans risque). Se donner les moyens d'accueillir de nouveaux utilisateurs (nouvel accès, agrandissement du quai, stockage). Anticiper les nouveaux modes d'avitaillement (GNV/Hydrogène).</p>	
<b>Impact de l'action</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Atténuation      <input type="checkbox"/> Adaptation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> GES      <input type="checkbox"/> Energie      <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air      <input type="checkbox"/> Stockage carbone</p>	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Evaluer les attentes et besoins des usagers via un questionnaire de satisfaction.
	Public-cible	2 types d'usagers : marinières et entreprises utilisatrices (résidentes et non résidentes) + sous-réserve de faisabilité, prospects potentiels qui n'ont pas franchi le pas.
	Etat	A développer
	Calendrier	2020
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Valider les actions prioritaires à réaliser et estimer les montants.
	Public-cible	Les projets identifiés comme les plus impactant quant à la fréquentation du quai.
	Etat	A développer
	Calendrier	2021-2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ports de Lille	
<b>Partenaires</b>	SOFIE ; CAPSO ; CCI ; AUD	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif fin.</b>	ADEME/REGION/VNF/CAPSO	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Développement de nouveaux trafics (qualité et tonnage) – implantation de nouvelles activités. Suivi de la qualité de l'eau (actuellement état chimique mauvais et écologique moyen)	
<b>Mesures ERC</b>	Interdiction de déballastage dans le canal afin d'éviter les risques de contamination. S'assurer de la conformité des navires aux normes. Optimiser les charges des bateaux et des flux pour maximiser l'utilité des déplacements ; baisser la vitesse des bateaux en cas de pic de pollution de l'eau ou de l'air ; Favoriser les bateaux les plus « propres » ( navire équipé de filtres à particules et des systèmes de réduction catalytique sélective).	



Préserveons les ressources, notre richesse  
Un territoire en adaptation pour en assurer sa résilience

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Optimiser les flux et modes de transports et de collecte**

<b>Enjeux et contexte</b>	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Comme l'industrie ou le résidentiel, la mobilité représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire.	
<b>Objectifs</b>	Faciliter la transition vers des modes de transports, de collecte et de livraisons de marchandises moins émetteurs	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Elaborer une stratégie sur l'optimisation et la durabilité des flux de marchandises sur le territoire. Réalisation d'une étude des flux de marchandises (alternatives au fret routier, problématiques de la logistique des derniers kilomètres dans les centres-villes, achat via plateforme e-commerce, circuits courts).
	Public-cible	
	Etat	A planifier
	Calendrier	2022-2025
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Evolution de la flotte captive vers une motorisation propre. Véhicules de collecte des déchets et de transports en commun respectant la norme euro 6.
	Public-cible	
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 6- 2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	AUD, communes, CCI, entreprises	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>		
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de kilomètres évités (gestion des flux de marchandises) nombre de véhicules propres sur nombre total de véhicules. Litres de carburants consommés /an.	

# ACTIONS TRANSVERSALES





Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble  
Sensibiliser pour une prise de conscience collective

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

**Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité**

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Informers et sensibiliser les citoyens au développement durable et à la transition énergétique**

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>La communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer s'engage dans un processus de transition territoriale et développe une politique d'excellence écologique.</p> <p>Face aux enjeux climatiques et écologiques, la mobilisation citoyenne et le changement des comportements des citoyens est un enjeu essentiel.</p> <p>L'ambition de « l'éducation et sensibilisation au développement durable » est de développer l'appropriation citoyenne en particulier auprès des jeunes publics, des enjeux environnementaux pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ Amplifier la prise de conscience ;</li> <li>2/ Donner l'envie d'agir ;</li> <li>3/ Donner les moyens d'agir.</li> </ol> <p>Pour répondre à ces enjeux, la CAPSO dispose d'un équipement Enerlya à vocation pédagogique et scientifique sur le thème de l'environnement et des énergies renouvelables. ENERLYA est une structure à vocation pédagogique, culturelle et scientifique sur la thématique liée aux énergies renouvelables. Elle accueille chaque année de nombreux visiteurs. Enfants, ados et adultes découvrent le développement durable et les énergies renouvelables au travers d'une scénographie, d'ateliers ludiques, de balades commentées, d'expositions etc.</p>									
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer et informer le citoyen sur les enjeux de la transition écologique et les pratiques responsables ;</li> <li>• Sensibiliser et accompagner les citoyens dans leurs changements de comportement.</li> </ul>									
<b>Impact de l'action</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Atténuation</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Adaptation</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GES</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Energie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air</td> <td><input type="checkbox"/> Stockage carbone</td> </tr> </table>		<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation			<input checked="" type="checkbox"/> GES	<input checked="" type="checkbox"/> Energie	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Stockage carbone
<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation									
<input checked="" type="checkbox"/> GES	<input checked="" type="checkbox"/> Energie	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Stockage carbone							
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	<p><b>Organisation de temps de sensibilisation et d'informations à ENERLYA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ciné débat : une fois par trimestre, projection de « film documentaire » suivi d'échanges et débats sur des sujets d'actualités avec des intervenants extérieurs ;</li> <li>- Programmation annuelle d'évènements culturels, festifs et familiaux, (Festival de l'arbre, Semaine du développement durable, Fête de la science, festival Ventil'eau, etc.) ;</li> <li>- Expositions temporaires, animations spécifiques, ateliers d'initiation etc... sont programmés en lien avec des partenaires locaux.</li> </ul>								
	Public-cible	Le grand public								
	Etat	En cours								
	Calendrier	2020 - 2026								
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	<p>Développement d'animations pédagogiques pour les scolaires, extrascolaires et publics spécialisés autour de 4 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La découverte de l'environnement ;</li> <li>• La production et la consommation de l'énergie ;</li> <li>• La préservation de l'environnement ;</li> <li>• Les ateliers Découverte des Métiers et du Développement Durable.</li> </ul> <p>En parallèle, développement d'outils pédagogiques et/ou techniques (maquette sur la méthanisation, etc.).</p>								

	Public-cible	Scolaire
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	<p>Lancement d'une étude de positionnement stratégique et de définition de programme de la maison de l'Energie et de l'environnement (ENERLYA).                      Objectif : actualiser les espaces pour faire de ce lieu une « vitrine » de la transition environnementale et énergétique de notre territoire.                      L'objectif de cette mission est d'aboutir à une solution opérationnelle et durable s'inscrivant dans une dynamique territoriale et répondant aux enjeux de l'appropriation citoyenne de la transition écologique de notre territoire en lien avec la troisième révolution industrielle (REV3).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un diagnostic global et prospectif du bâtiment et de son contenu (son offre pédagogique, scénographie etc...);</li> <li>• Identifier des perspectives d'usage d'Enerlya en fonction des attentes et des besoins des publics cibles ;</li> <li>• Conduire une réflexion sur le potentiel de développement de l'équipement à travers des scénarios d'évolution possible et chiffré ;</li> <li>• Accompagner le maître d'ouvrage à la mise en œuvre du scénario retenu pour préparer la phase opérationnelle.</li> </ul>
	Public-cible	
	Etat	Lancement
	Calendrier	2019-2020
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	Associations et acteurs territoriaux, Académie, écoles, La Station, AUD, CERDD, CIAS pour un public défini (via programme ISIP), ATMO, ADEME, SmageAa, Cinélique	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	CAPSO Moyens humains : Equipe énerlya, 3 ETP	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Fréquentation du site - Nombre de personnes individuelles - Nombre de scolaires Satisfaction / à la qualité de l'offre de programmation proposée	



Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble  
Mobiliser pour développer la force d'agir plus fort, plus vite

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

**Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité**

**Motiver la responsabilité sociétale**

<b>Enjeux et contexte</b>	Le tissu associatif territorial est dense. L'association Galilée anime depuis quelques années le CLESS, Collectif Local des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Les acteurs de ce collectif partagent les mêmes valeurs de solidarité, de citoyenneté, de respect.	
<b>Objectifs</b>	Informier, sensibiliser et motiver les changements de comportements	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Définir un cahier des charges commun aux acteurs du Collectif Local de l'ESS pour l'organisation de manifestations type "éco-événement" (achat de produits locaux, tri des déchets, utilisation systématique d'écocup, information des mobilités douces, etc.)
	Public-cible	Associations adhérentes au CLESS, grand public
	Etat	A développer
	Calendrier	Dès 2020
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Intégrer et valoriser (dans les actions et dans la communication) les thèmes de la préservation de l'environnement et de la biodiversité parmi les grands principes de l'ESS au même titre que l'équité, la coopération et les solidarités. Mettre en place un support démonstrateur/symbolique de cet engagement chez tous les membres engagés.
	Public-cible	Grand public
	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CLESS	
<b>Partenaires</b>	Associations, CAPSO, PNR CMO	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	En cours d'identification	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de personnes sensibilisées par an	



Préserveons les ressources, notre richesse

Une nécessaire harmonie entre développement humain et biodiversité

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Renforcer l'animation territoriale, la solidarité et la mutualisation autour de projets durables**

<b>Enjeux et contexte</b>	Les effets du changement climatique sont connus (hausse des températures, érosion des sols, disparition d'espèces, etc.). Afin d'adapter nos villes et villages à ces changements mais aussi pour permettre à chacun d'accéder à des espaces préservés et diversifiés, il nous faut optimiser les espaces en assurant la mise en œuvre de pratiques environnementales "bas carbone" sur différents sites (jardins partagés, espaces verts sur zones d'activités, friche, etc.). La CAPSO a en charge la gestion et l'entretien des espaces verts des bâtiments communautaires, des zones d'activités d'intérêt communautaire ainsi que des bassins d'eaux pluviales ce qui représente quasiment 60 ha et 9000 ml de haies. Le service patrimoine a mis en place la démarche Zéro phyto depuis une dizaine d'années et souhaite soutenir et sensibiliser les acteurs publics et privés dans leurs pratiques.	
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser aux cultures locales et de saison, préserver les milieux en assurant une gestion raisonnée des pratiques. Agir sur les brûlages de déchets vert et sensibiliser à la qualité de l'air.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Développer les espaces de nature valorisant les espèces locales, vergers solidaires et la biodiversité en ville et village. Créer de nouveaux espaces refuges permettant de sensibiliser les citoyens. Définir avec les communes, associations locales, écoles, citoyens et avec l'appui technique du Parc Naturel, un plan de développement et de gestion de ces espaces de nature et jardins partagés à l'échelle du territoire. Valorisation de l'arbre en milieu urbain (gestion des îlots de chaleur...) et communication sur l'opération « Plantons le décor » qui favorise les espèces locales.
	Public-cible	Grand public, communes, écoles
	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Etudier le recours à l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts de superficie importante (bâtiments communautaires, zones d'activités communautaires, etc.)
	Public-cible	Communes, collectivités, entreprises
	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Mise en place d'ateliers et formations à l'éco-gestion des espaces verts des espaces publics.
	Public-cible	Responsable espaces verts et jardiniers des communes et de l'intercommunalités. Ouverture aux particuliers selon format.
	Etat	A développer
	Calendrier	Des 2020
<b>Sous-action 4</b>	Descriptif	Démonstration et animation autour du broyage de déchets verts et de la valorisation en paillage sur l'ensemble du territoire et en déchetterie. Etude d'une procédure de prêt de broyeur aux communes intéressées.
	Public-cible	Tout public
	Etat	A développer
	Calendrier	Des 2020

**PILOTAGE**

<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO
<b>Partenaires</b>	Communes, CIAS, LPO, associations, LPO, Eden62, incroyables comestibles, centres sociaux, CLESS, PNR CMO, AUD
<b>MOYENS</b>	
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Département, Région, Fondation de France, partenaires privés
<b>EVALUATION</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de projets initiés (détaillant le nombre d'espèces locales, etc.). Nombre de participants et de personnes engagées dans la gestion des espaces.



Préservons les ressources, notre richesse

Une nécessaire harmonie entre développement humain et biodiversité

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Valoriser les atouts du patrimoine naturel et culturel commun pour soutenir une croissance économique innovante et durable**  
**Animation du projet INTERREG BCHT « BioCultural Heritage Tourism »**

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Les Réserves de biosphère (territoires désignés par l'UNESCO) de Brighton, des Iles et Mer d'Iroise, du marais Audomarois et du North-Devon sont fréquentées par plus de 20 millions de visiteurs. Reconnues pour la richesse patrimoniale de leur territoire, elles subissent également les impacts de la fréquentation touristique. Ces impacts, quantitatifs et qualitatifs, sont souvent mal connus et mal évalués.</p> <p>L'Université d'Exeter et Pas-de-Calais Tourisme accompagne les 4 Réserves de biosphère dans la mise en œuvre du projet en leur apportant leur expertise : l'Université d'Exeter étudiera l'impact économique du tourisme, et Pas-de-Calais Tourisme accompagnera le développement de réseau de professionnels souhaitant améliorer la qualité de leur offre.</p> <p>Gestionnaires de site et professionnels de tourisme sont tous concernés par une meilleure connaissance et gestion de la fréquentation touristique. Les gestionnaires de sites de nature cherchent les moyens d'œuvrer à la fois à la résilience des sites sensibles et à leur découverte par tous les publics. Les professionnels de tourisme souhaitent assurer la viabilité et le développement de leurs activités économiques, la satisfaction d'une clientèle toujours plus exigeante sur l'accueil tout en contribuant à la préservation des atouts du territoire.</p>	
<b>Objectifs</b>	Préserver les sites naturels, augmenter les revenus liés au tourisme et sauvegarder le patrimoine et le savoir-faire issus de pratiques culturelles garantes du lien Homme-Nature : il inclut la participation des visiteurs à la résilience des sites par le recours aux savoirs et pratiques locales, exercés par leurs habitants et ainsi sauvegardés.	
<b>Impact de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	<p>Le premier pôle d'action du projet BCHT est la création d'un schéma directeur d'aménagement et d'interprétation touristique : l'objectif est de mieux répartir les flux de touristes en tenant compte des fragilités et des potentialités du territoire. Le schéma d'interprétation aidera les gestionnaires de sites à identifier les meilleures solutions et les risques incohérences de nouvelles possibilités de développement BCHT et offrant la meilleure protection des sites faibles. Ce document de référence précise la signification, les interrelations et la valeur du patrimoine naturel qui plus tard s'adaptés aux visiteurs et aux prestataires.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-recueillir les données qui seront la base du maître-planification et la ligne de base de l'évaluation</li> <li>-revoir les connaissances actuelles sur les actifs BCHT dans le monde,</li> <li>- comprendre l'impact des touristes sur le territoire de la RBMA,</li> <li>- co-élaborer l'outil avec les partenaires et observateurs,</li> <li>- exécuter la planification participative avec des intervenants en réponse à la constatation des données.</li> </ul> <p style="text-align: center;">-</p>
	Public-cible	Gestionnaires du territoire
	Etat	
	Calendrier	2018 - 2021
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Le deuxième pôle d'action est un programme partagé de sensibilisation et d'implication des prestataires touristiques : la Réserve de biosphère du marais Audomarois travaille sur ce volet avec Pas-de-Calais Tourisme.

		<p>Cette activité doit permettre la création d'un réseau de professionnels qui seront les porteurs des nouveaux produits BCHT. Le but du projet est de créer un réseau de 20 entreprises sur le territoire de la RBMA avec une sensibilité forte au enjeux BCHT et engagées dans le processus de création des nouveaux produits BCHT. Ce réseau sera construit à travers : du coaching d'affaires et des rencontres individuelles avec les entreprises des RB pour les former à l'esprit BCHT en utilisant une méthodologie de sensibilisation commune. Des événements de réseau pour les professionnels des RB et une formation adaptée aux besoins des entreprises. Le retour d'expérience du projet européen COOL sur le tourisme rural pour les PME en ajoutant une partie spécifique du centre d'échange pour les entreprises touristiques dans les RB. Des visites d'étude pour les professionnels de chaque RB pour visiter d'autres RB. Elles représenteront des occasions de rencontrer d'autres professionnels et d'échanger des connaissances menant à la création d'un réseau transfrontalier de 80 entreprises au total.</p>
	Public-cible	Prestataires touristiques
	Etat	
	Calendrier	2018 - 2021
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	<p>Le troisième pôle d'action comporte la création d'une offre diversifiée d'outils et d'aménagements pour les destinations de tourisme bioculturel sur le territoire de la RBMA.</p> <p>En se basant sur le schéma d'interprétation et le réseau d'entreprises touristiques, les quatre RB identifieront, selon une méthodologie commune, une série de nouveaux produits et d'activités pilotes. Ces outils permettront une découverte tous public et désaisonnalisée. Les activités seront développées sous la forme d'une nouvelle offre construite entre les organismes publics (organisations partenaires des RB) et les organismes privés (les PME du tourisme), pour offrir une expérience authentique aux visiteurs. Des campagnes de marketing locales seront menées par chaque BR, sur la base d'une approche de marketing de projets mutualisée (dirigée par PDCT). Les opérations pilotes de BCHT seront évaluées par chaque BR selon une méthodologie commune pour évaluer leur impact et leur durabilité future. Des méthodes d'évaluation communes seront développées dans les quatre réserves pour connaître l'efficacité et les impacts des activités bioculturelles créées par la réserve ou les porteurs de projets. L'analyse de ces impacts permettra de mesurer la portée économique des produits développés au regard de leurs effets positifs ou négatifs sur l'environnement et des effets sociaux associés à leur développement.</p>
	Public-cible	Grand public – Prestataires touristiques
	Etat	
	Calendrier	2018 - 2021
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	PNRCMO Pas-de-Calais Tourisme, AUD	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Projet BCHT financé par INTERREG FMA (FEDER à 69%) et CAPSO à 31%	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>		



Préserveons les ressources, notre richesse

Une nécessaire harmonie entre développement humain et biodiversité

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Animer les désignations internationales « Réserve de biosphère » MAB UNESCO et « Zone humide d'importance internationale » RAMSAR**

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Les réserves de biosphère sont désignées au niveau international et demeurent sous la juridiction souveraine des États où elles sont situées. Ce sont des territoires où sont mis en œuvre le concept de “ réserve de biosphère ” défini par la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial (UNESCO 1996).</p> <p>Les réserves de biosphère s'efforcent de constituer des sites modèles d'étude et de démonstration des approches de la conservation et du développement durable au niveau régional, en combinant les trois fonctions ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conservation – contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique,</li> <li>- développement – encourager un développement économique et humain durable des points de vue socio-culturel et écologique,</li> <li>- appui logistique – fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur les problèmes locaux, régionaux et mondiaux de conservation et de développement durable.</li> </ul> <p>La coordination de chaque Réserve de biosphère est confiée à un établissement public qui a pour mission de mettre en œuvre le concept sur le territoire concerné sur la base de trois fonctions (conservation, développement, fonction logistique), et dans le cadre du zonage propre aux réserves de biosphère, et de participer aux activités des réseaux nationaux et internationaux du MAB.</p> <p>La Réserve de biosphère du Marais Audomarois a été désignée par l'UNESCO en 2013. Sa coordination est confiée par le MAB au Parc Naturel Régional des Caps et marais d'Opale et à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.</p> <p>La convention sur les zones humides est un traité intergouvernemental qui sert de référence à l'action nationale et à la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Le territoire du marais est désigné site « RAMSAR » depuis 2008. Le plan de gestion a été mis en place en 2011 et a servi de base pour la désignation « Réserve de biosphère » en 2013. Le site RAMSAR correspond à la zone tampon du territoire de la Réserve de biosphère.</p>	
<b>Objectifs</b>	Préserver les sites naturels, augmenter les revenus liés au tourisme et sauvegarder le patrimoine et le savoir-faire issus de pratiques culturelles garantes du lien Homme-Nature : il inclut la participation des visiteurs à la résilience des sites par le recours aux savoirs et pratiques locales, exercés par leurs habitants et ainsi sauvegardés.	
<b>Impact de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	<p><b>Conforter la gouvernance locale à travers le GT Marais (Pilotage du Contrat de marais)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gouvernance du contrat de marais (document d'objectifs qui sert également à l'animation de la RBMA) se fait à travers le Groupe de travail Marais qui se réunit tous les 3 mois. Les décisions concernant le territoire de la RBMA sont prises lors de ces réunions.</li> </ul>
	Public-cible	Élus locaux, partenaires institutionnels et gestionnaires de la RBMA.

	Etat	Réflexions post-2023 : élargissement de la RBMA pour répondre aux nouveaux critères des réserves de biosphère.
	Calendrier	2013-2023
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	<p><b>Animer le Conseil Scientifique de la RBMA et mettre en œuvre les actions-recherche en lien avec le réseau national des RB</b></p> <p>Le Conseil Scientifique de la RBMA se réunit une fois par an. L'objectif premier de ce conseil est de développer la recherche scientifique sur le territoire. Son rôle est de donner des avis et recommandations aux gestionnaires et dirigeants du territoire sur les aspects de protection des milieux (ex. quelles études entreprendre, établir des liens entre activités, protection des milieux et gestion, etc.) et les différents projets du Contrat de Marais.</p>
	Public-cible	Chercheurs et gestionnaires du territoire RBMA
	Etat	
	Calendrier	2013-2023
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	<p><b>Sensibiliser et accompagner les habitants et acteurs à s'engager dans la voie du développement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Animer les Trophées des RB – Suivre les projets lauréats</b></li> </ul> <p>Deux actions sont développées par la Réserve de biosphère : les Trophées et le réseau des éco-acteurs. Les Trophées sont organisés tous les ans depuis 2015. Les prix sont financés actuellement par le projet BCHT et par deux partenaires privés, Suez et Véolia. Les lauréats reçoivent un prix de 1 000€ et un accompagnement durant un an de la part des animateurs de la Réserve pour les accompagner techniquement à la mise en œuvre de leur projet. Chaque projet est ensuite valorisé par une conférence de presse locale, par la remise des prix au siège de l'UNESCO à Paris puis à la fin de la première année par une inauguration du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mettre en œuvre une charte éco-acteurs et animer le réseau des éco-acteurs</b></li> </ul> <p>La RB anime depuis 2016 son réseau d'éco-acteurs. Aujourd'hui le réseau compte 15 éco-acteurs et un programme d'animation définie sur l'année : conférence de presse, ateliers de formation, éco-cafés, journées de rencontre et de bilan.</p>
	Public-cible	PME du territoire de la RBMA
	Etat	
	Calendrier	2013-2023
<b>Sous-action 4</b>	Descriptif	<p><b>Développer et animer des partenariats internationaux</b></p> <p>Le site RAMSAR du Marais est jumelé avec celui de l'Yzer en Belgique. Depuis 2014, la RBMA travaille avec les RB de Brighton &amp; Lewes, Îles et Mer d'Iroise, et North Devon dans le cadre du projet INTERREG BCHT.</p>
	Public-cible	Gestionnaires de sites RAMSAR et MAB à l'international
	Etat	
	Calendrier	2013-2023
<b>Sous-action 5</b>	Descriptif	<p><b>Sensibiliser et informer différents publics sur la RBMA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organiser et coordonner des événements</b> comme la Journée annuelle de la Réserve de biosphère</li> <li>• <b>Organiser des formations</b> pour les acteurs du territoire comme la formation des éco-acteurs, la formation du Conseil des jeunes de la CAPSO, etc.</li> </ul> <p><b>Publier des outils de vulgarisation et de sensibilisation</b> comme la Lettre aux habitants de la RBMA</p>
	Public-cible	Grand public – PME du territoire
	Etat	
	Calendrier	2013-2023
<b>Sous-action 6</b>	Descriptif	<p><b>Participer à l'animation du site RAMSAR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organiser et coordonner la Journée Mondiale des Zones Humides</b></li> </ul> <p>Des animations sont organisées chaque année pour sensibiliser le grand public à la protection des zones humides.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Participer à la vie du réseau</b></li> </ul> <p>Participer à l'AG RAMSAR qui a lieu une fois par an. Accueil de délégations locales et internationales.</p>

	Public-cible	Grand Public – Gestionnaires de sites – Elus locaux
	Etat	
	Calendrier	2008-
<b>PILOTAGE</b>		
Maître d'ouvrage	CAPSO	
Partenaires	PNRCMO	
<b>MOYENS</b>		
Partenaires et dispositif financier	Aucun financement n'est alloué pour l'animation de ces désignations internationales	
<b>EVALUATION</b>		
Indicateurs de suivi et d'évaluation		



Préservons les ressources, notre richesse

Une nécessaire harmonie entre développement humain et biodiversité

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Maintenir et renforcer les trames écologiques**

<b>Enjeux et contexte</b>	<p><b>Erosion de la biodiversité due en partie à la fragmentation des milieux naturels. La lutte contre cette fragmentation passe par la reconstitution et le confortement des continuités écologiques sous toutes leurs formes (trames verte, bleue et noire).</b></p> <p><b>La pollution lumineuse est désormais reconnue comme l'une des premières causes de disparition de la biodiversité avec un impact très fort sur des maillons de la chaîne alimentaire comme les papillons de nuit et les chauves-souris.</b></p> <p><b>Sur le territoire du Parc naturel régional, outre les suivis chiroptères réalisés avec la CMNF, des actions ont été conduites animation du label Villes et villages Etoilées ; étude expérimentale en cours sur la commune d'Ardres afin d'aboutir à des préconisations spécifiques pour mieux prendre en compte cet enjeu ; organisation de temps de sensibilisation sur l'arrêté en vigueur en janvier 2020 relatif à l'éclairage public ; organisation de manifestations grand public et pédagogiques.</b></p>			
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les trames écologiques</li> <li>- Contribuer à limiter l'érosion de la biodiversité</li> <li>- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles</li> </ul>			
<b>Impact de l'action</b>	X Atténuation	X Adaptation		
	X GES	<input type="checkbox"/> Energie	X Qualité de l'air	X Stockage carbone
<b>Sous-action 1</b> <u>Renforcer les trames écologiques</u>	Descriptif	Toutes formes d'aménagements écologiques adaptés aux écosystèmes de référence (plantations linéaires ou relais, mares, coins nature,...)		
	Public-cible	Propriétaires fonciers, gestionnaires d'espaces naturels, agriculteurs		
	Etat			
	Calendrier	Dès 2020		
<b>Sous-action 2</b> <u>Contribuer à limiter l'érosion de la biodiversité</u>	Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la coordination des actions menées par les différents gestionnaires présents sur le territoire (EDEN62, CD59, CEN, CduL ONF,...) autant pour les acquisitions que pour la gestion d'espaces à forte valeur biodiversité ;</li> <li>- Mettre en place des actions de sensibilisation et de communication à destination des habitants et usagers des espaces naturels mais aussi urbains ouverts au public (Eden62, CEN, LPO, CD59...)</li> <li>- Engager les dispositions réglementaires adaptées aux enjeux spécifiques de protection / préservation de milieux naturels (réglementation de boisement, protection de biotopes,...).</li> </ul>		
	Public-cible	Agriculteurs, habitants, riverains		
	Etat			
	Calendrier	Dès 2020		
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	A mettre en relation avec la fiche « Préserver les sols »		

# PLAN climat-air-énergie de l'agglomération du Pays de Saint-Omer

Contribuer au changement de comportements qui influenceront sur les évolutions de pratiques agricoles	Public-cible	Agriculteurs
	Etat	
	Calendrier	Dès 2020
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	PNRCMO, au sein du territoire du Parc et appui technique et opérationnel aux collectivités et particuliers sur le reste du territoire couvert par le PCAET	
<b>Partenaires</b>	Eden 62, CEN, Conservatoire du Littoral, Agriculteurs, Propriétaires privés, ONF, FDE62, Département (pour réglementation de boisement), Etat (pour réglementation)	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>		
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Assurer un reporting de l'action au travers notamment d'un observatoire simple et rigoureux qui publiera régulièrement ses données. Cet observatoire pourra s'appuyer sur celui du Parc. Un réseau d'observateurs nature pourrait de même être constitué. Part des surfaces agricoles et naturelles (%). Surface annuelle artificialisée (ha/an)	



Préservons les ressources, notre richesse  
 Un territoire en adaptation pour en assurer sa résilience

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité      Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité      Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Préserver la ressource en eau**

**Enjeux et contexte**  
 Les ressources en eau du territoire ont permis historiquement le développement d'activités économiques et agricoles qui ont participé à son évolution. Aujourd'hui, les ressources en eau diminuent, les phénomènes de sécheresse ou d'inondation sont amenés à se multiplier, le territoire doit adapter les prélèvements et consommations à la capacité de régénération des milieux prélevés.  
 La gestion des eaux pluviales constitue un enjeu important pour les collectivités, afin d'assurer la sécurité publique (prévention des inondations) et la protection de l'environnement (limitation des apports de pollution dans les milieux aquatiques) il convient de mettre en œuvre un panel de mesures particulières.

**Objectifs**  
 Mettre en œuvre les actions de planification, d'aménagement et de sensibilisation visant à préserver la ressource en eau

**Impact de l'action**  
 Atténuation       Adaptation  
 GES       Energie       Qualité de l'air       Stockage carbone

<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Définition d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales visant à préserver la qualité de l'eau, prévenir les ruissellements et pérenniser la réserve en eau tel qu'attendue dans le Programme d'Actions et de Préventions des risques d'inondations.
	Public-cible	
	Etat	A planifier
	Calendrier	2020-2024
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Elaborer un diagnostic territorial multi-pressions visant à relancer le programme ORQUE (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau)
	Public-cible	
	Etat	A planifier
	Calendrier	2020-2022
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Développer un programme de sensibilisation et d'adaptation au sein de la collectivité (gestion des consommations internes, nettoyage, arrosage, récupération des eaux pluviales, etc.) et plus largement à destination des acteurs du territoire (entreprises, particuliers, etc.). Soutenir l'installation de cuves de récupération des eaux pluviales. Développer une opération partenariale "ici commence la mer" visant à sensibiliser sur les déchets et leurs parcours de la ville à la mer.
	Public-cible	
	Etat	A planifier
	Calendrier	2021-2022
<b>Sous-action 4</b>	Descriptif	Sensibiliser et informer les acteurs à la préservation de la ressource en eau et à la gestion des eaux (pluviales, usées, etc.)
	Public-cible	Tout public dont acteurs territoriaux
	Etat	A planifier
	Calendrier	2020-2026

**PILOTAGE**

**Maître d'ouvrage**  
 CAPSO – Société des eaux

**Partenaires**  
 Syndicats de gestion des eaux, syndicats d'assainissement, Agence de l'eau Artois Picardie, AUD, PNR CMO, CLE

**MOYENS**

<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Agence de l'eau Artois Picardie, redevances
--	---

**EVALUATION**

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'objectifs et d'actions inscrits et planifiés au sein du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de l'ORQUE. Nombre de personnes sensibilisées. Quantité d'eau économisée par la collectivité. Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments et services de la collectivité (l/m <sup>2</sup> par an)
---	---



Préserveons les ressources, notre richesse

Un territoire en adaptation pour en assurer sa résilience

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Assurer la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation**

**Enjeux et contexte**

L'audomarois est très exposé aux inondations à la fois en raison des risques d'exposition aux crues qui sont importants mais également en raison des ruissellements. Le marais y est d'autant plus sensible que les inondations sont dépendantes de réseaux interconnectés : apports de l'Aa et des versants du marais, de la nappe de la craie artésienne, la gestion mécanisée du réseau de canaux...

Le territoire est fortement vulnérable au risque d'inondation et les enjeux sont importants en raison des conséquences que cela entraîne sur les activités économiques, l'agriculture, le tourisme, les infrastructures et les logements. Un programme d'action a été élaboré dans le cadre du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) 2012-2019 afin de limiter les conséquences des inondations sur l'audomarois qui représentent un coût important. La SLGRI reprend la stratégie du PAPI. Sur le territoire, un diagnostic, une stratégie et un programme d'action ont été développés dans le cadre du PAPI. La révision à mi-parcours a permis d'actualiser le diagnostic pour la SLGRI, notamment en y intégrant les éléments de l'étude d'évaluation, d'affiner la stratégie de prévention des inondations pour le territoire et d'adapter le programme d'action aux évolutions.

**Objectifs**

- Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations
- Favoriser le ralentissement des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques.
- Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information pour éclairer les décisions et responsabiliser les acteurs.
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale des territoires sinistrés.
- Mettre en place une gouvernance des risques d'inondation instaurant une solidarité entre les territoires.

**Impact de l'action**

- Atténuation       Adaptation
- GES       Energie       Qualité de l'air       Stockage carbone

**Sous-action 1**

Descriptif	La stratégie d'action du territoire pour la prévention des inondations s'articule autour du programme de mobilisation du champ d'expansion de crues complété d'actions indispensables pour lutter de manière globale contre les inondations : – la maîtrise des ruissellements sur la tête des bassins versants, – la sensibilisation aux pratiques culturales limitant le ruissellement, – la résorption des désordres hydrauliques locaux, – la réduction de la vulnérabilité individuelle, – le développement de la culture du risque, – la maîtrise de l'urbanisation, – la vigilance pour la non-crédation de vulnérabilité nouvelle.
Public-cible	Acteurs économiques, population, collectivités
Etat	En cours
Calendrier	2020-2022

**PILOTAGE**

**Maître d'ouvrage**

SmageAa

**Partenaires**

Etat, DDTM, DRAAF, Agence de l'eau, AUD, PNR CMO, CLE

**MOYENS**

**Partenaires et dispositif fin.**

Etat, Agence de l'eau, Conseil régional FEDER,

**EVALUATION**

**Indicateurs de suivi et d'éval**

Nombre de communes impliquées. Quantité d'eau régulée



Préservons les ressources, notre richesse

Une vision prospective partagée gage d'un développement équilibré et maîtrisé

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**ANIMATION DU FONDS EAU**

**Enjeux et contexte**

Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement constitue la première cause de mortalité au monde. On estime à 1,1 milliard le nombre de personnes privées d'un accès convenable à l'eau potable et à 2,6 milliards le nombre de personnes ne disposant pas d'assainissement. L'eau figure à plusieurs niveaux dans la récente déclaration adoptée par les Nations Unies lors du sommet en septembre 2015 sur les Objectifs de Développement Durable. Les 193 Etats-membres ont adopté un programme commun qui prévoit notamment un accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030, ainsi qu'une meilleure gestion des ressources en eau. Cet engagement politique majeur doit désormais se traduire par des actions concrètes dans tous les pays.

Si l'enjeu est mondial, les réponses sont locales notamment avec l'action internationale des collectivités. Elément identitaire de l'Audomarois, le territoire agit depuis plusieurs années à l'international sur la problématique de l'eau. Depuis 2016, l'Agence d'Urbanisme et de Développement anime et met en œuvre le Fonds Eau « 1€ par habitant » mis en place par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

- Objectifs**
- Contribuer aux objectifs de Développement Durable avec un accompagnement financier et technique de projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement
  - Promouvoir la mobilité des jeunes audomarois par le prisme de la problématique de l'eau
  - Sensibiliser la population par la réalisation d'actions d'éducation à la citoyenneté et à l'environnement
  - Soutenir des projets innovants dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

**Impact de l'action**

X Atténuation                      X Adaptation

X Préservation de la ressource en eau dans un contexte de vulnérabilité croissante avec le réchauffement climatique

<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Accompagnement technique et financier de porteurs de projets
	Public-cible	Population des pays dans lesquels le Fonds Eau accompagne des projets
	Etat	continu
	Calendrier	continu
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Actions de sensibilisation sur la ressource en eau et lien avec le développement durable, exemples : Expositions, conférences, supports pédagogiques (carte thermoformée, maquette du cycle de l'eau, jeu pédagogique, webdocumentaire), Reportages et documentaires vidéos, organisation de la Journée Mondiale de l'Eau chaque année
	Public-cible	Habitants de la CAPSO
	Etat	continu
	Calendrier	continu

**PILOTAGE**

**Maître d'ouvrage** CAPSO/AUD

**Partenaires** ONG, collectivités, associations, établissements scolaires, centres socioculturels...

**MOYENS**

**Partenaires et dispositif fin.** Fonds Eau de la CAPSO : 1 € par habitant

**EVALUATION**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

Nombre de projets / Nombre de bénéficiaires des projets... Sur la période 2016-2019 :

- 52 projets
- 31 partenaires
- 21 pays concernés par les projets
- 70 000 bénéficiaires
- 2 000 personnes sensibilisées dans l'Audomarois sur l'eau



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Améliorer la qualité de l'air**

<b>Enjeux et contexte</b>	La France, poussée par l'Europe, renforce son action en matière d'amélioration de la qualité de l'air. L'objectif étant d'agir efficacement pour permettre à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à la santé. Même si les concentrations des polluants dans l'atmosphère sont très faibles ils peuvent avoir des effets sur la santé et l'environnement. Le territoire est soumis à un Plan de Protection de l'Atmosphère et a engagé un travail d'information avec ATMO Hauts de France.	
	La réglementation (décret n°2015 1926 de décembre 2015 et l'arrêté du 1 er juin 2016), vient renforcer les modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public ; les écoles maternelles et élémentaires en janvier 2018, second degré, accueil de loisirs en janvier 2020 et les autres établissements recevant du public en 2023. Compte tenu des impacts sur la santé et l'environnement, le partenariat avec l'ATMO Hauts de France, engagé depuis plusieurs années, témoigne de cette volonté d'agir notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de mesures de lutte contre la pollution de l'air intérieur : la population vivant dans des espaces clos qu'il s'agisse de lieux accueillant du public ou d'espaces privés, l'exposition aux polluants présents dans l'atmosphère de ces espaces fermés est importante.	
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser les publics et acteurs aux enjeux de préservation de la qualité de l'air Préserver la qualité de l'air intérieur Identifier les sources de pollution	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation
	<input checked="" type="checkbox"/> GES	<input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Mobilisation d'ATMO pour mettre en œuvre un cycle de formation et de sensibilisation à destination de différents publics : - Mise en place de temps d'information collective sur la prévention de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public ; - Temps de formation à destination des agents techniques afin de leur permettre d'identifier les sources de polluants potentiels et de développer les bonnes pratiques afin de réduire ces pollutions ; - Pour la petite enfance, une expérimentation sur les produits d'entretien, va être lancée. L'objectif est de préserver le bien-être des enfants en utilisant des produits plus écologiques et plus économiques. L'objectif est d'avancer sur la démarche Ecolo crèche, le service santé proposent également des repas bio, la communauté scientifique mettait en avant le lien entre alimentation et perturbateur endocriniens ; - Formation à la réalisation d'autodiagnostic (obligation réglementaire) à destination des « Référénts air » des communes si elle envisage de le réaliser en interne...
	Public-cible	Petite enfance, agents d'entretien, élus, techniciens des communes
	Etat	En cours
	Calendrier	2020-2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Renforcer la communication sur la qualité de l'air - Accompagnement d'ATMO par le prêt de kits de mesures : Formation à l'utilisation du kit Prêts de Q-Trak (surveillance continue du taux de CO2, calcul d'indice de confinement).

		Réflexion sur le kit de mesures « Bulle d'air » qui vise à sensibiliser les écoles primaires - Création d'un réseaux « référents airs » dans les communes bénéficiant d'une information régulière via la Hot line d'Atmo pour les référents des communes et la CAPSO
	Public-cible	Enfants, agent technique, élus...
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	Renforcer la communication sur la qualité de l'air - Proposer des animations et temps d'information dédiés visant à sensibiliser les acteurs du territoire (citoyens, industries, etc.) - Renforcer l'intégration des enjeux air dans les projets portés par la collectivité
	Public-cible	Citoyens, élus, acteurs du territoire
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	ATMO Ht de France	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Mobilisation des services d'ATMO dans le cadre de l'adhésion à l'association	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de personnes formées. Nombre d'autodiagnostic réalisés. Emissions annuelles de six polluants atmosphériques en tonnes (Nox, PM10, PM 2,5, COV, SO2 et NH3)	



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique**

<b>Enjeux et contexte</b>	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Adapter la fréquence et les modes de déplacement influe directement sur la qualité de l'air.	
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser les publics à la qualité de de l'air. Sensibiliser et orienter les usagers en période d'épisode de pollution atmosphérique.	
<b>Impact de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Elaborer un plan de gestion des pics de pollution de l'air au sein duquel seront définies les procédures à adopter par les services (informations, mesures, diffusion, etc.) et le plan d'actions adapté (tarifs attractifs ou gratuité des bus, covoiturage, etc.). La communication des solutions alternatives sera renforcée, notamment via le Point Information des Usagers.
	Public-cible	Grand public
	Etat	A planifier
	Calendrier	Dès 2020
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	ATMO, Préfecture, AUD	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	En cours d'identification	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Taux d'utilisation des services adaptés (transports en commun, location de vélo, etc.). Emissions annuelles de six polluants atmosphériques en tonnes (Nox, PM10, PM 2,5, COV, SO2 et NH3)	



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement  
 Poursuivre et accélérer les projets d'économie locale et circulaire

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité      Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité      Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**La Station**

**Enjeux et contexte**

La Station, plus qu'un lieu nouveau, devient à partir de 2016 la concrétisation visible d'un véritable écosystème d'innovation en cours de création. L'objectif est d'associer les forces nécessaires à son émergence et de favoriser des collaborations, des rencontres, des projets communs, ... pour que naissent à Saint-Omer des projets innovants, s'organisent des initiatives collectives génératrices de valeur pour le territoire.

Espaces de Coworking, de Fab-Lab, incubateur d'entreprises, comptoir de la mobilité. Tous ces nouveaux usages seront disponibles sur une surface de près de 3 000m<sup>2</sup> dans une gare entièrement rénovée et réaménagés.

Elle est le symbole d'un nouvel élan, autant pour le quartier de la gare que pour le Pays de Saint Omer, qui entre ainsi de plain-pied dans les transitions économiques, numériques et écologiques.

**Objectifs**

- Accélérer les transitions territoriales
- Réduire les obligations de déplacement
- Accompagner les changements de comportement
- Proposer une nouvelle offre de service

**Impact de l'action**

Atténuation       Adaptation

GES       Energie       Qualité de l'air       Stockage carbone

<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	La Station en tant que lieu physique, lieu totem se veut être un espace de rencontres, un lieu des possibles pour les nouvelles générations, makers et entrepreneur, un lieu de recherche et de croisement, un lieu d'échanges et d'expérimentation des nouvelles formes de travail, un milieu de création, un vecteur de transformation des personnes et des organisations. C'est à la fois : - Espace de coworking : c'est une offre de bureaux équipés pour les travailleurs indépendants, les créateurs, les petites équipes et les actifs salariés qui font le choix du télétravail. Plusieurs solutions ont été imaginées pour répondre aux nouvelles formes d'organisation du travail.  - Fab Lab : qui permet de passer de l'idée à l'objet, du concept au produit nouveau. C'est un lieu d'apprentissage et de formation aux nouveaux usages (informatique, machine à commandes numériques, électronique...) accessible gratuitement - Une communauté : elle offre la possibilité de rejoindre une communauté d'usages, une communauté d'idées et les valeurs. - Comptoir de la mobilité (Fiche 13)
	Public-cible	Acteurs publics de l'emploi, acteurs du développement économique, entreprises, universités...
	Etat	En cours
	Calendrier	2019

**PILOTAGE**

**Maître d'ouvrage** : CAPSO  
**Partenaires** : Euratech, Conseil Régional, HDF, ULCO, CIC, TechShop, Ingéo, Bignon Lebray, CCI

## MOYENS

<b>Partenaires et dispositif financier</b>	UE, Etat, Région 16M€ DONT 12 M€ de subventions
--	--

## EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'évènements Nombre de participants Evolution de la part des investissements consacrés à la R&D et à la modernisation des outils de production sur le territoire
---	---



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

Un enjeu : fiabiliser les réseaux ; un objectif : développer les énergies renouvelables

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Développer et renforcer les filières énergétiques territoriales**

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Pour couvrir les besoins énergétiques du territoire et le rendre moins dépendant aux énergies fossiles et carbonées, il nous faut accroître la production via les énergies renouvelables. C'est pourquoi, la Communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer souhaite développer et valoriser des fonciers mutualisés entre les partenaires pour maximiser le mix énergétique. L'enjeu d'une mutualisation est d'inciter le déploiement de l'énergie sur du foncier non utilisé pour une mise à disposition entre les acteurs du territoire. Cela permettra en outre d'aider les porteurs de projets à réaliser les études de faisabilité par un foncier préalablement défini et à financer la transition énergétique sur le territoire grâce à la coopération entre acteurs.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Diversifier le mix énergétique et développer les renouvelables sur le territoire de la CAPSO. Optimiser l'espace des fonciers et favoriser l'échange de procédés entre entreprises, collectivités et associations citoyennes.</p>	
<b>Impact de l'action</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Atténuation      <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES      <input checked="" type="checkbox"/> Energie      <input type="checkbox"/> Qualité de l'air      <input type="checkbox"/> Stockage carbone</p>	
<b>Sous-action 1</b>	<p>Descriptif</p>	<p>Mobiliser les partenaires autour de la question de la mutualisation et de la mise à disposition de foncier disponible (parkings, friches, etc.). Proposer un dialogue coopératif autour de la démarche rev3. Engager la création d'un document-type (contrat ou convention) de mise à disposition du foncier entre acteurs sur tout le territoire pour le développement des énergies renouvelables. Etablir les règles et définir un cadrage des projets pouvant être autorisé dans les zones identifiées. Notamment via la définition des modalités techniques (surfaces disponibles minimum, critères des besoins et des consommations d'énergie dans un rayon défini...), juridiques et financières sur une répartition équitable des bénéfices du projet.</p>
	Public-cible	Acteurs territoriaux
	Etat	
	Calendrier	2022
<b>Sous-action 2</b>	<p>Descriptif</p>	<p>Valoriser le foncier disponible (les toitures, parking, friches, etc.) en proposant une cartographie interactive de mise à disposition des toitures et du foncier entre les différents acteurs (entreprises, associations citoyennes, collectivités.). Cela peut intervenir dans une cartographie globale des énergies renouvelables sur le territoire qui permet de maîtriser son foncier, son gisement, ...).</p>
	Public-cible	Acteurs territoriaux
	Etat	
	Calendrier	2023
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	Entreprises, Associations citoyennes, Collectivités, agence SOFIE, Energethic, SAS CAPSOL, SCIC Energie Citoyenne	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Partenaires privés	

## EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de sites référencés, de projets à l'étude et réalisés. Nombre d'acteurs engagés. Potentiel d'accueil de site de productions (KWh). Taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR & R) sur le territoire (en %). Taux de couverture des besoins du territoire par les ENR & R (en %). Reportage photographique des paysages (objectif d'impact visuel réduit). Nombre de dossiers de dérogation d'espèces protégées déposés en lien avec l'installation d'ENR (Objectif = 0)
<b>Mesures ERC</b>	Privilégier le foncier disponible déjà urbanisés tels que les parkings, les toitures, etc. Privilégier l'exploitation des friches abritant des espèces invasives plutôt que les friches abritant des espèces remarquables ou bien des friches constitutives de continuités écologiques.



Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble  
 Impliquer pour amplifier l'impact de nos efforts

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Développer des projets d'énergie renouvelable citoyens**

<b>Enjeux et contexte</b>	Aujourd'hui, l'ensemble des collectivités et des citoyens est sensibilisé aux enjeux de la transition énergétique. Cependant, les projets citoyens permettent de mobiliser, fédérer et rendre acteurs les collectivités et les citoyens autour d'ambitions partagées. Ces projets ont également un gros effet levier sur le territoire : en effet, une étude récente menée par le réseau national Energie Partagée montre qu'1 € citoyen permet d'investir 2,5 € sur le territoire, et que l'exploitation de ces projets apporte de nouvelles entrées économiques pour le territoire.		
<b>Objectifs</b>	Développer des projets citoyens sur l'ensemble du territoire Développer le mix énergétique Valoriser le potentiel énergétique du territoire Limiter l'impact des consommations d'énergie sur l'environnement Développer de nouveaux modèles économiques		
<b>Impact de l'action</b>	X Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation X GES                      X Energie                      X Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone		
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Informer et sensibiliser les acteurs territoriaux à l'intérêt des projets citoyens. Favoriser les échanges entre citoyens et acteurs et proposer des projets de développement sur le territoire.	
	Public-cible	Collectivités, habitants, acteurs associatifs et économiques	
	Etat	A développer sur le territoire de la CAPSO	
	Calendrier	Dès 2020	
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Accompagner les citoyens et les collectivités dans le montage de projet (apports juridiques, accompagnement à l'animation, apports techniques et économiques)	
	Public-cible	Collectivités, habitants, acteurs associatifs et économiques	
	Etat	A développer sur le territoire de la CAPSO	
	Calendrier	Dès 2020	
<b>PILOTAGE</b>			
<b>Maître d'ouvrage</b>	EnergETHIC		
<b>Partenaires</b>	CAPSOL, Energie partagée, ENERCOOP, PNR CMO		
<b>MOYENS</b>			
<b>Partenaires et dispositif financier</b>			
<b>EVALUATION</b>			
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de personnes sensibilisées. Nombre de projet étudié et nombre de projet déposé.		



Préservons les ressources, notre richesse

Un territoire en adaptation pour en assurer sa résilience

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

### NEREUS (préparation AQUAPRIS)

#### Enjeux et contexte

Face à la raréfaction de la ressource en eau sur la zone transfrontalière, aux rejets d'une eau de qualité suffisante pour sa réutilisation, l'évolution des techniques d'épuration qui permettent une valorisation plus efficace des boues de station et le coût d'installation des équipements d'assainissement dont elle a la charge, la CAPSO s'est associée à VLAKWA-VITO, agence de l'eau flamande pour intégrer le projet NEREUS.

Sur le principe de l'économie circulaire, le projet NEREUS favorise le développement de technologies innovantes pour la récupération de l'eau, de l'énergie et des ressources dans les eaux usées en milieu urbain. Ce projet est financé par le programme INTERREG 2 MERS 2014-2020, grâce au Fonds Européen de Développement Régional, sur l'objectif spécifique Economie circulaire. Il a débuté en octobre 2017 et s'achève en décembre 2020.

L'objectif principal du projet est de transformer le déchet d'assainissement en ressource : il mise sur l'expérimentation opérationnelle et la co-conception d'outils d'évaluation et de décision pour accroître l'acceptation de la récupération de ressources et l'adoption de technologies innovantes par les décideurs publics et privés sur la zone du Programme. NEREUS cherche ainsi à valoriser les déchets d'assainissement urbain pour réutiliser l'eau (module 4), extraire des nutriments (module 3) ou produire de l'énergie (module 5).

Au lancement du projet, la CAPSO souhaitait soutenir la réalisation d'une Unité territoriale de méthanisation. Pour cela elle avait inclus au projet une étude de mix d'intrants pour faciliter la transformation de nos déchets (verts, agricoles, boues STEP) vers la méthanisation. Un projet agricole ayant vu le jour à proximité, la CAPSO a réorienté le projet. La CAPSO en tant qu'autorité locale et seul partenaire français du projet, se concentre sur deux enjeux :

- L'amélioration de la qualité des boues de station et qualité de eaux de ruissellement ;
- Sa contribution à la méthodologie, à l'acceptation et à l'outil d'aide à la décision développés sur le projet.

En misant sur l'optimisation de la réutilisation de l'eau usée, transformée en eau propre, dans le secteur de l'agroalimentaire, des entreprises et des services publics (pour réduire la consommation d'eau potable), elle fait le lien entre assainissement urbain et process industriels et se concentre sur la gestion de la ressource aquatique, en lien avec ses compétences assainissement et GEMAPI.

#### Objectifs

- Au total, les 8 partenaires du projet, venant de 4 États membres, réaliseront
- 1 étude de faisabilité globale orientée vers les solutions techniques
  - 1 analyse stratégique de récupération de ressources (notamment acceptation, coût d'installation et de maintenance...),
  - 1 outil en ligne d'aide à la décision politique et technique,
  - 3 rapports méthodologiques sur la récupération de matière, d'eau et d'énergie,
  - selon l'évaluation de 9 opérations de démonstration de traitement des eaux usées portées par les partenaires.

La CAPSO veut disséminer des solutions techniques éprouvées sur le projet à l'échelle transfrontalière par ces opérations de démonstration et leur donner un nouvel écho dans l'audomarois, auprès des ménages, des agriculteurs, des institutions mais également des

industriels. En capitalisant ce savoir-faire, la CAPSO prépare son futur schéma d'assainissement et de traitement des eaux pluviales (fiche 30) mais contribue également à une démarche de sobriété dans la consommation de l'eau, partagée avec les industries du territoire – papèterie, verrerie, agro-alimentaire...

Un partenariat transfrontalier avec VLAKWA, qui fait face à une pénurie d'eau inégalée sur le versant belge des Flandres, a été engagée lors du projet AQUAPRIS, financé de 2016 à 2018 sur INTERREG EUROPE. Ce projet soutient l'acquisition de connaissance et incite les entreprises et les institutions à l'innovation dans la récupération d'eau pour les process industriels et les services.

Il est donc proposé dans le cadre du projet NEREUS, de consolider la transférabilité des résultats concrets du projet apportés par les partenaires transfrontaliers par

- Une campagne de communication soutenue avec un programme de sensibilisation, information, éducation – en partenariat avec les organismes de formation du territoire pour promouvoir les solutions développées dans le cadre du projet NEREUS ;
- Un programme de rencontres transfrontalières sur les enjeux de l'eau et les solutions pour améliorer la gestion de la ressource locale - mobilisant industriels, entreprises, services publics et étudiant, avec un volet de vulgarisation grand public (Prélude au programme AQUAPRIS 2021-2024).

<b>Impact de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation		
	<input type="checkbox"/> GES	<input type="checkbox"/> Energie	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Stockage carbone

<b>Sous-action 1</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Campagne de communication soutenue avec un programme de sensibilisation, information, éducation – en partenariat avec les organismes de formation du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires : EILCO, Lycée Blaise Pascal – BTS métiers de l'eau, ULCO + AUD sur le 1% Loi Santini/fonds eau en coopération internationale.</li> <li>- Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o partager des solutions techniques innovantes et réalistes, venant de pays voisins,</li> <li>o valoriser les formations existantes,</li> <li>o impliquer les étudiants dans de vrais projets de terrain,</li> <li>o s'inscrire dans les orientations REV3.</li> </ul> </li> <li>- Réalisations (sous réserve ok enseignants) <ul style="list-style-type: none"> <li>o 1 exposition itinérante en français sur les process d'assainissement (traduction des démo NEREUS en français, reprise des schémas des supports des autres partenaires – ex : Southern Water...) conçue avec les étudiants,</li> <li>o 1 événement de lancement de l'expo avec visite des plateaux techniques des établissements, invitation des entreprises, participation de partenaires NEREUS.</li> </ul> </li> <li>- Moyens humains : 20% ETP sur chaque service : communication + dev éco, justifié sur NEREUS (40% subvention temps de travail consacré)</li> <li>- Moyens financiers : 6000€ (cf. budget NEREUS, WP7, Budgété service environnement)</li> </ul>
	<b>Public-cible</b>	Organismes de formation locaux, étudiants et chercheurs, entreprises
	<b>Etat</b>	En attente de validation CAPSO, sous réserve validation corps enseignant
	<b>Calendrier</b>	Année scolaire 2019 – 2020, Début : 01.09.2019 – fin : juin 2020

<b>Sous-action 2</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Elaboration et lancement d'un programme de rencontres transfrontalières sur les enjeux de l'eau et les solutions pour améliorer la gestion de la ressource locale – dans les documents et les espaces urbains, dans les systèmes d'eau robuste (ex : éviter le pompage en nappe phréatique), dans l'utilisation des voies d'eau – mobilisant industriels, entreprises, services publics et étudiant, avec un volet de vulgarisation grand public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires : Mdé, SOFIE, AUD, Agence de l'Eau</li> <li>- Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o partager les solutions techniques innovantes et réalistes, venant de pays voisins issues de NEREUS,</li> <li>o créer des partenariats entre les partenaires NEREUS et les industries locales,</li> <li>o organiser le transfert de connaissances techniques entre industriels,</li> <li>o inscrire un panels de projets de transformation des process industriels, de sobriété dans les consommations d'eau des services, de R&amp;D dans les orientations REV3 de l'Audomarois.</li> </ul> </li> <li>- Réalisations (sous réserve ok enseignants) <ul style="list-style-type: none"> <li>o 1 rencontre locale pour mobiliser un groupe de travail avec les acteurs impliqués, organiser des visites d'installations audomaroise, construire le programme (mai 2020),</li> <li>o 1 rencontre en 2020 en Belgique en juxtaposition de l'événement de clôture NEREUS : enjeux liés aux captage/à la récupération d'eau (exemple du module 4) &gt; Thématique possible : Système d'eau robuste et solidarité transfrontalière pour l'approvisionnement durable en eau. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visites d'installations</li> <li>▪ Témoignages transfrontaliers de réussite de transformation des process/systèmes, élaboration collective du futur programme AQUAPRIS. Sensibilisation des partenaires NEREUS et mobilisation sur AQUAPRIS.</li> <li>▪ Market place et information sur sources de financement (dont INTERREG)</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Moyens humains : 20% ETP sur chaque service : communication + dev éco, justifié sur NEREUS (40% subv temps de travail consacré) ;</li> <li>- Moyens financiers : 6000€ (cf budget NEREUS, WP7, Budgété service environnement).</li> </ul>
	<b>Public-cible</b>	Industriels, entreprises, agriculteurs, services publics et étudiants/chercheurs
	<b>Etat</b>	En attente de validation CAPSO, sous réserve validation VLAKWA
	<b>Calendrier</b>	Janvier 2020 (rencontre en Belgique : octobre 2020 ?) à décembre 2020.
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	Partenaires NEREUS : Vlakwa/Vito (BE), DuCoop (BE), Evides (NL), Waterlink (BE), HZ University (NL), University of Portsmouth (GB), Southern Water (GB). Partenaires locaux : EILCO, ULCO, Lycée Blaise Pascal, Agence de l'Eau, AUD, ...	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Auto-financement CAPSO FEDER via NEREUS : 40% de financement	

EVALUATION

Indicateurs de suivi et d'évaluation

La CAPSO est engagée dans la réalisation des livrables suivants :

- D 7.1.4 Website /weblinks, cible : Grand public, décisionnaires, investisseurs, entreprises
- D 7.2.1 Demonstration of tools and methods Sessions, Cible : Entreprises, agence de l'eau, investisseurs
- D 7.2.2 Demonstration of local plant/demo : Cible : Grand public, habitants, entreprises, decision makers
- D 7.3.3 Lecturing@students, Cible : Etudiants, enseignants, chercheurs

Comme pour tout projet INTERREG, l'évaluation est stricte :

- remontées de dépenses semestrielles (vérif. procédures marchés et factures acquittées),
- sanctions en cas de sous-consommation des crédits (collective ou individuelle).

Supervision assurée par le Secrétariat Technique Conjoint (Région Hauts-de-France)

Coordination du projet : chef de file – Vlakwa.



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

Une transformation économique sous l'angle REV3

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Territoire Démonstrateur REV3**

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>La CAPSO est un territoire en perpétuel adaptation, façonné à la fois par sa tradition industrielle mais aussi par une relation forte entre l'Homme et son milieu. Engagé dans une profonde transformation, le territoire porte une ambition nouvelle qui place la transition énergétique au cœur de l'attractivité territoriale. Fort de ses habitudes de travail en mode collaboratif, le territoire a su mettre en place une gouvernance, rassemblant tous les acteurs, créant une intelligence collective pour à nouveau porter le développement et retrouver les voies de la croissance.</p> <p>C'est un territoire où le terreau existe pour partager des enjeux forts qui touchent à la fois l'économie mais aussi la société et la population.</p> <p>C'est dans ce cadre-là, que le Pays de Saint-Omer a décidé de porter sa candidature à la labellisation de territoire démonstrateur REV3, obtenue en octobre 2018.</p> <p>La dynamique REV3 n'est pas seulement une stratégie qui s'applique de manière descendante sur un territoire, elle est l'émanation d'une volonté collective des acteurs et surtout des habitants du territoire de s'engager dans une société post carbone.</p> <p>C'est ce nouveau défi que le territoire a décidé de mener en devenant « Territoire Démonstrateur REV 3 ».</p>									
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier le secteur économique afin de répondre aux nouvelles aspirations sociétales</li> <li>- Consolider une nouvelle gouvernance multi partenariale vecteur de croissance économique</li> <li>- Encourager le changement de comportement</li> <li>- Faire valoir des solutions et technologies sur le territoire du Pays de Saint -Omer</li> <li>- Intégrer un accélérateur rev3 pour structurer les projets autour des ressources, des formations et des réseaux d'experts.</li> </ul>									
<b>Impact de l'action</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Atténuation</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Adaptation</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GES</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Energie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone</td> </tr> </table>		<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation			<input checked="" type="checkbox"/> GES	<input checked="" type="checkbox"/> Energie	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone
<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation									
<input checked="" type="checkbox"/> GES	<input checked="" type="checkbox"/> Energie	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone							
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	<p><u>Création d'une communauté REV 3</u></p> <p>La Feuille de route REV 3 se construit collectivement et se consolidera dans le temps avec les acteurs du territoire. Les premières actions identifiées émanent d'un partage d'idée et d'expériences autour de projets pilotes. Le premier jalon est la création d'une communauté REV3, qui permette de renforcer le lien avec les entreprises et les établissements scolaires pour construire des axes de travail commun sur le territoire du Pays de Saint-Omer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les thématiques qui fédèrent les entreprises sont l'économie circulaire (cf. : fiche économie circulaire), le développement des énergies renouvelable et de récupération (cf : fiche COT ENR et fiche hydrogène) et la mutualisation de certaines actions ou services.</li> </ul> <p>La collaboration entre le territoire et l'entreprise présente une valeur ajoutée qui contribue à forger l'identité du territoire pour attirer de nouvelles activités et compétences.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un lien de coopération avec les élèves et professeurs se met en place à partir du lycée professionnel de la Communauté de communes du Pays de Lumbres et le lycée Blaise Pascal au regard de leur programme d'actions autour d'un établissement « Eco-Responsable ».</li> </ul>								

**PLAN** climat-air-énergie de l'agglomération du Pays de Saint-Omer

		L'objectif est de consolider cette dynamique sur l'élaboration de projet potentiel avec d'autres entreprises et optimiser les actions et rencontres futures avec les lycées, étudiants, enseignants, ....
	Public-cible	Enseignement, entreprises, territoire
	Etat	En cours d'élaboration
	Calendrier	A partir de 2019
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	CCI, lycée Rev3, CCPL ,	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Conseil Régional, CCI Moyens humains : 0,5 ETP Fonctionnement : 25 000€/an	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Le nombre d'entreprises et d'artisans mobilisés	



Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble  
 Impliquer pour amplifier l'impact de nos efforts

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Animation d'une instance territoriale « Climat-Energie »**

<b>Enjeux et contexte</b>	Les objectifs territoriaux définis sur le plan climat nécessitent l'implication de l'ensemble des acteurs. L'échange, la mutualisation, la coopération permettent de renforcer la portée des actions mises en œuvre pour adapter le territoire et atténuer son impact sur le climat et les ressources. La concertation et la co-construction ont participé à l'élaboration du PCAET. La CAPSO souhaite mettre en place deux instances permettant d'ouvrir et de formaliser ces temps de concertation et de planifier des temps d'évaluation partagée.	
<b>Objectifs</b>	Maintenir une dynamique tout au long du PCAET. Suivre et enrichir le programme d'actions pour maintenir son ambition. Faciliter l'échange et l'apport d'expérience entre acteurs.	
<b>Impact de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	Mettre en place et animer un « comité partenarial » territorial réunissant les acteurs engagés au sein du PCAET. Mettre en œuvre une charte d'engagement qui pose, d'une part, la contribution des acteurs au programme d'action du PCAET et, d'autre part, leur implication dans la dynamique territoriale mise en place par la collectivité.
	Public-cible	Acteurs territoriaux, agents, partenaires, élus,
	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	Mettre en place un « Club climat » ouvert à tous, acteurs engagés ou non dans le plan climat, citoyen, association, entreprise, etc. au sein duquel seront programmés des temps d'échange, d'analyse et de construction d'axes d'évolution.
	Public-cible	Acteurs territoriaux, agents, partenaires, élus, citoyens, etc.
	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	Acteurs territoriaux	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>		
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de partenaires signataires de la charte. Nombre d'acteurs et de partenaires engagés au sein du club climat. Nombre d'actions collectives portées.	



Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble  
 Impliquer pour amplifier l'impact de nos efforts

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité      Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité      Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Labellisation Cap Cit'ergie**

**Enjeux et contexte**

La CAPSO, a un rôle moteur dans la mise en œuvre du PCAET mais pour avoir l'effet d'entraînement escompté auprès des acteurs du territoire, elle se doit d'être exemplaire dans l'exercice de ses compétences. En visant l'obtention du label Cap Cit'ergie ou Cit'ergie, elle affiche clairement une ambition forte et volontariste en matière de politique énergétique et climatique.

Porté par l'ADEME, ce programme européen est un outil opérationnel structurant qui permet de refléter la situation et la performance climat-air-énergie de la collectivité. Il contribue à l'élaboration des PCAET, sert d'appui aux démarches Territoires à Energie Positive (TEPOS) et aide à répondre aux engagements de la convention des maires.

L'obtention de ce label permet une reconnaissance de la politique énergie-climat de la CAPSO à un niveau national, européen et international. Chaque année, les labels sont remis aux collectivités engagées à l'occasion des assises nationales de l'énergie.

**Objectifs**

- Renforcer la politique Climat Air Energie de la collectivité ;
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue via un outil reconnu à l'échelle nationale et européenne.

**Impact de l'action**

Atténuation       Adaptation  
 GES       Energie       Qualité de l'air       Stockage carbone

**Sous-action 1**

Descriptif	Etablissement d'un pré-diagnostic conduit par le bureau d'études JPC Partner mis à disposition par l'Ademe. Ce pré-diagnostic gratuit permet d'évaluer l'intérêt ou non pour la CAPSO d'intégrer la démarche au regard de son niveau d'implication. Il a pour objectif principal d'aider à la fois la collectivité et l'ADEME à faire le point sur la pertinence et les motivations de la collectivité pour son engagement dans le processus Cit'ergie ainsi qu'à engager les premières réflexions internes soulevées par la démarche. Il permet ainsi de vérifier si la collectivité dispose des prérequis suffisants.
Public-cible	CAPSO
Etat	En perspective
Calendrier	2020

**Sous-action 2**

Descriptif	Si l'engagement dans la démarche est confirmé par le diagnostic, la CAPSO peut recruter un conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME qui accompagne méthodologiquement la collectivité dans l'obtention d'un label. Ce programme permet une valorisation échelonnée (Cap Cit'ergie, Cit'ergie et Gold Cit'ergie). Il soumet la collectivité à une évaluation exigeante en s'appuyant sur la mise en place d'un outil opérationnel basé sur 60 indicateurs comme par exemple, la consommation des bâtiments publics, la consommation d'eau, la surface annuelle artificialisée...
Public-cible	CAPSO
Etat	En perspective
Calendrier	2020-2024

**PILOTAGE**

**Maître d'ouvrage**      CAPSO

**PLAN** climat-air-énergie de l'agglomération du Pays de Saint-Omer

<b>Partenaires</b>	ADEME
<b>MOYENS</b>	
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Subvention de l'ADEME à hauteur de 70 % Moyens humains : 1 conseiller Ci'ergie Fonctionnement : 5 000 à 8 000€/an
<b>EVALUATION</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Suivi des indicateurs Cit'ergie Obtention du label Cap Citergie